

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques – Arrondissement de Bayonne

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2022

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45*

L'an deux mil vingt-deux, le 7 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17 heures 37.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à 20 h 40), M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de 18 h 24), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19 h 06), M. BOUTONNET-LOUSTAU (à partir de 20 h 58), Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (à partir de 19 h 25), Mme BROCARD (à partir de 21 h 08), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBÉ à M. CORRÉGÉ, Mme LAUQUÉ à M. LACASSAGNE, M. LAIGUILLON à M. UGALDE, Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALLEMAN, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à de 19 h 06), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO (à partir de 19 h 25), M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (jusqu'à 19 h 25), Mme BROCARD à Mme LIOUSSE (jusqu'à 21 h 08)

Le Maire

Secrétaire :

M. ERREMUNDEGUY

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7
1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales	7
2. Commission extramunicipale des Fêtes - Modification de la composition	9
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	11
3. Présentation du rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable.....	11
4. Budget participatif - Projet « Les cheveux gris dans le vent » - Signature d'une convention de partenariat et de financement avec l'association « À vélo sans âge ».....	27
5. Budget participatif - Projet « Et vogue la Yolette » - Signature d'une convention de financement avec l'association « Aviron Bayonnais omnisports »	27
6. Budget participatif - Installation d'une serre au jardin partagé de Balichon – Autorisation du dépôt de la déclaration préalable de travaux et installations.....	28
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES DROITS.....	28
7. Rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.....	28
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE	33
8. Mise en place d'une conciergerie pour la distribution de marchandises et l'animation d'un site marchand - Convention de mise à disposition de bâtiments modulaires au lauréat de l'appel à projets	33
9. Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé - Déclassement d'une partie du chemin d'Ibos.....	33
10. Toponymie - Dénomination de voies et lieux.....	34
SOLIDARITÉ.....	34
11. Convention de partenariat dans le cadre du dispositif hivernal d'hébergement d'urgence 2022-2023	34

CULTURE ET PATRIMOINE	37
12. Musée Bonnat-Helleu - Exposition « Léon Bonnat peintre (1833-1922) du Pays basque à Victor Hugo » - Modification du bénéficiaire de la subvention de la DRAC Nouvelle-Aquitaine	37
13. Musée Bonnat-Helleu - Restauration des peintures et de leur cadre - Accord-cadre à marchés subséquents - Modification concernant le groupement Séraphin – Avenant n° 2 à l'accord-cadre (Lot n° 4).....	39
14. DIDAM - Exposition Christiane Giraud « La dimension poétique... Comme un chant silencieux »	39
15. DIDAM - Tarification des ateliers artistiques	39
16. Convention de partenariat entre la Ville et l'Orchestre symphonique du Pays basque pour le concert « Lau Sasuak – Les Quatre saisons basques »	40
17. Fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures - Signatures de conventions de mécénat.....	40
18. Médiathèque - Action de médiation autour des fonds basques en partenariat avec le CIAP - Signature d'un contrat de travail pour un intervenant	41
DÉVELOPPEMENT URBAIN	41
19. PNRQAD - Attribution des subventions municipales relatives aux déficits fonciers des opérations de requalification des opérations des îlots 14 et 15 – Versement du solde à Habitat Sud Atlantic	41
20. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine	42
ENFANCE-JEUNESSE-ÉDUCATION.....	42
21. Forfait communal – Année scolaire 2022-2023	42
22. Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2022-2023.....	43
23. Service civique - Partenariat avec la MVC Bayonne centre-ville.....	43
ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS	43
24. Participation du Muséum d'Histoire naturelle au projet région Diachronive (2023-2026)	43
25. Prêt de l'exposition « Manger, être mangé » au Muséum d'Histoire naturelle Victor Brun de Montauban	44

ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION.....	44
26. Mise à disposition des Arènes pour deux concerts en juillet 2022	44
FINANCES	46
27. Exercice 2023 - Orientations budgétaires pour le budget principal et les budgets annexes.....	46
28. Exercice 2022 – Budget principal – Décision modificative n° 3.....	69
29. Autorisations budgétaires d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2023.....	69
30. Actualisation des autorisations de programmes.....	70
31. Exercice 2022 – Budget annexe des parcs de stationnement – Décision modificative n° 3	70
32. Exercice 2022 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et tempora da – Décision modificative n° 2.....	71
33. Mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement au profit de la Communauté d'agglomération.....	72
34. Abattement à la taxe foncière dans les quartiers prioritaires – Avenant n° 3 à la convention avec Habitat Sud Atlantic (HSA).....	72
35. Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 11 octobre 2022.....	73
36. Budget annexe des fêtes et tempora da – Approbation des montants pour les provisions comptables	73
37. Remises gracieuses de créances.....	73
38. Exercice 2022 – Créances éteintes pour le budget principal	74
39. Exercice 2022 – Soutien au monde associatif – Subventions aux associations et organismes	74
40. Demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances de mise à disposition d'équipements municipaux.....	74
41. Avances sur subventions et contributions par anticipation au vote du budget primitif 2023 aux associations, au CCAS et aux organismes de regroupement.....	75

FONCIER	75
42. Modification de la convention de mise à disposition de locaux au profit de l'établissement public de coopération culturelle du Sud-Aquitain (Scène nationale du Sud-Aquitain).....	75
43. Mise à disposition du complexe sportif de la Baronne au profit de l'association RAIL BAYONNAIS – Renouveau de la convention	76
44. Locaux 12 allées Marines – Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition avec l'association Peña taurine côte basque – Mutualisation des locaux avec l'association Erro Bat.....	76
45. Cercle taurin – Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux sur un terrain de la Ville	76
46. Mise en place d'une servitude de passage piéton ouvert au public sur des parcelles appartenant au Comité Ouvrier du Logement (COL) à l'angle des rues Daniel Argote et du Général Bourbaki	77
INFRASTRUCTURES	77
47. Enfouissement du réseau de télécommunications, avenue Duvergier de Hauranne – Convention avec la société Orange	77
MARCHÉS PUBLICS.....	78
48. Assurances – Lot n° 4 risques statutaires du personnel – Avenant n° 3 de revalorisation.....	78
49. Prestations de gardiennage et sécurité du centre d'accueil des migrants PAUSA – signature du marché public	78
50. Travaux d'entretien, d'aménagement et de construction du patrimoine immobilier (2023 à 2024) – Création d'un groupement de commandes avec le CCAS, lancement de la procédure de consultation des entreprises et signature des accords-cadres	80
51. Maintenance préventive, corrective, dépannage et assistance technique des systèmes de sécurité incendie (SSI) sur différents sites de la Ville de Bayonne référencés – Signature de l'accord-cadre	80
52. Prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, le traitement d'air et de fourniture de chaleur – Avenant n° 8 au marché conclu avec la société Dalkia	81

RESSOURCES HUMAINES.....	81
53. Modification du tableau des effectifs.....	81
54. Autorisation de recours à un intervenant auprès des séniors dans le cadre du programme d'activités génération séniors (cours d'espagnol).....	81
SPORTS.....	82
55. Construction d'un centre de formation et de performance au complexe Jean-Dauger – Avenant au marché de conception-réalisation	82
TOURISME	84
56. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Office de tourisme 2023-2026	84
COMMERCE	88
57. Dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2023 – Avis du Conseil municipal.....	88
COOPÉRATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES	89
58. Établissement public de coopération culturelle du Sud-Aquitain – Rapport pour l'année 2021 des représentants de la Ville	89
59. SO.CO.MIX – Rapport pour l'exercice 2021 du représentant de la Ville au Conseil d'administration	90
60. Société d'équipement des Pays de l'Adour – Rapport pour l'année 2021 du représentant de la Ville.....	90
61. Syndicat mixte du musée basque et de l'histoire de Bayonne – Rapport d'activité 2021.....	90

M. ETCHEGARAY : Je vous propose de commencer notre réunion en séance publique. Nous n'attendons pas de personne supplémentaire. Dans l'attente de M. BOUTONNET LOUSTAU qui doit nous rejoindre rapidement, M. ERREMUNDEGUY se chargera de l'appel des présents.

M. ERREMUNDEGUY procède à l'appel.

Le quorum est atteint.

M. ETCHEGARAY : Je vous propose de commencer par l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 13 octobre dernier. Nous n'avons pas reçu d'observation hors séance. Si le compte rendu ne fait pas l'objet d'observation en séance, je considère qu'il est approuvé.

Aucune observation n'a été formulée par le Conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

M. ETCHEGARAY : Le premier rapport est le compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales. Il établit la liste des 29 décisions prises depuis la dernière séance du Conseil municipal. Vous avez pu en prendre connaissance. Souhaitez-vous obtenir des compléments d'information en séance ?

Mme HERRERA-LANDA : Notre intervention porte sur la décision n° 4 du 13 septembre 2022 relative à la rénovation des sols et à la création de gradins au fronton du stade Jean-Dauger par la société Dubos TP pour un montant de 213 558,80 euros HT. La durée de marché est de treize semaines. À notre sens, cet engagement financier pose un problème de légalité d'intervention de la commune. En effet, le 10 septembre 2020, dans le cadre d'une séance exclusivement consacrée aux relations contractuelles de la commune avec l'Aviron Bayonnais-Rugby Pro et le projet de travaux du stade Jean-Dauger, le Conseil municipal avait voté à l'unanimité la délibération n° 4 portant sur la reconstruction des locaux et installations dédiés au fonctionnement du fronton-place libre du Parc des sports Jean-Dauger, offre de concours de la SASP Aviron Bayonnais-Rugby Pro. Or, cette offre de concours précise qu'il appartient à l'Aviron Bayonnais-Rugby Pro de reconstruire les installations détruites dans le cadre de la démolition de la tribune (installations de la pelote basque) et de restituer une aire sportive en parfait état de jouabilité et conforme à la pratique de la pelote. Le texte précise qu'en cas de détérioration de l'aire sportive, elle sera réhabilitée sur l'intégralité de la surface par l'ABRP.

Dès lors, comment justifier que la Ville prenne à sa charge des travaux dont la responsabilité incombe spécifiquement à son mandataire en matière de maîtrise d'ouvrage, l'ABRP ? La convention aurait-elle été dénoncée ?

En outre, le point 7.2 de la convention précise qu'en cas de dépassement du fond de concours initial, l'ABRP s'engage à apporter le complément nécessaire. Dans ces conditions, un avenant à la présente convention déterminera le montant final de l'offre de concours – le montant initial était de 560 000 euros. Ainsi, tout investissement supplémentaire ne peut incomber à la Ville.

Parallèlement, comment comprendre que dans le cadre de la Commission des sports du 30 novembre 2022, ait été évoquée l'étude en cours pour la réalisation par la commune d'une clôture en remplacement des structures provisoires installées l'année dernière à l'arrière de la tribune Kéolis ? En effet, la convention mentionne également la responsabilité du mandataire dans la réalisation d'une séparation physique entre l'espace dédié à la pelote et l'enceinte du stade Jean-Dauger.

Merci pour vos réponses.

M. ETCHEGARAY : Madame HERRERA-LANDA, votre intervention s'apparente davantage à un réquisitoire qu'à une observation. En outre, je n'ai pas été averti qu'une question serait posée sur ce sujet.

Mme HERRERA-LANDA : Cette question a été posée par écrit dans le cadre de la demande d'informations supplémentaires relatives aux décisions du maire. En Commission des sports, le sujet a été abordé, mais pas d'un point de vue juridique.

M. ETCHEGARAY : Il existerait donc un document écrit par lequel la question est posée. Si tel est le cas, j'en suis désolé.

Mme HERRERA-LANDA : Nous n'avons pas posé de question spécifique sur le fonds de concours et la convention étant donné qu'elle est en cours d'élaboration. Néanmoins, à la suite de nos recherches sur la Commission spéciale du 19 septembre 2020 consacrée exclusivement à l'Aviron Bayonnais-Rugby Pro, nous avons évoqué la remise en état du fronton, dégradé pendant les travaux.

M. ETCHEGARAY : Je me souviens de ces échanges.

Mme HERRERA-LANDA : Nous avons souligné que la somme était importante pour les contribuables bayonnais ayant déjà beaucoup donné pour le stade Jean-Dauger. C'est pourquoi nous souhaitons comprendre comment la Ville peut intervenir alors qu'un fonds de concours a été signé.

M. ETCHEGARAY : J'ai compris le sens de la question. Elle est claire. Si j'en avais eu connaissance préalablement, j'aurais pu préparer des éléments de réponse. Nous apporterons une réponse, non pas sur la nature du projet – la réfection du fronton et l'aire de jeux – qui a déjà fait l'objet d'échanges, mais sur la prise en charge supposée par la Ville d'éléments qui incomberaient à l'ABRP. Je prends acte de la question. Je n'ai pas eu connaissance de votre courrier préalable.

Mme HERRERA-LANDA : Je dois avoir la convention du fonds de concours à disposition. Elle est disponible sur l'intranet de la mairie.

M. ETCHEGARAY : Je conçois qu'elle soit sur l'intranet de la mairie. Néanmoins, n'étant pas omniscient, je ne peux pas répondre à une question qui n'a pas été préalablement préparée. Si je comprends parfaitement ce dont il est question, je ne suis pas à même d'entrer dans le détail des textes que vous citez. Toutefois, je vous promets une réponse ultérieure.

Mme HERRERA-LANDA : Je souhaite signaler que la question a été posée par écrit. Il est dès lors regrettable que nous ne puissions pas avoir une réponse ce jour. Nous prenons acte.

M. ETCHEGARAY : Les services de l'administration municipale ici présents semblent indiquer que tel n'est pas le cas. Quoi qu'il en soit, j'apporte du crédit à vos propos. Je respecte la question qui est posée. Vous aurez une réponse rapide sur ce point.

DONT ACTE

2. Commission extramunicipale des Fêtes - Modification de la composition

M. UGALDE : Suite à la démission de M. DULONG, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la nomination de M. LAFITTE en tant que représentant de l'UMIH au sein de la Commission extramunicipale des Fêtes. Il va sans dire que c'est un nom qui nous est aussi soumis par la représentation professionnelle. Il s'agit d'une délibération de forme, afin d'entériner la décision selon laquelle M. DULONG est remplacé par M. LAFITTE.

M. ABADIE : Jaun auzapeza, andere jaunak, nahi ginuke erran bi hitz batzordeari buruz. Gure ustez berriz ikusi behar da parte hartzen dutenak batzorde hauetan.

À l'occasion de cette délibération, nous proposons que la composition de la commission puisse réellement évoluer. En effet, elle est composée de 18 élus (14 de la majorité, 3 des oppositions et 1 de la minorité) et de deux professionnels membres de l'UMIH (cafetiers et restaurateurs). Or selon nos informations, M. DULONG était l'unique représentant à y siéger. Il manque donc toujours un représentant.

Par ailleurs, vous avez reçu un courrier collectif de restaurateurs et de cafetiers qui attendent une réponse à leurs propositions. Celles-ci visent à une plus grande représentation de leur statut sans obligation d'adhérer à l'UMIH. Ils souhaitent s'investir dans des groupes de travail.

M. ETCHEGARAY : Pouvez-vous donner des précisions sur le contenu du courrier ?

M. ABADIE : Le courrier, rédigé par plusieurs cafetiers, propose un rendez-vous pour envisager leur participation au groupe de travail au sein de la Commission extramunicipale des Fêtes.

S'agissant de la composition de cette commission, elle englobe également trois membres de peñas et vingt personnes qualifiées qui sont généralement des personnes situées en fin de liste UDI/LR non élues et des personnes proches de la majorité. Cette dernière famille politique a donc le contrôle sur la Commission. Nous pensons que le milieu associatif et d'autres forces vives y sont trop faiblement représentés.

Par conséquent, nous nous questionnons sur la place des Fêtes. Il semble opportun de démocratiser cette assemblée en l'ouvrant davantage à la population. La représentation accrue des citoyens nous semble une évidence.

Pour information, par le biais de la gouvernance partagée, notre association peña Baiona organise un débat public le 15 décembre à 18 heures 30 au Café du Théâtre sur la question : Quelles Fêtes avec les Bayonnais ?

Enfin, pour enrichir la participation de la population, pourquoi ne pas organiser un double tirage au sort ? Il concernerait des personnes volontaires, comme dans les conseils de quartier, et des personnes choisies par hasard au sein du listing électoral, avec leur accord.

M. UGALDE : Nous pouvons prendre en considération la teneur de ces propositions. Toutefois, je rappelle que lorsqu'une commission des fêtes est constituée en début de mandat, elle est engagée pour toute la durée du mandat. C'est pourquoi je comprends mal qu'on puisse contester la représentativité des personnes qui y siègent. À moins que l'on ne porte des jugements de valeur sur les personnes, tel que vous venez de le faire.

La seconde question est de savoir s'il est possible d'ajouter de nouvelles personnes dans la Commission. Je considère que cette commission est déjà suffisamment élargie, en comparaison des commissions des fêtes des autres villes festives du sud de la France comparables à Bayonne. Elle comprend en effet trois à quatre fois plus de membres que ces autres commissions.

Ensuite, enrichir la composition de la Commission via un tirage au sort ou un autre moyen signifie remettre en cause la manière dont elle a été établie et composée. Ce débat mérite d'être ouvert. J'en accepte la possibilité. Toutefois, il convient de respecter ceux qui œuvrent au sein de la Commission depuis le début du mandat, sans porter de jugement de valeur sur les nouveaux membres.

Je m'engage à parler du sujet à M. LAUQUÉ, Président de la Commission des Fêtes. De plus, je me sens obligé par la manière dont nous avons mis en place la Commission des Fêtes. En effet, votre raisonnement pourrait amener à remettre en question la composition de toutes les commissions. J'étudierai ce point avec les services.

M. ETCHEGARAY : Je reviens sur l'allusion selon laquelle un certain nombre de personnes faisant partie de la liste que j'ai menée pour les élections municipales se trouveraient être membres de cette commission extramunicipale. Ces personnes sont au nombre de deux ou trois. Elles sont en réalité très investies dans la vie associative. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité les faire entrer dans ma liste. En effet, une liste représentative doit épouser au mieux le tissu associatif d'une commune. J'ai en tête deux noms de personnes œuvrant dans le monde associatif depuis des dizaines d'années. Or ce n'est pas un défaut d'avoir fait partie d'une liste, quelle qu'elle soit. En conséquence, il ne convient pas de dénoncer le manque de représentativité de la Commission en mentionnant la présence de ces personnes, particulièrement investies, pour les chars notamment.

Vous pouvez constater que la réponse de M. UGALDE n'est pas fermée. Nous verrons comment améliorer la situation.

La Commission des Fêtes est bien suivie. En revanche, de nombreuses commissions de la Communauté d'agglomération ne bénéficient pas d'une présence aussi assidue. De manière générale – je ne critique personne – je considère que lorsque l'on s'engage dans la vie publique, on est amené à faire des efforts dans sa vie personnelle, notamment pour pouvoir assister aux commissions.

Excusez-moi si je parais donner des leçons. Je comprends votre vision des choses. Toutefois, il est important pour les élus qui ont des délégations de disposer d'élus de la majorité comme de l'opposition au sein des commissions. La lassitude finit par arriver. On constate alors que des sièges ne sont plus occupés. En ce qui me concerne, je le signale aux élus présents. Mes propos ne sont pas toujours bien reçus. Nous essaierons de faire le maximum.

M. UGALDE : Le but de la délibération est de prendre acte du remplacement du représentant précédent de l'UMIH par le nouveau représentant. J'ai toutefois noté que la représentativité du corps de métier rassemblé au sein de l'UMIH semble vous poser problème.

M. ABADIE : Non. Il s'agit du nombre de représentant. A priori, deux places sont réservées aux membres de l'UMIH. Or à notre connaissance, d'après la délibération d'octobre 2020, M. Dulong siégeait seul.

M. UGALDE : Tout à fait. Nous vous laissons la possibilité d'élaborer une proposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

3. Présentation du rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable

Mme HARDOUIN : Malheureusement, les années et les crises se succèdent. 2022 a été une année avec diverses crises :

- des crises climatiques : canicule, sécheresse intense, inondations. Le GIEC signale que l'été exceptionnel de 2022 risque de devenir habituel dans les années venir ;
- une crise politique, avec la guerre en Ukraine qui a une incidence directe sur notre quotidien en raison de l'augmentation du prix de l'énergie et de certaines denrées alimentaires.

Fort heureusement, depuis plusieurs années, la ville de Bayonne s'est engagée dans des actions en matière de développement durable. La précédente stratégie de développement durable étant arrivée à échéance, la Ville élabore un Projet de Transition Écologique et Solidaire qui constituera la feuille de route opérationnelle qui doit irriguer l'action de l'ensemble des services afin que chacun s'empare de la problématique.

Nous vous avons présenté une partie des actions déjà en cours et une partie du projet lors de deux commissions spéciales du Plan Climat aux mois d'octobre et novembre. Le présent rapport sur le développement durable présente le bilan des actions municipales en matière de transition écologique et solidaire réalisées ou toujours en cours en 2022. Il est complété par une identification des enjeux qui vont servir à élaborer un diagnostic sur lequel fonder une stratégie.

En termes de sobriété énergétique, nous avons constitué depuis cet automne un groupe accompagné par Mme DURRUTY, M. LACASSAGNE, M. SEVILLA et M. ARCOUET pour réfléchir avec les services à la manière dont la commune peut répondre aux enjeux de la sobriété, notamment en matière d'éclairage public.

En parallèle, lors du premier budget participatif, un des projets lauréats avait proposé un projet visant à lutter contre la pollution lumineuse. Il a été mis en œuvre en 2022, sa réalisation ayant été retardée par la Covid-19. Il consistait à expérimenter dans plusieurs quartiers (Arrousets, Habas, Les Arènes) une extinction progressive de l'éclairage la nuit, en lien avec les habitants, pour analyser comment ils ressentaient cette diminution de l'éclairage public.

Nous avons organisé une réunion avec les habitants concernés au mois d'octobre 2022. Il en est ressorti que, de manière générale, les gens donnent une analyse plutôt positive de l'extinction de l'éclairage, hormis sur certains aspects. Par exemple, les personnes qui se lèvent très tôt pour travailler et utilisent un vélo rencontrent des difficultés pour se déplacer. Ces difficultés de déplacement constituent des risques potentiels que nous avons entendus et que nous devons prendre en compte.

Le Plan de sobriété que nous avons mis en œuvre, évoqué dans la presse, diminue drastiquement l'éclairage public. L'action sera menée jusqu'à son terme à la fin du mois, puis se poursuivra avec une extinction de 23 heures jusqu'à 3 heures du matin. Les décorations de Noël sont réduites, sans toutefois pénaliser aucun quartier. Il y a moins de décorations, mais des décorations partout. Elles seront éteintes à 22 heures en semaine et à 23 heures le week-end et pendant les vacances scolaires.

Parallèlement à cette action menée en raison de l'urgence énergétique, mais qui s'avère positive en matière de transition écologique, nous avons continué en 2022 à améliorer la prévention des îlots de chaleur et le développement d'une trame fraîcheur. En outre, un dépliant sur les bonnes pratiques en matière de fraîcheur et de chaleur a été élaboré. La collectivité doit se charger d'une part du travail de réduction des îlots de chaleur. Toutefois, ces actions sont l'affaire de tout le monde et relèvent du bon sens. La participation des citoyens, à travers l'usage de climatisations et de véhicules à outrance, est significative.

Nous poursuivons sur cette ligne afin de créer une trame de fraîcheur au sein de la ville qui permettra à chacun de se mouvoir lorsqu'il fait très chaud, sans subir les difficultés que la chaleur occasionne.

En parallèle, j'ai travaillé avec M. LACASSAGNE sur une approche bioclimatique dans l'urbanisme. La Ville porte cette étude. Le but est d'obtenir à l'issue de ce travail un carnet bioclimatique qui sera proposé à la signature de l'ensemble de nos partenaires constructeurs, promoteurs et bailleurs sociaux, afin que les prochaines constructions et édifications soient plus adaptées. Il s'agit à nouveau de bon sens, tel que la disposition de la façade d'une maison par rapport au Nord ou au Sud, par rapport au vent, les matériaux utilisés (traversants ou non). L'étude sera menée jusqu'à son terme pour aboutir à ce livret.

Je reviendrai plus tard sur la deuxième édition du budget participatif.

Les permis de végétaliser ont également été mis en œuvre pour permettre un décrottage progressif dans certains endroits de la ville et favoriser un lien social entre les habitants. Les feuilles de route des Conseils de quartiers ont été adoptées en 2022. Par ailleurs, la Ville a obtenu le label Cité éducative. Cet important label obtenu pour une durée de trois ans permet à deux quartiers (Mounédé-Sainte-Croix et Maubec-Citadelle) d'obtenir pour les écoles une enveloppe de 900 000 euros. À titre d'exemple, le label permettra la mise en œuvre d'une cour non genrée à l'École Brana, la distribution de petits-déjeuners bio et le transport facilité des élèves pour se rendre à des activités culturelles proposées par la Ville. Il constitue une belle récompense au travail mené depuis de nombreuses années.

Le rapport dans sa deuxième partie présente aussi les cinq enjeux essentiels que nous avons identifiés pour la ville de Bayonne et qui donneront les axes du travail de diagnostic : habiter, se nourrir, se déplacer, produire et consommer, s'épanouir. Le but est d'obtenir l'élaboration d'une stratégie qui accompagnera un plan d'action opérationnel que la municipalité sera amenée à mettre en œuvre au niveau de tous les services, la volonté étant d'obtenir une transversalité en matière de transition écologique et solidaire. Cela permettra évidemment d'orienter les choix budgétaires à venir pour la Ville.

Je vous propose d'approuver le rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable tel que détaillé dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Dans ce domaine, les rapports sont discutés et approuvés. J'ouvre le débat. Mme LIOUSSE vous avez la parole.

Mme LIOUSSE : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Penser développement durable, c'est ce que fait bien justement le rapport qui nous est présenté ici. Ce rapport nous donne surtout un cadre pour les actions à venir. Penser développement durable, c'est préparer des actions pour limiter les bouleversements climatiques qui nous attendent, et qui pour certains, sont déjà là. Toutefois, dans le même temps, penser développement durable, c'est améliorer la qualité de l'air et la santé des populations, car l'un ne peut pas aller sans l'autre. Penser développement durable, c'est donc inclure la notion de qualité de l'air et de santé des populations dans le Plan de développement durable.

Je voudrais évoquer deux sujets qu'il est important de souligner. Tout d'abord, toute action d'amélioration de la qualité de l'air doit être accompagnée par une surveillance de la qualité de l'air. Or il n'y a pas à ce jour de dispositif complet de surveillance de la qualité de l'air à

Bayonne. Nous avons la station fixe de mesure de Saint-Crouts gérée par l'agence Atmo-Nouvelle Aquitaine qui est censée nous donner des informations sur la qualité de l'air. Sur internet, on trouve ainsi des estimations d'indices de qualité de l'air pour Bayonne en temps réel. Sur le même site, on constate que ces indices sont calculés à partir de mesures bayonnaises, mais également à partir de mesures effectuées à Biarritz sur la station fixe Hippodrome, en particulier pour les particules fines. Il semble d'après le site qu'il n'existe pas de mesures relatives aux particules fines à Bayonne en continu. Or nous connaissons tous l'impact de ces particules sur la qualité de l'air et la santé.

D'où mon interrogation : comment peut-on juger de la qualité de l'air en particules de notre ville si on ne la mesure pas ? Plus récemment, une étude a été menée sur la zone industrialoportuaire, avec 14 sites de mesures sur Bayonne, Boucau et Anglet, afin d'évaluer l'impact de cette zone sur la qualité de l'air. Dans ce rapport très intéressant de 85 pages effectué par Atmo-Nouvelle Aquitaine, nous pouvons relever une pollution très élevée en particules sur le site Laharie-Bayonne Nord que sur les autres sites. Il pourrait s'agir d'une pollution de fond qui ne s'expliquerait pas entièrement par l'activité industrielle de Boucau. Je me garderai bien ici d'en tirer des leçons définitives sur la qualité de l'air de Bayonne, car toutes les mesures n'ont pas été effectuées sur ce site non prioritaire dans l'étude.

Toutefois, nous pouvons d'ores et déjà constater l'importance de multiplier les mesures de particules fines, pour pouvoir parler de qualité de l'air à Bayonne.

Une deuxième action prévue à Bayonne concerne une autre dimension essentielle du développement durable : la dimension sociale, qui va se poser inexorablement, au fur et à mesure de la mise en place d'une zone à faible émission (ZFE) dont nous n'avons pas encore parlé. Les aides ZFE jusqu'à présent limitées aux grandes agglomérations sont en cours de déploiement dans les villes moyennes. Les voitures et autres véhicules polluants ne peuvent plus circuler dans les ZFE. Si cette mesure, qui risque de rendre la vie plus difficile pour les petites bourses, est mise en place, comment peut-on accompagner les Bayonnaises et les Bayonnais ? En effet, tout le monde ne pourra pas changer son véhicule. Comment éviter ce qu'une climatologue appelle la « mal adaptation », dans la volonté d'imposer des mesures rapides sans tenir compte de la vulnérabilité des habitants ? Sait-on déjà quelle zone sera concernée à Bayonne ? Pourra-t-on mettre en place des modalités horaires où tous les véhicules pourront circuler ? Y aura-t-il des aménagements en conséquence dans les transports en commun ?

Ces ZFE sont l'occasion de repenser la question des mobilités. Toutefois, en se donnant une vision à long terme, elles ne doivent pas être mises en œuvre sans concertation. C'est la cohésion sociale de notre ville qui est en jeu.

Lorsque je pose ces questions sur les plans de mobilité à Bayonne, je suis renvoyée vers le Syndicat des mobilités de la CAPB. Quand je pose des questions sur la qualité de l'air et les stations de mesures, on me répond que ces problématiques relèvent de la CAPB et de l'agence Atmo-Nouvelle Aquitaine. Or penser territoire, région, pays, monde, est très important. En effet, les nuages de pollution ne s'arrêtent pas en haut de la Côte du Moulin ou à Villefranque.

Penser Bayonne pour la qualité de l'air et la santé de sa population, aussi bien que pour les conséquences sociales de la mise en place de la ZFE, c'est inévitable. Il s'agit de la finalité de cette assemblée.

Dans le Plan Climat, nous aimerions que ces thématiques – plan de mobilité, qualité de l'air/santé, transports en commun, mise en place de la ZFE – fassent l'objet de discussions et de débats à l'échelle de la ville de Bayonne. Nous aimerions pouvoir y prendre part activement. Je vous remercie pour votre attention.

M. ETCHEGARAY : Mme HARDOUIN préfère prendre toutes les interventions avant de répondre. M. ESTEBAN, vous avez la parole.

M. ESTEBAN : Le projet de transition écologique et solidaire est riche et ambitieux. Mme HARDOUIN, je vous remercie pour ce rapport. Néanmoins, trois points méritent une clarification.

Le premier concerne l'artificialisation des sols, abordé dans le rapport au titre de projet d'étude. Vous faites le constat, auquel nous adhérons en tant qu'écologistes, que l'artificialisation des sols impacte la biodiversité et rend la ville plus vulnérable aux aléas climatiques. En tant qu'écologistes, concernant l'artificialisation, nous regrettons le manque fondamental de concordance entre la politique écologique de la Ville et la politique de construction urbaine. À l'heure où nous discutons, des dossiers d'urbanisme de grande ampleur se déroulent sous nos yeux pour un total de plus de 500 appartements, tel que les plaquettes de promotion immobilière le mentionnent.

Dans les quartiers, des projets d'ampleur – 20 projets en cours de réalisation ou instruits – viennent détruire peu à peu des résidences patrimoniales et autour d'elles des espaces de végétation arborée et des jardins. 12 résidences de standing sont en cours ou en projet dans le quartier Saint-Esprit, en haut de la rue Maubec et à Saint-Étienne-Hargous. Sept autres immeubles sont en projet à Arrousets, Paulmy, Marracq et Saint-Léon.

Qu'en est-il de la lutte contre l'artificialisation ? Son coût est-il étudié ? N'est-il pas temps de faire une pause en matière d'urbanisme, pour mieux analyser l'état des espaces verts publics et des jardins privés remarquables et patrimoniaux ? Devrons-nous attendre 2050, date limite fixée par la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), pour mettre un terme à la disparition des sols naturels en zone urbaine ?

Une solution existe dans la législation de l'urbanisme de 2016. Il s'agit d'un cadre de réflexion et d'actions qui associe l'urbanisme, le social, la préservation naturelle et paysagère. Il renvoie aux anciennes zones de protection naturelles et patrimoniales urbaines (ZPPAUP). Elles ont été améliorées depuis 2016. Désormais, une loi existe sur les sites patrimoniaux remarquables qui peuvent s'inscrire dans le développement durable de la ville avec pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine paysager et les espaces verts.

Il est également possible d'intervenir directement sur les projets de logement. À ce titre, le projet de logement du COL au quartier Saint-Esprit est exemplaire. Grâce à la vigilance des habitants du quartier auprès de la mairie et grâce à l'accord trouvé entre les habitants du quartier, la mairie et le COL, un espace vert remarquable sera accessible à l'ensemble des habitants au cœur d'une construction limitant l'artificialisation.

Le second point concerne la question énergétique. Vous soulignez dans le rapport qu'elle ne renvoie pas uniquement à un enjeu écologique, mais aussi à un enjeu économique. L'approvisionnement est un sujet actuellement sensible auquel sont confrontées les collectivités territoriales. Il peut amener à s'éloigner peu à peu d'une énergie nucléaire dont on voit qu'elle est incertaine et instable, en plus d'être dangereuse. N'est-il pas temps d'imaginer très concrètement une énergie propre et renouvelable telle que l'énergie solaire ? L'Agglomération souhaite un développement de l'énergie électrique solaire. Il serait intéressant, à ce sujet, d'interpeller les promoteurs immobiliers pour exiger que sur les toits plats et les terrasses de constructions soient installés des panneaux solaires. Ce n'est pas fait actuellement.

Le troisième et dernier point concerne les îlots de chaleurs qui pour beaucoup de Bayonnaises et de Bayonnais sont en réalité des continents de chaleur. Que va faire la mairie dans l'urgence, très précisément, hormis un guide de sensibilisation des habitants ?
Je vous remercie de votre écoute. Milesker.

Mme HERRERA-LANDA : Nous souscrivons à ce qui a été dit précédemment par nos deux collègues. Nous aurons un angle d'attaque complémentaire du leur.

La lutte contre le réchauffement climatique est une urgence absolue pour nos sociétés. Elle exige une transformation des politiques publiques et économiques et des modes de vie de citoyens. Lors du Conseil municipal du mois de juillet, nous étions intervenus pour demander l'application stricte et urgente à Bayonne de ce que prévoit le Plan Climat de la CAPB. La réussite de ce dernier, comme le prévoit le texte, repose sur son appropriation par chacune des 158 communes à son échelle et selon ses spécificités. Nous vous remercions d'avoir pris en compte notre demande en organisant deux réunions dédiées de la Commission Développement durable. Malheureusement, l'assiduité à ces réunions n'a pas été significative.

Elles ont permis de dresser un état des lieux des différentes initiatives engagées dans les domaines d'intervention de la ville sous la forme d'un catalogue. Cependant, en l'absence d'indicateurs quantitatifs, elles n'ont en aucun cas permis d'aligner des indicateurs sur ceux du Plan Climat ni permis de lever nos grandes inquiétudes sur notre capacité collective à relever ce défi, certes complexe, mais non optionnel.

Nous pensons que le rapport Développement durable présenté ce jour procéderait à un « rattrapage » sur ce sujet du plan d'action municipal. Or il s'agit de la clôture du précédent Plan de développement durable. Il aurait dû intégrer un volet bilan, état des lieux et perspectives.

Un nouvel état des lieux, confié à un nouveau cabinet de conseils, le 3^e en peu de temps, mentionne des objectifs sans véritable planification. Bayonne, principale ville de la CAPB, en son temps pionnière de l'Agenda 21 et de développement durable, ne peut ni ne doit repousser à nouveau ces échéances, d'autant qu'elle a un devoir d'exemplarité et d'entraînement vis-à-vis des 158 autres communes, tout particulièrement dans le domaine de l'action Climat qui bouscule les modes d'action habituels en silo et suppose des capacités d'ingénierie et des capacités renouvelées.

Pour ces différents motifs, et au regard de notre inquiétude partagée et de nos responsabilités vis-à-vis de nos citoyens des générations présentes et futures, conformément à l'article 14 du Règlement intérieur du Conseil municipal, nous proposons un amendement à ce rapport sur le développement durable. Je le présente au nom de mon groupe. L'amendement aurait le contenu suivant :

« Le plan Climat (PCAET) été adopté par la CAPB en Juin 2021, la ville de Bayonne mesure en décembre 2022 (soit 18 mois plus tard) l'urgence de procéder à sa déclinaison à l'échelle du territoire Bayonnais comme le prévoit le PCAET pour chaque commune de l'agglomération. La stratégie du PCAET repose sur un scénario cible 2030 (aligné sur l'objectif 2050) soit un délai de 7 années pour agir, ce qui constitue un délai très court en matière de politiques publiques au regard des enjeux et des impératifs -16% de consommation d'énergie, -18% GES, Doublement ENR, captation de 35% des GES (année de référence 2019). Pour répondre à ce défi, la ville de Bayonne s'engage à élaborer au plus tard à la fin du 1^{er} trimestre 2023 (vote en CM du mois d'avril 2023) son « PCAET municipal » nommé Projet de Transition écologique et solidaire doté d'objectifs quantitatifs annuels (et pluriannuels), décliné sous la forme de fiches action chiffrées, doté d'un COPIL/Observatoire chargé de son suivi semestriel et de son évaluation annuelle dont le pilotage opérationnel et technique sera confié à une équipe projet dédiée au sein de l'organigramme municipal ».

Je vous remercie pour votre attention. Je tiens à votre disposition cette proposition d'amendement.

M. ETCHEGARAY : Si vous pouvez nous le faire passer, Mme HARDOUIN va répondre.

Mme HARDOUIN : Je commence par les réponses aux questions posées par Mme LIOUSSE. Merci d'avoir rappelé la problématique à la Commission. Vous y étiez présente. Ce n'est pas le cas pour tout le monde ici.

Concernant la qualité de l'air, vous avez fait état de l'absence d'une station pérenne qui mesure les particules fines. Nous en avons parlé lors de la Commission et nous avons décidé de réfléchir à la manière d'en installer une. Pour le moment, la question n'a pas été tranchée. Néanmoins, il n'existe pas d'opposition de principe.

S'agissant de l'étude S3PI, je suis moi-même présidente du S3PI. Vendredi dernier, nous étions en plénière avec M. BERGÉ qui représente la région. À la demande des associations environnementales et de riverains, nous sommes revenus sur la problématique de l'étude Atmo-Nouvelle Aquitaine. Elle a mis du temps à se finaliser, car au cours de la période

confinement/Covid-19, le quatrième trimestre n'avait pas pu être mesuré. Il a donc fallu attendre 2022 pour obtenir une période de mesure fiable afin de terminer l'étude.

Globalement, sur la zone industrialo-portuaire, l'activité générée par les industriels n'a pas une incidence particulièrement inquiétante. Au contraire, l'étude a permis de découvrir que dans le secteur du S3PI, le trafic routier est l'activité la plus polluante. Les bornes qui sont installées loin du port, à Anglet, Boucau, Tarnos et Bayonne mesurent une plus grande pollution en particules fines que celles situées près du port. L'usage de la voiture est le premier pollueur en matière de particules fines.

Nous reparlerons de l'éventualité d'installer une station fixe au niveau de la ville. Quoi qu'il en soit, l'étude Atmo-Nouvelle Aquitaine, dont l'accès est assez difficile, démontre que les automobilistes sont les premiers pollueurs.

Concernant les ZFE, il s'agit d'une compétence communautaire. Le travail sera mené au niveau du Syndicat des Mobilités. Nous avons anticipé les ZFE avec le dernier kilomètre de livraison pour limiter l'accès au centre-ville aux camions de livraison et faciliter la livraison au moyen de véhicules propres ou de vélos triporteurs. Les ZFE constitueront un important chantier. Nous sommes tous concernés, en tant qu'individus, mais nous ne disposons pas des mêmes moyens pour changer de véhicules. À ce jour, il m'est impossible de vous donner davantage d'information à ce sujet.

M. ESTEBAN, j'aurais aimé vous voir en commission.

M. ESTEBAN : Je vous enverrai un mot d'excuse de mon directeur.

Mme HARDOUIN : J'aurais déjà répondu à vos questions si vous aviez été présent aux commissions.

S'agissant de l'artificialisation, vous évoquez la nécessité de protéger les arbres et la végétalisation de la ville. Nous sommes justement en train d'élaborer un inventaire du patrimoine arboré, tant sur l'espace public que sur les espaces privés. Des arbres remarquables seront étoilés, y compris sur l'espace privé, dans l'hypothèse où un particulier ou un promoteur voudrait abattre son arbre. Dès lors que l'arbre sera répertorié, l'abattage sera impossible.

Ce système est coercitif. Il limite la possibilité pour les gens de disposer de leur propriété. C'est pourquoi, en parallèle, nous mettons en place une assistance technique. Si un arbre est malade et qu'il présente un danger, la ville aidera le propriétaire via la visite d'un expert à même de déterminer si l'abattage de l'arbre est justifié ou s'il existe la possibilité de le sauver.

Concernant l'énergie, il reste beaucoup de travail à fournir. Lors de la Commission, nous avons expliqué qu'un travail était mené pour changer des ampoules en LED moins énergivores. En outre, le réseau de chaleur Egurretik permet de fournir une énergie beaucoup moins polluante que l'énergie EDF nucléaire. Il permet de chauffer les habitants à un coût bien moindre aujourd'hui. Je pense qu'ils sont satisfaits d'être passés au réseau de chaleur, car leur facture a baissé.

Par ailleurs, il y a sur les toitures municipales des mises à disposition pour INR. En outre, nous avons une énergie verte à laquelle la ville de Bayonne a adhéré. Dans le cadre du programme ELENA mené par la CAPB, plusieurs projets sont en cours d'étude afin de bénéficier d'une meilleure réhabilitation du bâti et de sa consommation énergétique.

Enfin, Mme HERRERA, vous demandez ce qui vient après. La fin n'est pas envisagée dans le rapport, car nous avons d'abord effectué un diagnostic en vue d'obtenir une feuille de route. Il faut en effet sérier les problématiques et déterminer quels sont leviers d'actions prioritaires.

Il s'agit des cinq points énoncés précédemment, en revanche, nous demander de rendre un diagnostic en trois mois...

Mme HERRERA-LANDA : Le souhait n'est pas d'obtenir un nouveau diagnostic, mais de passer à un plan d'action. Si on ne le valide pas au premier trimestre, on ne le mettra pas en œuvre...

Mme HARDOUIN : Nous ne pouvons pas travailler le plan d'action en trois mois. Nous sommes justement en train de commencer le travail sur le plan d'action, le diagnostic étant terminé. Deux séminaires à destination des services ont été organisés avec le bureau d'études afin que les personnels s'approprient la notion de transition écologique. Un séminaire des élus de la majorité a eu lieu au mois de septembre. Les enjeux sont aujourd'hui sérieux. Nous travaillons sur ce plan d'action qui sortira en 2023, mais pas avant le mois de mars. Il sera impossible de réunir dans un laps de temps aussi court les Copil et le bureau d'études pour travailler sur une problématique pour laquelle l'approximatif n'est pas permis.

Mme HERRERA-LANDA : Cela signifie que le plan de Bayonne ne sera pas validé dans le délai des 24 mois maximum après la validation de celui de l'Agglomération. Nous serons à mi-mandat. Or tous les élus ont signé un engagement à respecter ce plan d'action et à le mettre en œuvre au plus vite. L'année dernière, dans le cadre de l'évaluation des engagements formulés lors des élections municipales, l'Agglomération a signalé aux communes leur retard considérable. Si le plan d'action est validé seulement l'année prochaine, il ne restera que six ans pour le mettre en œuvre. Or chaque jour compte.

Le dernier plan s'est achevé il y a plus d'un an. En principe, un plan est accompagné dans sa dernière phase d'une évaluation et de perspectives. C'est pourquoi nous sommes très inquiets. Des outils existent, la méthodologie et les techniciens de l'Agglomération sont mis à disposition. Les élus suivent des formations extrêmement anxiogènes avec des professionnels venus de toute la France. La dernière traitait de l'application du Plan Climat. Les problématiques sont de plus en plus sensibles, mais nous ne sommes pas capables de déterminer à quelle échéance nous disposerons d'un plan d'action coordonné.

Nous prenons note que vous ne souhaitez pas retenir notre amendement.

Mme HARDOUIN : Mme HERRERA-LANDA, nous ne faisons pas rien en attendant d'avoir un plan d'action. Nous n'avons pas attendu de disposer du document pour mettre en application

certaines des préconisations du Plan Climat. En revanche, pour pouvoir vous présenter notre feuille de route et nos modalités d'action, nous avons besoin de temps supplémentaire pour finaliser la rédaction. Vous aurez ce document lorsque je serai en mesure de vous le produire.

Mme HERRERA-LANDA : Nous avons appris ce soir que de nombreuses réunions sont programmées. Or au sein de notre groupe, nous faisons l'effort de nous former. Nous participons de manière assidue aux formations de l'Agglomération proposées aux élus. Or nous apprenons que dans notre propre ville, des réunions se déroulent auxquelles les minorités ne sont pas invitées. C'est dommage. En effet, le défi ne sera pas relevé en fonctionnant en silo ou en cloisonnant.

M. ETCHEGARAY : Je répondrai à certains points après l'intervention de Mme LIOUSSE. Je demanderai également à Mme BISAUTA de prendre la parole au sujet de la déclinaison du PCAET au niveau municipal.

Mme LIOUSSE : Merci pour vos réponses. Pour la ZFE, je m'attendais un peu à ces résultats. L'énergie joue également un rôle dans les émissions de particules fines, ensuite on trouve la construction, le transport, puis l'industrie.

Quant à ma demande de participer à ces groupes, elle constitue une demande d'ouverture. En effet, il serait intéressant que les oppositions intègrent le Syndicat des Mobilités.

M. ETCHEGARAY : J'ai entendu les préoccupations de Mme LIOUSSE sur la dimension sociale de la ZFE et la nécessité pour le Plan de mobilités de ne pas ignorer cet aspect, ainsi que sur la déclinaison communale de ces considérations.

Il ne faut pas croire qu'à la Communauté d'agglomération, les maires sont plus informés que vous l'êtes. En effet, la question de la mobilité est gérée par un syndicat et la compétence a été transférée à un syndicat.

Dans notre pays, des strates se superposent. Le problème se rencontre dans toutes les institutions. Il existe un comité syndical qui suit les sujets de mobilité, au sein duquel quelques représentants des mairies sont présents. Je constate également ce manque de porosité entre des compétences majeures telles que la mobilité et la vie municipale.

Cet après-midi, avec notre DGS et notre DGA, nous avons évoqué cette problématique. Il faut que le Syndicat des mobilités vienne en Conseil municipal à Bayonne pour répondre à vos questions. Des maires souhaitant formuler des demandes au Syndicat des mobilités m'ont fait part des mêmes préoccupations que vous.

Toutefois, nous n'allons pas critiquer les institutions. En effet, je ne fais pas partie de ceux qui considèrent que rien ne se passe bien. On a créé un syndicat des mobilités car il fallait créer un syndicat des mobilités. La politique des mobilités a débuté au Pays basque il y a moins de dix ans, très tardivement. Nous ne sommes pas au rendez-vous aujourd'hui en raison des nombreuses expertises à réaliser. Elles entraînent un certain centralisme. En revanche, il existe un vécu municipal qu'il convient de prendre en compte.

Mme HARDOUIN se trouve quelque peu écartelée entre ces mouvements contradictoires. Vous avez eu raison d'affirmer vos points de vue aujourd'hui. Nous aurions effectivement tout à gagner que le fonctionnement soit plus fluide. En tant qu'élus en responsabilité, si on ne travaille pas à fluidifier les choses, on manque à notre devoir.

Je vous remercie donc pour votre intervention d'aujourd'hui et j'en prends note.

M. ESTEBAN, vous n'avez pas été dans la nuance lorsque vous avez énuméré les projets immobiliers. Vous êtes toujours – c'est votre famille politique, je pense – dans des injonctions contradictoires. Lorsque l'on est au pouvoir – j'en parlais hier avec le maire de Bordeaux, Pierre HURMIC, un ami de quarante ans – le principe de réalité s'impose. Quand vous êtes confronté au pouvoir, dans la majorité ou la minorité, vous ne pouvez pas donner des injonctions contradictoires, en l'occurrence, déplorer des constructions trop nombreuses et demander dans le même temps la construction de logements pour la population.

Nous assumons d'avoir lancé la construction de 300 logements au Prissé, dont 45 % sont des logements sociaux. Bayonne possède 28 % de logements sociaux, un taux supérieur à ceux des communes avoisinantes. En ce sens, la Ville compense les manquements des communes voisines, sanctionnées quand elles ne répondent pas aux exigences légales.

Vous ne pouvez pas construire des logements sans béton. Si vous avez trouvé dans votre bibliothèque la référence à un matériau qui ne serait pas du béton, il faut nous en parler. Il y en a marre d'entendre dire que l'on bétonne. Oui, nous construisons. Nous construisons à Bayonne pour la population de Bayonne. Le taux de résidence secondaire s'élève à seulement 4 %. La politique du logement résulte du travail de tous les élus, y compris de la contribution des oppositions.

Il existe un PLH (plan local de l'habitat) qui a fixé des objectifs. Bayonne atteindra ces objectifs, contrairement à de nombreuses communes. Dans le contexte actuel marqué par une montée du prix des matériaux jusqu'à 40 %, des projets ne pourront pas aboutir. Nous construirons donc moins demain. Or ce n'est pas une bonne nouvelle.

Nous devons nous entendre sur les objectifs. Veut-on permettre à nos enfants et nos petits-enfants nés ici et ayant grandi ici de rester ici ? Tel est l'enjeu. Il ne s'agit pas d'opposer les bétonneurs et les gens « généreux » qui sont dans un cercle vertueux. Les choses ne se gèrent pas de telle manière. Si dans cette ville, nous avons 42 % d'espaces naturels, c'est un legs de notre histoire. Nous maintenons ces espaces. Les constructions s'effectuent dans des espaces déjà urbanisés, déjà déclarés constructibles depuis 20 ans. J'étais adjoint à l'urbanisme en 1995. Nous n'avons rien changé en 25 ans de l'équilibre entre les espaces naturels et urbains.

Il convient d'évaluer les prix de sortie des logements construits grâce aux opérations publiques d'aménagement. La rengaine permanente, selon laquelle nous ne comprenons rien et nous construisons pour les riches, est lassante. Retenez les 4 % de résidences secondaires et ne me demandez pas combien de résidences secondaires sont comptabilisées dans les communes voisines. De ce point de vue, j'estime ne pas avoir de leçons à recevoir sur le sujet.

S'agissant de la question de Mme HERRERA-LANDA, j'ai compris que notre travail s'apparentait à un « catalogue », terme péjoratif. Cependant, nous continuerons à produire des catalogues. En effet, ils permettent de vérifier si on a convenablement avancé sur ces sujets, en les abordant les uns après les autres.

Que le rapport ait l'apparence d'un catalogue, on peut l'admettre. Cependant, il n'est pas possible de faire autrement. Pour ma part, les questions techniques me dépassent. C'est pourquoi il est justifié de lister les politiques publiques les unes après les autres et de décliner l'évaluation de cette manière.

Si je suis parfois perdu dans ces problématiques techniques, je n'appellerai pas pour autant le document produit un catalogue, ce terme laissant entendre que nous nous arrêtons aux bonnes intentions, sans chercher à régler les problèmes.

Mme HARDOUIN a dit tout à l'heure que le premier besoin est « habiter ». Nous venons d'en parler. Je ne reviens pas sur nos propos. Il s'agit du logement pour tous. Nous sommes la seule ville à avoir dépassé depuis longtemps le quota de 25 % fixé par la loi SRU de 2000. Personnellement, je considère que le taux devrait être augmenté à 30 %. C'est pourquoi toutes les opérations menées à partir d'aujourd'hui viseront un objectif de 45 % afin de ne pas décrocher vis-à-vis des objectifs légaux. Il convient de déterminer pour qui s'adressent les logements sociaux, tous n'étant pas similaires. Ainsi, le BRS s'adresse à la classe moyenne voire supérieure. Or la commune a besoin de PLAI et de PLUS pour répondre aux attentes de la population des quartiers.

S'agissant du second objectif, « se nourrir », il entre dans les domaines d'action du PCAET. Nous connaissons les enjeux alimentaires. Pour autant, il n'est pas simple de décliner des objectifs aussi importants, compte tenu du retard significatif pris par les collectivités sur ce sujet.

« Se déplacer » renvoie à la mobilité et enfin, « produire et consommer » et « s'épanouir » doivent permettre à chacun de s'épanouir dans l'égalité entre tous.

Je conviens que les problématiques sont très complexes. Dans l'enseignement, le terme « bienveillance » est employé pour définir une attitude positive des enseignants envers les élèves. Je vous demande un peu de bienveillance, s'il vous plaît. Nous ne sommes pas excellents. Nous le savons. Nous tentons nous-mêmes de rester bienveillants dans les situations où nous serions tentés de ne pas l'être.

M. ESTEBAN : Je serai très bref. Dans votre famille politique, on est démocrate. Cela tombe bien, car nous aussi, nous sommes démocrates. Plusieurs de nos élus présents ici sont également conseillers d'agglomération. Nous sommes intervenus dès le début du mandat de la Communauté d'agglomération pour pouvoir intégrer les syndicats fondamentaux qui s'occupent de l'urbanisme : le Syndicat des mobilités et le SCoT. Vous nous avez fermé les portes. Ce n'est pas démocratique. Pourtant, vous êtes une famille de démocrates. Je trouve cette situation très regrettable. En effet, les décisions ne sont pas prises dans des commissions

municipales, mais dans les syndicats réels. Nous sommes prêts à travailler au sein du Syndicat des mobilités. Nous travaillerons avec l'Agglomération bordelaise, évidemment, compte tenu de nos liens avec M. HURMIC.

Mme HERRERA-LANDA : Je souhaite signaler que j'ai pris soin d'expliquer qu'il s'agissait principalement de respecter des délais. S'agissant de la bienveillance, je pense aux jeunes d'aujourd'hui, dont l'anxiété entraîne une chute de la natalité. Nous avons une responsabilité vis-à-vis d'eux. Des jeunes m'interrogent sur le Plan Climat pour savoir quand il sera décliné à Bayonne. À l'issue du Conseil de ce soir, je ne pourrai pas leur répondre.

Par ailleurs, on ne peut pas faire le procès de l'opposition sur le thème de la bienveillance. Nous participons à toutes les propositions de participation aux commissions et toutes les formations organisées par l'Agglomération à l'échelle du Pays basque. Nous formulons des propositions. En ce sens, la proposition de ce soir sur la définition d'un échancier passant par un amendement correspond à une volonté de contribuer à l'effort de la commune.

Ne vous privez pas de notre énergie et de notre vigilance. Nous voyons le temps passer, avec un échancier glissant. Cette situation est problématique. L'amendement de ce soir vise à poser des dates et de la planification. Nous disposons de deux documents : le Plan Climat du Pays basque date de 2021. Il a fait l'objet d'un travail considérable. Je pensais que la présentation du second, Transition écologique et énergétique, au cours des deux réunions spéciales s'inspirerait très largement du Plan produit 18 mois plus tôt. Malheureusement, tel n'est pas le cas. C'est pourquoi nous avons pensé qu'un amendement pouvait peut-être permettre de dire : « Nous sommes en ordre de marche pour telle date ». Merci.

M. ETCHEGARAY : Mme BISAUTA, pourriez-vous prendre la parole ? Vous avez cette responsabilité à l'agglomération.

Mme BISAUTA : Je suis très angoissée pour mon Plan Climat. En effet, il est impossible d'affirmer que le Plan Climat n'est pas en marche. Je ne peux pas laisser croire, dans cette séance publique, qu'il ne se passe rien.

Sophie, tu ne peux pas ignorer le travail en cours dans cette ville depuis plusieurs années en termes de mobilité. Dans toute la partie de Marracq, nous expropriions actuellement pour élargir une voie. Cette opération difficile était nécessaire. L'achèvement de la traversée de Bayonne par les transports en commun est un volet du Plan Climat, qui constitue un document complexe contenant toutes les actions à réaliser. Certaines sont déjà mises en œuvre.

Aussi est-il possible de rassurer les jeunes. En ce sens, un deuxième réseau de chaleur est envisagé. En effet, un projet ayant bénéficié à un quartier doit être envisagé dans d'autres secteurs de la ville. Bayonne dispose du réseau de pistes cyclables le plus important du Pays basque. Il s'agit d'un autre exemple du travail mené sur la mobilité.

Nous avons fait un effort considérable sur l'alimentation collective et le gaspillage. Cette initiative a été saluée par l'organisme Bizi. Bayonne est la ville qui agit le plus dans le domaine

du gaspillage alimentaire et de l'alimentation collective. En outre, le Maire a décidé, nonobstant l'augmentation considérable de l'alimentation, de maintenir les prix de l'alimentation collective.

S'agissant du parc automobile, il a démarré sa mue. La Ville et le Syndicat des mobilités entament une étude sur le parc de l'Agglomération, le parc des communes et de Bil Ta Garbi pour transformer l'usage de nos véhicules. Cette évolution prend du temps.

En matière d'éclairage public, la commune est la seule à posséder plus de 50 % de LED. Dans les constructions, nous intégrons de l'éco-conditionnalité. L'éco-quartier est contesté, mais cette situation est spécifique à Bayonne. La dernière tranche de l'éco-quartier est absolument remarquable. Sur la base de cette expérience, la commune disposera d'un référentiel pour l'élaboration du PLUI et pour la définition des éléments s'imposant aux promoteurs. En conséquence, Bayonne n'est pas la commune qui freine le travail sur le PLUI.

Concernant le syndicat dont nous parlions tout à l'heure, je pense qu'un débat est nécessaire. Il est parfois difficile de faire remonter des questions au président de l'Agglomération en raison du pôle Côte Basque-Adour. Les questions devraient donc être débattues au sein du Pôle. Je ne suis donc pas particulièrement inquiète. Les choses bougent à Bayonne.

Il est bon désormais d'élaborer une feuille de route sur la base des actions réalisées, en cours et à venir. Je suis moins passionnée concernant les dates. L'action est en route. La volonté des élus et des services pour poursuivre cette route est certaine. Nous avons conscience du contexte, la chaleur l'été, les inondations, l'inquiétude. C'est pourquoi il ne convient pas de s'opposer à la meilleure évolution possible pour tout le monde. Je tiens à le préciser. En effet, parfois, nous avons le sentiment que les autres considèrent que nous sommes indifférents à la situation. Or tel n'est pas le cas. Nous avons prouvé ici depuis trois mandats que nous avons pris les choses en main.

M. LACASSAGNE : Je ne voudrais pas que l'on oppose le PLH et la construction de logements. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, nous avons une obligation via le PLH que la ville de Bayonne a initié depuis les années 1960. Il s'agit de notre ADN pour éviter les départs des jeunes ménages vers des zones éloignées de 40 kilomètres. Il est préférable qu'ils habitent la commune, car en quittant la ville, ils participent au réchauffement climatique à cause de leurs déplacements journaliers.

Je ne souhaite pas que l'on oppose l'habitat et le PLH à l'artificialisation des sols. En effet, nous y travaillons depuis le début du mandat. Depuis 2014, nous avons réduit la construction de logements de 60 %. Aujourd'hui, M. ESTEBAN nous dit que nous construisons à tout va. Non.

Nous construisons entre 150 et 200 logements dans le diffus. Donc nous ne correspondons pas aux objectifs de logements sociaux. À ce sujet, nous travaillons actuellement à l'élaboration d'une charte.

Récemment, lors d'une réunion à l'Agglomération, nous évoquons la problématique « construire la ville sur la ville ». Sur la Rive droite, nous essayons d'acquérir des terrains depuis plus de vingt ans. Nous en avons acquis une partie. Il reste une partie, Duprat, qui

appartient à l'État. Il reste quelques difficultés, à l'instar du secteur appartenant à la SNCF. Si nous souhaitons construire la ville sur la ville, il faut quinze ans, auxquels il convient d'ajouter les études d'une durée de six ans. En conséquence, la constructibilité ne débutera pas avant 2026. Notre opération Marinadour II est en attente depuis douze ans. L'opération HSA à Saint-Esprit se heurte à des difficultés. HSA a voulu préempter, mais dans le cadre d'un recours sur l'estimation des domaines, le juge a estimé une valeur double des domaines.

Pour vous rassurer, nous travaillons sur le PLU et la question de l'imperméabilisation est un sujet primordial pour Mme HARDOUIN, M. SÉVILLA et moi-même.

Nous réfléchissons également au niveau du SCoT. Nous avons moins de foncier ici sur la Côte qu'à l'intérieur. Nous fixons un objectif de réduction de l'imperméabilisation de -50 % en 2030.

Nous savons à travers le SCoT que nous serons en demande de davantage, à -54 %. Nous parviendrons à l'objectif -50 % en 2050. Nous connaissons les terrains qui doivent être fermés à l'urbanisation. Ils passent en N ou en A. En outre, nous vérifions à nouveau aujourd'hui les anciens permis délivrés depuis dix ans pour établir un bilan.

Par ailleurs, nous travaillons sur les espaces paysagers. Nous pourrions en parler en Commission Stratégie urbaine. Au cas où le PLUI n'aboutirait pas prochainement, nous anticipons les modifications contenues dans le futur PLUI. C'est pourquoi nous refusons dès à présent certains permis.

M. ETCHEGARAY : M. LACASSAGNE est l'adjoint sur la Côte qui refuse le plus de permis de construire. Cela ne le rend pas sympathique. Je peux en témoigner.

M. ETCHEGARAY : Avant de mettre le rapport aux voix, je souhaite recueillir le sens de votre vote.

M. ESTEBAN : Abstention.

Mme HERRERA-LANDA : L'amendement n'ayant pas été pris en compte, nous nous abstenons.

M. BERGE : L'amendement ne doit-il pas être soumis au vote avant d'être rejeté ? C'est ce qui est fait dans les autres instances délibératives où je siège.

M. ETCHEGARAY : Je ne le sais pas. C'est une bonne question.

M. BERGE : La forme est protectrice de la liberté.

Mme HERRERA-LANDA : C'est au maire de décider.

M. ETCHEGARAY : Vous n'avez pas déposé l'amendement avant le Conseil.

Mme HARDOUIN : Avoir l'amendement avant nous aurait permis de préparer une réponse plus conforme.

M. ETCHEGARAY : Mme BISAUTA dit ne pas l'avoir eu.

M. ERREMUNDEGUY : Nous avons beaucoup parlé de démocratie et de respect des délais. Toutefois, il me semble que nous n'avons pas lu l'amendement avant. Ce n'est pas très respectueux de la démocratie de nous demander de nous positionner sur un texte que nous n'avons pas eu le temps d'étudier.

Mme HERRERA-LANDA : Je tiens à préciser que selon le règlement intérieur, les motions doivent être déposées à l'avance et les amendements doivent être déposés en séance. Il en va de même dans toutes les institutions. Nous avons suivi le règlement intérieur. Nous pouvons lire l'amendement en séance pour que chacun puisse en prendre connaissance.

M. ETCHEGARAY : Vous l'avez lu précédemment. Je l'ai compris. Je propose que nous votions en deux temps : l'amendement dans un premier temps, puis le rapport dans un second temps.

M. ETCHEGARAY : Je propose de voter sur l'amendement.

Conformément à l'article 14 du règlement intérieur du Conseil municipal en vigueur, le groupe Demain Bayonne - Bihar Baiona souhaite déposer un amendement relatif au plan Climat (PCAET) adopté par la CAPB.

« Le plan Climat (PCAET) été adopté par la CAPB en Juin 2021, la ville de Bayonne mesure en décembre 2022 (soit 18 mois plus tard) l'urgence de procéder à sa déclinaison à l'échelle du territoire Bayonnais comme le prévoit le PCAET pour chaque commune de l'agglomération. La stratégie du PCAET repose sur un scénario cible 2030 (aligné sur l'objectif 2050) soit un délai de 7 années pour agir, ce qui constitue un délai très court en matière de politiques publiques au regard des enjeux et des impératifs -16% de consommation d'énergie, -18% GES, Doublement ENR, captation de 35% des GES (année de référence 2019). Pour répondre à ce défi, la ville de Bayonne s'engage à élaborer au plus tard à la fin du 1^{er} trimestre 2023 (vote en CM du mois d'avril 2023) son « PCAET municipal » nommé Projet de Transition écologique et solidaire doté d'objectifs quantitatifs annuels (et pluriannuels), décliné sous la forme de fiches action chiffrées, doté d'un COPIL/Observatoire chargé de son suivi semestriel et de son évaluation annuelle dont le pilotage opérationnel et technique sera confié à une équipe projet dédiée au sein de l'organigramme municipal ».

Amendement rejeté à la majorité des suffrages exprimés, suite à la mise aux voix à main levée décidée par Monsieur le Maire :

Votes contre : 15, Mme DURRUTY, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ (avec mandat),
Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, Mme BISAUTA, Mme LARRÉ,
M. SALANNE, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI,
Mme DELOBEL,

Abstention : 23, M. ETCHEGARAY, M. UGALDE (avec mandat), Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE (avec mandat), Mme CASTEL, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHEs, M. ALLEMAN (avec mandat), M. DUZERT, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH (avec mandat),

Votes pour : 4, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE, M. ESTEBAN

AMENDEMENT REJETÉ A LA MAJORITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

M. ETCHEGARAY : Nous passons au vote du rapport tel qu'il a été présenté initialement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Abstention : 4, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

4. Budget participatif - Projet « Les cheveux gris dans le vent » - Signature d'une convention de partenariat et de financement avec l'association « À vélo sans âge »

Mme HARDOUIN : Nous réalisons la deuxième édition des budgets participatifs dont les candidatures viennent de se clôturer. Sur les 28 projets soumis au vote, 11 ont été retenus, avec une enveloppe de 300 000 euros. La Ville s'engage à mettre en œuvre l'ensemble de ces projets dans un délai de 12 à 18 mois maximum. Pour la fin d'année, je vous propose de voter pour trois des projets qui ont été sélectionnés. « Les cheveux gris dans le vent » consiste en l'acquisition d'un vélo triporteur de type rickshaw pour permettre à des bénévoles de proposer des services à des personnes en perte de mobilité. Dans les pièces qui vous ont été remises se trouve la convention de partenariat et de financement passée entre la ville de Bayonne et l'association « À vélo sans âge – France ». La Ville alloue une subvention de 12 000 euros pour l'acquisition et le stockage du vélo.

Nous vous demandons d'approuver les termes de la convention de partenariat et de financement jointe en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

5. Budget participatif - Projet « Et vogue la Yolette » - Signature d'une convention de financement avec l'association « Aviron Bayonnais omnisports »

Mme HARDOUIN : Le projet « Et vogue la Yolette », classé septième lors du vote, est présenté par l'association « Aviron Bayonnais omnisports ». La Yolette est une embarcation légère et accessible qui permet la pratique de l'aviron, notamment pour des personnes en situation de handicap. Ce ou ces bateaux seront proposés à tous les publics, pas seulement aux membres de l'association. En effet, les projets retenus dans le cadre du budget participatif doivent s'adresser à toutes les Bayonnaises et tous les Bayonnais.

Il est donc demandé au Conseil municipal de valider la subvention de 19 500 euros, d'approuver les termes de la convention de financement jointe en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

6. Budget participatif - Installation d'une serre au jardin partagé de Balichon – Autorisation du dépôt de la déclaration préalable de travaux et installations

Mme HARDOUIN : Lauréat de la deuxième édition de l'action Budget participatif, le projet « Une serre au jardin partagé de Balichon », porté par la MVC Bayonne Centre-Ville, consiste en l'installation par les membres de ladite MVC d'une serre de 11,5 m² pour un coût de 3 029 euros, dans le but de développer du jardinage et la culture de semis. Le projet vise à favoriser du lien intergénérationnel autour de l'apprentissage de la nature et du développement de l'agroécologie. La serre sera installée par les membres de la MVC Bayonne Centre-Ville. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer, au nom de la ville de Bayonne, la déclaration préalable de travaux et installations correspondante.

M. ETCHEGARAY : Je mets les trois rapports 4, 5 et 6 au débat en bloc. Je ne vois pas de demande d'intervention.

Je vous propose de mettre aux voix ces trois rapports.

Rapport 4 – Projet « Les cheveux gris dans le vent »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rapport 5 – Projet « Et vogue la Yolette »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rapport 6 – Jardin partagé de Balichon

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES DROITS

7. Rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Mme LOUPIEN-SUARES : Il m'appartient ce soir de vous parler du rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Je vous rappelle qu'en application de la loi du 4 août 2014 sur les égalités réelles entre les femmes et les hommes, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants sont tenus d'éditer chaque année un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au débat sur les orientations budgétaires. Ce rapport, dont le détail est repris en note explicative de synthèse, présente la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics, ainsi que les actions entamées au sein des différentes

politiques publiques. Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

Je vous précise quelques points :

- L'égalité doit être prise en compte dans toutes les politiques publiques de la ville. C'est pourquoi cette dimension a été intégrée au prochain projet de transition écologique et solidaire de la ville. Dans ce cadre, les cours d'école seront réaménagées. Plus généralement, nous menons une réflexion transversale sur les égalités de genre dans l'espace public.
- J'insiste également sur le travail de la Commission toponymie et des services patrimoine. Je pense en particulier à la Place des Femmes résistantes et à la rue Louise Michel inaugurée il y a 48 heures.
- Je vous rappelle l'ouverture de permanences régulières du CIDF et du planning dans leurs nouveaux locaux de la rue Maubec.
- Enfin, nous menons une politique de formation des agents de la Police municipale contre les violences faites aux femmes. La nouvelle brigade de nuit risque d'être confrontée à ce type de violences. C'est pourquoi elle sera formée en ce sens.

Mme HERRERA-LANDA : Ce rapport constitue une obligation légale depuis 2014. Les rapports se ressemblant d'une année sur l'autre, notre intervention sera plus courte que les années précédentes.

Comme pour les rapports précédents, nous constatons que le texte ne présente que peu de données et d'objectifs chiffrés. Il englobe des actions de nature et d'ambitions très différentes sur lesquelles nous avons l'occasion de nous exprimer très régulièrement en Conseil municipal, par exemple, le problème de l'inégalité de subvention au niveau des clubs sportifs entre les pratiques féminines et masculines. Ce n'est pas l'objet de la discussion de ce soir.

Ce soir, nous nous consacrons exclusivement au bilan de la commune concernant la gestion de ses propres ressources humaines qui devrait revêtir un caractère exemplaire ou d'entraînement pour les autres secteurs de la cité.

En rendant obligatoire la présentation de ce rapport, le législateur a souhaité que l'occasion soit donnée de faire le constat, année après année, de l'évolution de l'égalité homme femme au sein de la collectivité et d'objectiver sa progression, et de mesurer l'efficacité du plan d'action municipal.

Dans ce même but, nous avons sollicité depuis plusieurs années la publication d'un document qui synthétise les chiffres produits depuis 2016, date à laquelle le premier rapport a été publié au niveau de la commune. Ce document qui nous avait été promis l'année dernière reste absent. Pire, cette année, le tableau chiffré qui accompagne la publication du rapport a disparu. Cette situation est d'autant plus paradoxale que nous avons demandé en novembre 2021 que la synthèse chiffrée 2016-2021 nous soit remise sans attendre la synthèse 2022. Nous espérons très vivement l'obtenir avant novembre 2023.

Simple oubli reflétant un manque d'intérêt ou suppression volontaire s'inspirant du principe qu'en l'absence de thermomètre, on ne peut pas observer de fièvre ? Nous pencherons plutôt pour la deuxième hypothèse, car à défaut de données chiffrées, nous avons consulté l'organigramme des directions et nous pensons avoir trouvé la cause de cet « oubli volontaire ».

Des membres de votre majorité avaient l'année dernière partagé notre analyse et regretté le fort déficit paritaire sur certains postes de directions et de cabinets. J'ai retenu la phrase : « un zéro qui fait mal ». Dans ce domaine, depuis l'année dernière, la situation n'a pas évolué dans le sens d'un meilleur équilibre. Au contraire, nous n'osons pas utiliser le terme de parité, tellement cet objectif semble s'éloigner sur les postes de direction. Il semblerait même, selon des informations qui nous ont été relayées – nous attendons confirmation de votre part – que votre non-respect de la parité au niveau des postes de direction ait été sanctionné par une imputation financière significative, en vertu du décret du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nomination dans les collectivités.

Donner le nom de Louise Michel, héroïne de la Commune, c'est un beau symbole. Néanmoins, faire confiance aux femmes contemporaines et à leurs compétences pour occuper des postes de direction et donner ainsi un signe d'encouragement à toutes les femmes bloquées par le plafond de verre, ce serait mieux.

M. DUZERT : Je ferai beaucoup plus court que Mme HERRERA-LANDA. Le rapport est à lire. Il manque des documents, mais cela a déjà été dit. J'ai la même question sur l'application de l'article L. 132-5 du Code général de la fonction publique relatif aux obligations concernant les emplois de direction dans les communes de plus de 40 000 habitants et les EPCI.

Ma question est naïve : Avons-nous reçu une sanction ou pas ? Où en sommes-nous, dès lors que nous avons quatre directeurs ? Nous aimerions vraiment savoir si ce qu'il se dit est vrai, et le cas échéant, comment nous allons y remédier.

M. ETCHEGARAY : Il y a bien d'autres questions dans ce rapport.

Mme LOUPIEN-SUARES : Je vais vous répondre rapidement. Tout ce qui est chiffré est mis à votre disposition par les services.

Tel que vous l'avez dit, il est positif qu'un nom de rue porte le nom Louise Michel. Nous nous en félicitons. Toutefois, je ne crois pas que les actions de la ville puissent se résumer à cela.

Si vous étiez dans la Commission qui a élaboré ce rapport, vous auriez pu voir que tous les domaines de la politique de la ville sont concernés. La prise en compte de l'égalité femme homme dans toutes ces politiques publiques est assez large, de l'enfance à la famille/jeunesse, du sport à la médiathèque. Au niveau de la culture et du patrimoine, les avancées sont réelles.

La Semaine de la diversité et de l'égalité des droits est une action supplémentaire. Les actions autour de la santé : Octobre Rose et les ateliers Santé Ville sont également mis en œuvre.

En termes de sécurité et de tranquillité publique, les avancées sont réelles. Il en est de même au niveau du développement durable.

Il est facile de jeter l'opprobre sur une politique municipale alors que les avancées sont réelles et que nous travaillons d'arrache-pied à maintenir l'égalité dans tous les domaines des politiques publiques.

Concernant les aspects relatifs aux dirigeants masculins, on tient à se féliciter du recrutement. En effet, les personnes recrutées sont éminemment compétentes. Or une ville telle que la nôtre doit avoir des dirigeants compétents, quel que soit leur sexe. Certes, il existe une obligation paritaire. Cependant, pour pouvoir recruter des femmes, faut-il encore qu'il y ait des candidates et qu'elles soient à un niveau équivalent des candidats hommes. En l'occurrence, sur les derniers recrutements, nous n'avions pas de candidates accédant au dernier carré et pouvant répondre aux exigences de la ville et d'une commune avec un grand nombre d'habitants.

Je ne fais pas partie du jury de recrutement. Pour autant, quand je vois les compétences des personnes recrutées, je me félicite des recrutements qui sont positifs pour la ville. J'invite les femmes à postuler lors des prochains recrutements. Lorsque le nombre de candidates sera plus important et que des candidates auront le niveau de compétences attendues, nous serons ravis de les recruter en grand nombre.

M. ABADIE : Nous n'avons pas dit que les directeurs généraux adjoints n'étaient pas compétents. En revanche, nous croyons savoir que la ville a reçu récemment une amende de 50 000 euros parce que les quatre DGA sont des hommes. Nous ne connaissons pas les conditions de recrutement, mais il semble qu'une sanction ait été appliquée.

M. ETCHEGARAY : Vous avez raison. La situation que vous décrivez est sanctionnée à hauteur de 50 000 euros. Fallait-il pour autant, pour ne pas être soumis à cette amende, recruter des dirigeants par défaut ? Je ne suis pas à tous les jurys, par principe, et je n'étais pas à ce jury. Il s'agissait de remplacer M. Foulon dans ses responsabilités de DGA, dans une direction générale importante se consacrant aux finances et à l'informatique.

Évidemment, la question de la sanction s'est posée. J'aurais pu ne pas suivre l'avis du jury. Je considère néanmoins que les collègues travaillant dans les commissions d'appel d'offres et les jurys de recrutement méritent ma confiance.

Premièrement, cet avis a été pris à l'unanimité. Deuxièmement, je me suis fait remettre l'intégralité des dossiers des candidats. Sans avoir reçu les candidats, l'analyse sur dossier me paraissait largement suffisante pour considérer que M. Andrieu remplissait toutes les conditions pour pouvoir postuler à ce poste. S'agissant de la critique autour du sexe, nous n'avions que des candidatures féminines qui, objectivement, ne remplissaient pas les conditions requises pour occuper le poste.

Aujourd'hui, le poste laissé libre par M. Andrieu fait l'objet d'un recrutement. Mme DURRUTY, élue en charge des ressources humaines, a reporté la date de dépôt des candidatures eu égard au défaut de candidatures féminines. Pouvons-nous faire autre chose que de reporter la date limite du dépôt des candidatures ? Nous ne pouvons pas aller plus loin.

Venir aujourd'hui en séance, en présence de la personne concernée, nous faire cette critique, c'est un peu rude, d'autant que M. Andrieu assure l'intérim en occupant à la fois les postes de DGA et de directeur des finances. Nous avons reporté les dates de quelques mois afin d'avoir les conditions pour opérer un choix véritable, pas uniquement de sexe, mais également de compétences. Le processus sera suffisamment long pour amortir complètement les 50 000 euros. De quoi parlons-nous ce soir ? Uniquement de la défense de principes ? Les principes sont extrêmement importants. Vous reliez le recrutement avec la nouvelle rue Louise Michel. Cela me semble quelque peu exagéré. Nous avons autant conscience que vous de l'importance de ce sujet. Nous essayons de faire les choses du mieux possible. Il se trouve que dans des domaines, les choses sont plus faciles. Ainsi, à la Communauté d'agglomération dont je suis le Président, il y a sept DGA, dont trois femmes et quatre hommes.

Je vous assure que les recrutements ont été plus faciles à gérer à la Communauté d'agglomération qu'ils ne l'ont été ici, les postes étant libérés en cours de mandat. Il existe de nombreuses raisons pouvant expliquer qu'une femme n'envisage pas le déplacement de sa famille. Il s'agit d'une source d'inégalité certaine. J'ai vu cette limite lors des recrutements. En outre, le coût des logements crée des inégalités au détriment des femmes.

Une fois de plus, nous ne sommes pas parfaits. Quoi qu'il en soit, je n'ai aucun regret d'avoir validé l'avis unanime du jury de recrutement et d'avoir considéré que M. Andrieu devait être notre directeur général adjoint. Vous n'avez pas dit le contraire. Je ne vous fais pas ce procès.

Mme HERRERA-LANDA : Nous pensons que le législateur établit une loi lorsque sont constatées des situations ne répondant pas à un objectif de parité dans une démocratie. Vous essayez de personnaliser le débat. L'intervention du législateur a une logique inverse. Si aujourd'hui la ville reçoit une amende de 50 000 euros, ce n'est pas uniquement sur le dernier recrutement. Il s'agit d'un processus qui s'est installé dans le temps. De nombreux travaux universitaires ont porté tant sur les profils de poste que les modalités de publication et de conduite d'entretiens. Si on se rend compte que de manière répétée, les mêmes causes produisent les mêmes effets, il y a peut-être un travail à faire. C'est une proposition.

Deuxièmement, on entend des arguments sur les compétences et la vie familiale des femmes de manière répétée. On a l'impression d'entendre des arguments d'un autre âge.

Un regret important : l'absence de sincérité de ne pas avoir mentionné cette pénalité apportée à la ville de Bayonne dans ce rapport.

M. ETCHEGARAY : J'en ai parlé spontanément.

Mme HERRERA-LANDA : Ce n'est pas dans le rapport qui nous a été envoyé ni dans la délibération.

M. ETCHEGARAY : Ils en ont parlé en Commission.

Mme HERRERA-LANDA : M. ABADIE était présent.

M. BERGÉ : Je n'étais pas là. J'étais représenté par M. ABADIE.

M. ABADIE : Je n'ai aucun souvenir de ce point.

M. ETCHEGARAY : J'ai confirmé ce jour en séance publique la teneur de cette amende. Nous ne vous cachons rien. Il n'y a pas de vote sur ce point, donc pas matière à amendement. En conséquence, nous prenons acte du débat. Je vous remercie.

DONT ACTE

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

8. Mise en place d'une conciergerie pour la distribution de marchandises et l'animation d'un site marchand - Convention de mise à disposition de bâtiments modulaires au lauréat de l'appel à projets

Mme MEYZENC : Depuis plusieurs années, la Ville de Bayonne met en œuvre et développe des dispositifs visant à réduire les nuisances liées aux livraisons de marchandises et aux déplacements sur le territoire communal contribuant ainsi à améliorer le bilan énergétique des transports. De plus, elle a développé une offre de proximité de produits frais, transformés et fermiers en circuit court au travers d'un site marchand et en a assuré la distribution ou la livraison avec l'aide de l'Office de tourisme. Aujourd'hui, elle souhaite adosser une offre de conciergerie dans le local dédié pour la distribution des marchandises vendues sur le site marchand. C'est la raison pour laquelle la Ville a lancé une procédure d'appel à projets portant sur la mise en place d'une conciergerie pour la distribution de marchandises et l'animation d'un site marchand.

Suite à l'audition des candidats, il est demandé au Conseil municipal de retenir le projet présenté par la société « Xixtroak » selon les conditions définies en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée.

M. ETCHEGARAY : Je mets le projet aux voix. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé - Déclassement d'une partie du chemin d'Ibos

M. ARCOUET : Dans le cadre du projet de travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire du Prissé, il convient de procéder au déclassement du domaine public routier communal d'une partie du chemin d'Ibos, l'emprise concernée devant être utilisée dans la nouvelle configuration de l'établissement scolaire. Il est demandé au Conseil municipal

d'approuver l'engagement de la procédure de déclassement de cette partie du chemin d'Ibos, qui nécessitera l'organisation d'une enquête publique préalable conformément aux dispositions du Code de la voirie routière, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce relatif à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Je mets la procédure de déclassement aux voix. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Toponymie - Dénomination de voies et lieux

M. UGALDE : Nous avons déjà dit l'essentiel sur les actes les plus symboliques et les plus forts de la Commission toponymie. Ce jour, à moins que vous ne souhaitiez discuter les positions de la Commission toponymie, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les dénominations de voies et lieux comme détaillées en note explicative de synthèse. Je rappelle que toutes ces décisions ont été prises à l'unanimité, malgré les débats portant sur certaines. Il faut parfois être patient et reporter les décisions afin de nourrir les débats.

M. ETCHEGARAY : Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SOLIDARITÉ

11. Convention de partenariat dans le cadre du dispositif hivernal d'hébergement d'urgence 2022-2023

Mme LARRÉ : Comme chaque année, une veille saisonnière est organisée du 1^{er} novembre au 31 mars en direction des populations les plus fragiles. Elle se traduit par une montée en puissance du dispositif d'hébergement généraliste, dédié à la mise à l'abri des publics vulnérables pendant la période hivernale dans les conditions rappelées en note explicative de synthèse. La Ville entend encore cette année maintenir un niveau de financement de ce dispositif équivalent à celui accordé les années précédentes.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à conclure avec l'association Atherbea, le CCAS d'Anglet et le CCAS de Boucau ainsi que d'approuver la participation financière de la Ville qui en découle, à hauteur de 9 335 euros.

M. ETCHEGARAY : Il me semble que le document comporte un petit oubli. La convention de partenariat s'attache principalement au financement. Or, il existe le dispositif Grand Froid et en particulier le dispositif Froid extrême. Celui-ci mobilise la Salle Lauga.

Si on nous demandait si la Salle Lauga serait utilisée en cas de froid extrême, la réponse est oui. Ce sera également le cas avec l'intervention d'Atherbea. La salle a été employée pour ce dispositif à deux reprises déjà.

M. ABADIE : Bai, milesker Jaun auzapeza. Nola erran ? Errepikatzen ahal ditut ber gauzak, joan den urtean bezala. Ez da, ez baionan, ez Ipar Euskal herrian, egiazko politiko bat pobreentzat.

Je pourrais, Monsieur le Maire, reprendre presque intégralement ma précédente intervention à ce sujet lors du Conseil municipal du 9 décembre 2021. Je pourrais insister sur le fait que la Commission Solidarité ne fait pas son travail, ou que vous effectuez un service minimum en matière d'accompagnement des plus précaires, notamment dans la coordination des associations parties prenantes. Il y a eu des belles initiatives durant les deux confinements, notamment la mise à disposition des salles Lauga et Ene Tokia. Toutefois, il manque toujours des places pour les sans-abris. Il est inacceptable aujourd'hui que des personnes vivent dans la rue. Elles n'ont pas un lieu pour se doucher. À l'heure qu'il est, à 19 heures 50, aucune structure ne leur est ouverte. En outre, Ene Tokia à Bayonne et le Centre Équestre à Biarritz sont deux structures ouvertes uniquement quatre mois sur douze. Ma Nuit à Anglet est fermé de 8 heures 30 à 20 heures 30. Dans ce contexte, comment peut-on se débrouiller quand on n'a aucun lieu pour laisser ses affaires en toute sécurité ? Les associations et les bénévoles qui accueillent les sans-abris avec l'aide de certains travailleurs sociaux, notamment d'Atherbea, font ce qu'ils peuvent, mais ils ne sont pas assez nombreux.

Le PASS à l'hôpital de Bayonne n'est ouvert que deux jours et demi par semaine, alors qu'ailleurs sur territoire français, il est ouvert à minima cinq jours. C'est à croire que nous ne sommes pas tout à fait en France. Par ailleurs, le PAJ n'est ouvert que huit demi-journées sur quatorze. Il est fermé cet après-midi par exemple, tout comme le Secours Catholique. Quant aux deux maraudes de la Croix-Rouge, il arrive de manière récurrente qu'elles ne sortent pas en raison du manque de bénévoles. En effet, trois bénévoles dont un chauffeur sont nécessaires pour une maraude. Aujourd'hui, en milieu de journée, il n'y avait pas de chauffeur disponible.

En conclusion, il y a deux urgences concernant ce public. D'une part, il convient de mettre en place une vraie bagagerie sur le BAB, comme vous vous y étiez engagé, Monsieur le Maire, dans les colonnes de *Sud-Ouest* le 16 février 2022, après une action de notre groupe devant Ene Tokia. Vous aviez précisé que l'Agglomération y travaillait et que le projet aboutirait en 2022.

La seconde urgence concerne la coordination des associations de solidarité qui n'existe ni à Bayonne intra-muros ni malheureusement à l'échelle du BAB.

M. ETCHEGARAY : Pouvez-vous préciser le type d'associations concernées ?

M. ABADIE : Il s'agit de toutes les associations qui œuvrent dans le champ de la solidarité. Selon nous, la coordination de ces associations relève du rôle d'une Commission des solidarités qui devrait être extramunicipale.

M. ETCHEGARAY : Pour des raisons familiales, Mme LAUQUÉ ne peut pas être présente ce soir.

Mme LARRÉ : Je peux préciser que la CAPB porte trois dispositifs d'accueil pour le compte de l'État en s'appuyant sur plusieurs associations : Ma Nuit à Anglet (38 places, ouvert toute l'année, géré par l'association Atherbea), Ene Tokia situé aux Allées Marines à Bayonne (20 places, ouvert du 1^{er} novembre au 31 mars, géré par l'association Atherbea), le Point Accueil Jour situé au 14 rue Sainte-Ursule à Bayonne (50 à 80 repas servis le midi, géré par l'association Point Accueil Jour avec l'appui d'Atherbea), la Table du Soir située quai de Lesseps à Bayonne (80 à 90 repas le soir).

Le déplacement des bénéficiaires s'effectue au moyen d'une navette nocturne qui part de la Place des Basques. Elle dessert la Table du Soir, Ma Nuit et Ene Tokia. Ce service est pris en charge par la CAPB.

M. ETCHEGARAY : À ma connaissance, Ene Tokia, le local situé sur les allées Marines ouvert il y a trois ou quatre ans dans des conditions rapides et compliquées, offre 20 places. Il n'est pas plein. Je n'ai pas de retour selon lequel les besoins ne sont pas remplis. La gestion est effectuée par l'association Atherbea du 1^{er} novembre au 31 mars, durant la période hivernale. Le local ouvre le soir à 20 heures. Il existe donc une réponse pour le jour et une réponse pour la nuit. Pour sa part, la Table du Soir sert les repas vers 18 heures 30 et ferme avant 20 heures.

Toutefois, il nous est dit ce jour qu'il manque une heure entre le moment où ferme le Point Accueil Jour et le moment où ouvre Ene Tokia.

La problématique est extrêmement complexe. Ma Nuit se trouve à Anglet à côté des Abattoirs sur un terrain qui appartient à la Communauté d'agglomération. Nous avons en effet souhaité que Ma Nuit puisse continuer à fonctionner avec 38 places, dont 18 pour les femmes.

Il est possible que les choses ne soient pas parfaites. Néanmoins, si nous parvenons à la limite du plan Grand froid, nous ouvrirons la Salle Lauga bien avant 20 heures. Nous suivons la problématique avec beaucoup d'attention. Mme LARRÉ suit la situation de très près, sous la responsabilité de notre Adjointe à la solidarité, Mme LAUQUÉ.

Nous ne sommes pas moins sensibles que vous aux problématiques de précarité. Cependant, la précarité augmente en France, nous le constatons à Bayonne. À la Table du Soir où se rendait autrefois 50 à 60 personnes, 80 à 100 personnes viennent aujourd'hui, réparties sur deux services assurés par de nombreux bénévoles.

M. Abadie, vous évoquiez à juste titre la lassitude du bénévolat. Nous le constatons également.

C'est pourquoi nous faisons en sorte que les bénévoles ne souffrent pas trop.

Nous nous sommes déplacés il y a quelques jours pour une opération portes ouvertes au Point Accueil Jour. M. MURAT était présent et nous constatons ensemble le travail accompli par les bénévoles, que nous avons remerciés.

S'agissant de la bagagerie, je me souviens de mes engagements. Quelques fois, je m'étonne du retard dans la mise en œuvre de certains dispositifs. Il semble que le projet relève de la Communauté d'agglomération. Je vous promets d'en parler lors d'une séance ultérieure.

M. ABADIE : Pour ce public-là, complètement désocialisé, le fait que deux structures sur trois ne soient ouvertes que la nuit est réellement dommageable. La bagagerie pourrait venir compenser un peu ce déficit.

M. ETCHEGARAY : Je l'ai compris. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CULTURE ET PATRIMOINE

12. Musée Bonnat-Helleu - Exposition « Léon Bonnat peintre (1833-1922) du Pays basque à Victor Hugo » - Modification du bénéficiaire de la subvention de la DRAC Nouvelle-Aquitaine

Mme CASTEL : Le musée Bonnat-Helleu et le musée Basque et de l'histoire de Bayonne sont coproducteurs d'une exposition intitulée « Léon Bonnat peintre (1833-1922) du Pays basque à Victor Hugo ». Cette exposition fermera ses portes le 31 décembre. Pour soutenir cet hommage au peintre disparu il y a tout juste un siècle, les deux institutions ont sollicité une labellisation « exposition d'intérêt national » auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, ouvrant droit à une subvention de 15 000 euros. Contrairement à ce qui était indiqué dans la convention de partenariat conclue entre la Ville de Bayonne et le syndicat mixte du Musée Basque, adoptée lors du Conseil municipal le 2 juin 2022, cette subvention sera versée à la Ville de Bayonne. Il est dans ce cadre demandé au Conseil municipal d'approuver le changement d'identité du bénéficiaire de la subvention de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Je souhaite vous faire un point sur l'actualité de cette magnifique exposition. Nous totalisons à ce jour plus de 21 000 visiteurs. Depuis la rentrée des classes, près de 900 élèves se sont rendus au Musée Basque pour apprécier les œuvres de Léon Bonnat. Chaque venue de classe est précédée par des visites préparatoires d'enseignants. On ne peut que se féliciter de l'engagement du personnel du Musée Basque. En outre, depuis le mois de juillet, plus de 26 000 personnes ont franchi le seuil du Musée Basque.

L'exposition ne s'adresse par uniquement aux scolaires. Une visite nocturne de l'exposition est proposée à l'attention des étudiants. La prochaine aura lieu de 18 heures à 23 heures le 15 décembre.

M. UGALDE : Je vais essayer d'apporter des éléments complémentaires à ceux donnés par Mme CASTEL. Il est vrai qu'à notre plus grande surprise, les 21 000 visiteurs sont déjà dépassés, en lien avec la fréquentation de l'exposition pendant les week-ends. Par exemple, dimanche dernier, 300 personnes ont franchi le seuil du Musée Basque pour visiter l'exposition.

J'insiste aussi sur la modulation entre les 21 000 et les 26 000 visiteurs évoquée. Nous tenons en effet à avoir une lecture différenciant les visiteurs qui se rendent spécialement à l'exposition Bonnat de ceux qui vont au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne. J'ai tenu à disposer de données permettant de différencier la fréquentation générale du Musée et celle d'une exposition.

Nous assistons à un comportement collectif inédit – tout au moins depuis que j'ai modestement pris la présidence de cet établissement. L'exposition dite « d'été », prolongée jusqu'en fin d'année, attire un public scolaire mobilisé. J'ai l'honneur de représenter la ville dans trois établissements scolaires qui ont tous organisé des visites de l'exposition. Je le dis, car on pouvait s'interroger sur l'intérêt que porteraient les scolaires sur les œuvres académiques de Bonnat. Il se trouve que les grandes toiles spectaculaires au réalisme invraisemblable captent l'attention des jeunes. Ils sont impressionnés par les présences. Cette impression est renforcée par l'installation de l'exposition contrainte par des locaux exigus. En effet, les enfants se retrouvent en vis-à-vis de visages peints et en sont surpris. S'ensuivent des débats très intéressants à l'école.

En conclusion : 21 000 visiteurs pour l'exposition Bonnat et 26 000 visiteurs pour la fréquentation générale du Musée, et l'année n'est pas terminée.

M. ETCHEGARAY : Au Muséum d'Histoire Naturelle également, Bonnat est évoqué, au travers des paysages qu'il a peints.

M. SÉVILLA : Effectivement, on retrouve des œuvres de Bonnat sur le site de la plaine d'Ansot, avec une déclinaison de ses voyages, de son approche de la biodiversité et de l'environnement, notamment à travers sa lecture de paysage.

Mme CASTEL : L'exposition au Pôle d'archives vient compléter les deux précédentes. Je n'ai pas réussi à obtenir sa fréquentation. Je vous invite à aller visiter cette exposition « Léon Bonnat, un homme à Bayonne ».

M. UGALDE : En particulier, les détails sur les correspondances de Bonnat sont absolument fascinants. L'homme de peinture maîtrisait parfaitement la langue française et correspondait avec les plus grands hommes publics de la III^e République.

M. ETCHEGARAY : Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Musée Bonnat-Helleu - Restauration des peintures et de leur cadre - Accord-cadre à marchés subséquents - Modification concernant le groupement Séraphin – Avenant n° 2 à l'accord-cadre (Lot n° 4)

Mme CASTEL : Au précédent Conseil municipal, nous avons voté un rapport de même nature. Dans le cadre du volet conservation-restauration du chantier des collections du musée Bonnat-Helleu, des accords-cadres multi-attributaires à marchés subséquents ont été conclus avec 5 groupements de restaurateurs pour chacun des 5 lots définis. Parmi ces groupements figure le groupement formé par l'Atelier Séraphin, titulaire du lot n° 4 au sein duquel se trouve Mme Annika ROY dont l'entreprise a été radiée pour faire place à la société ANNIKA ROY CR. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant pour prendre acte de cette modification sans incidence sur les droits et obligations attachés au contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. DIDAM - Exposition Christiane Giraud « La dimension poétique... Comme un chant silencieux »

M. UGALDE : Nous avons vis-à-vis de cette dame une dette morale qui durait depuis deux ans, compte tenu des retards consécutifs au contexte sanitaire. L'engagement pris auprès de cette grande sculptrice sera enfin respecté grâce à cette exposition conçue comme un hommage à Bayonne. « La dimension poétique... Comme un chant silencieux » est le sujet qu'elle a souhaité traiter dans la ville de Bayonne pour laquelle est conservée une grande passion.

Très connue sur le territoire, dans la région et en France, Christiane Giraud propose depuis de nombreuses années une création sculptée ancrée dans le geste et la matière. Le DIDAM l'accueillera du 24 février au 23 avril 2023 pour une exposition hommage à Bayonne dotée d'un budget de 11 000 euros. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et conventions amenés à être établis pour la mise en œuvre de ce projet.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni de votre contre. C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. DIDAM - Tarification des ateliers artistiques

M. UGALDE : Les ateliers artistiques témoignent du rôle de médiation culturelle du DIDAM qui ne présente pas uniquement une succession d'expositions. Les artistes sont très satisfaits de se retrouver dans ce lieu au cours de périodes creuses ou entre deux expositions. Ils établissent avec des élèves des relations privilégiées autour de leur travail.

Dans le cadre de sa proposition de médiation, le DIDAM a élargi son offre en matière de pratique artistique et propose en particulier d'initier un nouveau rendez-vous régulier autour du yoga et arts visuels, s'adressant à un public familial. Il ne s'agit pas de venir plaquer le

yoga sur une exposition ou sur le travail de l'atelier. Un vrai travail des spécialistes du yoga est mené avec les artistes.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la grille tarifaire de ces ateliers s'appliquant également à l'ensemble des ateliers artistiques du DIDAM et telle que détaillée en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni de votre contre, c'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Convention de partenariat entre la Ville et l'Orchestre symphonique du Pays basque pour le concert « Lau Sasuak – Les Quatre saisons basques »

M. UGALDE : Dans le cadre du partenariat établi entre le Conservatoire Maurice Ravel et la Ville de Bayonne pour les « Dimanches en musique », un concert dénommé « Lau Sasuak - Les Quatre saisons basques », intégré à la deuxième édition de la « fête d'hiver », est programmé le 19 février 2023 au théâtre Michel Portal. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le conservatoire Maurice Ravel, jointe en annexe de la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Je vous fais part d'un point d'actualité. Les Dimanches en musique ont eu lieu dimanche dernier. Pour la première fois, nous faisons la proposition suivante à un public dont je continue à croire qu'il mérite notre attention : le Chanteur de Mexico à l'Atalante. La salle était pleine à 11 heures et pleine à 14 heures 30. Une date additionnelle est programmée le 22 décembre à l'Atalante pour recevoir ce public qui se sent reconnu et estimé, et qui prend du plaisir à ce type de rendez-vous dans les Dimanches en musique.

M. ETCHEGARAY : Il y a 250 places dans la grande salle. Cela fait donc 750 personnes. C'est une bonne nouvelle. Pas d'abstention ni de votre contre. C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures - Signatures de conventions de mécénat

M. UGALDE : Par le biais du fonds de dotation Bayonne Pays Basque Cultures, la Ville de Bayonne a la possibilité de voir certains de ses projets ou ceux de ses partenaires financés grâce à des mécènes, dont la liste figure dans la note explicative de synthèse. Vous constaterez que cette liste grossit. Les dons qui concernent des projets directement portés par la Ville de Bayonne faisant l'objet d'une convention tripartite liant le mécène, le fonds de dotation et la Ville de Bayonne, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les diverses conventions de mécénat, représentant un apport total en numéraire de 42 000 euros frais de gestion inclus. S'y ajoute un rectificatif sur le montant du mécénat de la société Alchuteguy réellement affecté à l'édition 2022 du festival « Koruak ».

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Médiathèque - Action de médiation autour des fonds basques en partenariat avec le CIAP - Signature d'un contrat de travail pour un intervenant

Mme CASTEL : À l'invitation du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, la Médiathèque exposera du 3 janvier au 31 mars 2023, dans la vitrine de l'objet invité du CIAP, deux ouvrages traduits en basque par Joanes LEIZARRAGA, né à Briscous en 1506. Il s'agit d'une traduction du Nouveau Testament effectuée en 1571 et un calendrier en basque.

Plusieurs actions de médiation accompagneront cette exposition dont une conférence sur Joanes LEIZARRAGA et les premiers ouvrages imprimés en langue basque, animée par Céline MOUNOLE, maître de conférences à l'université de Pau et des Pays de l'Adour. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la rémunération de cette conférencière qui interviendra selon les recommandations tarifaires du Centre national du Livre.

M. UGALDE : J'ajoute qu'à la médiathèque, une exposition sur les deux premières années de la Deuxième Guerre mondiale a débuté hier. Ces années furent dramatiques en termes d'exode et M. Aristide de Sousa Mendes a joué un rôle héroïque à cette période à Bayonne, à Hendaye et à Bordeaux. Cette exposition vous « prend aux tripes », en particulier lorsqu'elle est commentée par le charismatique M. DIAZ, comme hier soir, qui a un charisme particulier. Je vous invite à aller la visiter.

M. ETCHEGARAY : Je vous remercie. Pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT URBAIN

19.PNRQAD - Attribution des subventions municipales relatives aux déficits fonciers des opérations de requalification des opérations des îlots 14 et 15 – Versement du solde à Habitat Sud Atlantic

M. LACASSAGNE : Dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du centre ancien de Bayonne, Habitat Sud Atlantic (HSA) a conduit deux opérations urbaines situées au 26-28 rue de la Salie (îlot 14) et 5 rue Argenterie (îlot 15). Ces opérations étant livrées, HSA sollicite la Ville pour le paiement du solde de ces subventions. Il est demandé au Conseil municipal de procéder au versement du solde des subventions, selon les montants précisés en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Je mets aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine

Mme ZITTEL : Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de 146 584,09 euros de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2023, d'approuver l'attribution de 26 359,98 euros de subventions dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec ceux-ci.

M. ETCHEGARAY : Il s'agit d'un rapport habituel. Pas d'abstention ni de vote contre. C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENFANCE-JEUNESSE-ÉDUCATION

21. Forfait communal – Année scolaire 2022-2023

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Selon les éléments contenus dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal de fixer le forfait communal 2022-2023 à un montant de 685 euros par élève, afin de permettre l'engagement des opérations de dépenses et de recettes afférentes à ce dispositif.

Je tiens à préciser que cette année, la délibération prévoit la suppression du demi-forfait de fonctionnement octroyé aux écoles privées hors commune. L'économie devrait atteindre environ 36 000 euros.

Mme DUPREUILH : Nous avons aujourd'hui l'occasion de voter cette délibération, bien qu'elle ne réponde pas tout à fait à nos attentes. Elle traite d'un sujet auquel nous sommes particulièrement attachés, depuis toujours. Vous avez en partie accédé à notre demande de respecter la loi et uniquement la loi, bien que nous préférions que les deniers publics bayonnais soient totalement dédiés aux écoles bayonnaises.

Mme HERRERA-LANDA : Nous disons juste : « Enfin ! »

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Je suis ravie de faire l'unanimité.

M. BERGÉ : Nous verrons peut-être pendant les débats relatifs aux orientations budgétaires que le besoin d'argent est tel que vous en venez à prendre une décision de ce type.

Mme DURRUTY : Je vous propose de passer au vote. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2022-2023

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Pour poursuivre sur le sujet de la parité homme femme, je souhaite préciser que parmi les dossiers de demandes de bourses déposés, 95 l'ont été par des étudiantes (63 %) et 57 par des étudiants (37 %).

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de 153 bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2022-2023, aux personnes mentionnées sur la liste annexée à la note explicative de synthèse, pour un montant total de 43 887 euros.

M. ETCHEGARAY : Je vous remercie. Pas d'abstention ni de vote contre. Le rapport est adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 1, Mme BROCARD, en sa qualité de conseillère municipale intéressée (mandat donné à Mme LIOUSSE)

23. Service civique - Partenariat avec la MVC Bayonne centre-ville

Mme HARDOUIN : Dans le cadre de la mission Enfance proposée par l'équipe service civique, la Ville a souhaité développer cette année une action dénommée « Construire un monde durable et solidaire avec les enfants ». Les objectifs seront notamment : Pourquoi et comment manger local, de saison et bio ? ; Ancrer le tri des déchets ; Permettre aux enfants d'être acteurs du vivre-ensemble dans le quotidien de l'école.

En partenariat avec la MVC centre-ville et pour étendre son action sur la rive gauche, il est dans ce cadre demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat jointe à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

24. Participation du Muséum d'Histoire naturelle au projet région Diachronive (2023-2026)

M. SÉVILLA : Le Muséum d'Histoire naturelle a été sollicité pour être partenaire du projet Diachronive (2023-2026) qui sera mené à l'échelle du territoire. L'objectif de ce dernier est d'étudier le mode de vie des populations préhistoriques dans le haut bassin de la Nive en faisant le lien entre données anciennes et nouvelles approches, avec une valorisation de l'ensemble de ces résultats à travers des actions de médiation. Selon les éléments figurant en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la participation du Muséum d'Histoire naturelle au projet Diachronive et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à s'acquitter des formalités nécessaires.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni de vote contre, c'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25. Prêt de l'exposition « Manger, être mangé » au Muséum d'Histoire naturelle Victor Brun de Montauban

M. SÉVILLA : Le Muséum d'Histoire naturelle Victor Brun de Montauban souhaiterait emprunter l'exposition « Manger, être mangé », produite par le Muséum d'Histoire naturelle de Bayonne en 2013, afin de la présenter dans ses locaux du 1^{er} avril au 31 décembre 2023. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce prêt et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt annexée à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni de vote contre. Le rapport est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION

26. Mise à disposition des Arènes pour deux concerts en juillet 2022

M. UGALDE : Cette délibération, placée dans le domaine de l'événementiel, aurait pu être également englobée dans le domaine culturel. À Bayonne, nous avons une vision très élargie du domaine culturel.

Dans le contexte très aléatoire de la reprise post-crise sanitaire, les concerts programmés par Alhambra Productions des 23 et 24 juillet 2022 n'ont pas permis au prestataire d'équilibrer ses comptes. Dans ce contexte, Alhambra Productions a demandé à la Ville une exonération exceptionnelle de la location des Arènes. Au vu de l'intérêt pour la Ville de présenter une programmation estivale de qualité et des éléments apportés par la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'accorder une réduction exceptionnelle de 50 % du montant de la location des Arènes, soit 6 000 € HT.

M. BERGÉ : Nous souhaitons poser une question qui va déterminer notre vote. Dans le cas où le prestataire aurait des résultats excédentaires, est-il prévu dans la convention avec la ville de Bayonne qu'il verse une partie des résultats à la commune ?

M. UGALDE : Il existe des éléments sur cet aspect. Toutefois, nous n'en sommes pas à établir les excédents éventuels. Nous n'avons pas à ce jour des rendus précis. En revanche, nous connaissons le déficit des deux soirées. Il est marqué, identifié et démontré par des documents comptables incontestables. Nous avons compris, compte tenu du remplissage des Arènes, que nous n'avions pas atteint l'objectif concernant ces deux spectacles. La saison complète ne présente pas un bilan similaire, car les deux autres propositions ont fonctionné correctement.

Effectivement, pour nous, la proposition compte énormément dans l'été bayonnais, mais nous n'allons pas prendre le risque trop important d'une coproduction. Je vous rappelle que des villes de notre strate investissent beaucoup de fonds publics dans des festivals pour recevoir des artistes de ce niveau. Or je pense que pour recevoir ces artistes, il ne faut pas établir de festival ou de configuration de fonds publics. En revanche, nous devons accepter l'idée selon laquelle il faut aider le prestataire lorsque le succès n'est pas au rendez-vous. Sans quoi, la nature même de l'été bayonnais est remise en cause.

En conséquence, ne choisissons pas de consentir, à l'instar de villes qui nous sont comparables, à des investissements publics significatifs sur des festivals pour recevoir des vedettes qui ont une crédibilité suffisante pour travailler sans fonds publics. De là à ne pas accorder des facilités lorsque le rendez-vous n'est pas entouré de succès, au regard des conditions spécifiques de l'année dernière, il y a un pas que je vous demande de ne pas franchir. Par conséquent, je vous demande d'adhérer à la philosophie très exceptionnelle de cette délibération.

M. BERGÉ : Nous entendons. Nous nous abstenons. Ce serait intéressant d'imaginer également l'inverse. À savoir, quand on travaille avec un acteur de cette manière-là, dès lors que le résultat est très positif, au-delà des objectifs entendus en amont, la Ville pourrait profiter des résultats positifs.

M. UGALDE : C'est une proposition que j'entends. Cela nous amènera à nous questionner sur la location de nos Arènes. En effet, en comparaison des exigences d'autres villes de la même strate, nos tarifs ne sont pas élevés. Il faudra s'interroger sur ce qui est demandé au prestataire dans ces cas-là. Je suis prêt à ouvrir le débat avec le promoteur de spectacle sur ces questions.

M. ETCHEGARAY : Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Abstentions : 4, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ, M. ESTEBAN

M. UGALDE : Je vous informe de la nature des quatre concerts prévus cet été afin de tordre le cou à certaines rumeurs et d'être crédible sur les dates qui sont aujourd'hui contractualisées. Un des deux promoteurs auxquels nous faisons appel nous promet des dates supplémentaires importantes aux Arènes de Bayonne. Pour l'instant, sont confirmés Mathieu Chedid le 18 juillet, Ibrahim Maalouf le 19 juillet et Maître Gims le 20 juillet, tous trois produits par Euterpe, puis Louise Attaque le 23 juillet, produit par Bleu Citron, grâce à la mutualisation du plateau technique avec Euterpe. C'est grâce au travail de persuasion des deux promoteurs que nous sommes parvenus à une solution intéressante pour les producteurs comme pour la Ville : regroupement des dates et mutualisation de l'équipement scénique.

M. ETCHEGARAY : Autrement dit, les avantages d'un festival, sans les risques.

FINANCES

27. Exercice 2023 - Orientations budgétaires pour le budget principal et les budgets annexes

M. ETCHEGARAY : Je donnerai la parole dans quelques instants à Mme DURRUTY qui présentera ce rapport en qualité de Première Adjointe en charge des finances.

Nous abordons le sujet dans un moment particulier. Vous vous souvenez certainement que nos orientations budgétaires et notre budget étaient habituellement adoptés plus tard, parfois à la date limite fixée par les textes ou au-delà si les circonstances le justifiaient.

On nous a souvent reproché un taux de réalisation insuffisant. Or si on veut que le taux de réalisation soit élevé, on ne doit pas voter le budget tardivement. C'est pourquoi nous avons considéré qu'il fallait effectuer plus tôt ces exercices, dont le débat sur les orientations budgétaires.

Jamais nous n'avons eu une lisibilité aussi faible et peu fiable que cette année. À cet égard, la commune d'Anglet n'envisage de travailler sur ses orientations budgétaires qu'au début de l'année 2023.

Nous sommes dans une période particulière, après deux années de pandémie qui nous ont mobilisés d'une façon que chacun connaît et qui nous ont coûté 3,5 millions d'euros. Incrédule, j'ai demandé aux services la décomposition de ce montant. Elle sera à votre disposition si nécessaire. Des recettes ont disparu du fait de l'exonération des commerçants de l'occupation du domaine public et des loyers commerciaux. Les loyers associatifs ont également été suspendus. La gratuité du stationnement pour soutenir le commerce et provoquer un effet d'appel d'air a constitué une perte supplémentaire de recettes. Des dépenses imprévues ont été consenties : l'achat des masques (1,4 million d'euros), la subvention exceptionnelle versée au CCAS pour les personnes en difficulté et à Allodécès. En outre, la masse salariale s'est accrue eut égard aux heures supplémentaires réalisées.

En dépit de cette crise, la Cour régionale des comptes à qui nous avons présenté le rapport de notre séance du mois de juillet a relevé une situation financière de notre commune parfaitement saine.

Désormais, nous vivons une nouvelle crise : le contexte international. On parle beaucoup de géopolitique pour signifier que les difficultés sont exogènes, y compris à notre pays. Pour autant, elles impactent les ménages et les entreprises, et n'épargnent pas les collectivités territoriales.

Il s'agit du choc de l'inflation et, encore plus grave, de l'envolée des prix de l'énergie. L'inflation en France, située entre 6 et 7 %, reste de moitié inférieure à celle de la plupart des pays européens.

Je n'imaginai pas que l'envolée des prix de l'énergie serait à elle seule responsable d'un dépassement de 2,4 millions d'euros. Pour notre consommation ordinaire d'énergie, nous sommes passés d'un coût de 1,5 million d'euros à 4 millions d'euros. Il s'agit de trouver des réponses pour les 2,4 millions supplémentaires.

Malgré ce contexte, nos finances ont bien résisté. L'autofinancement est amené à baisser. Il ne peut en être autrement. Il en va de même dans toutes les collectivités.

Nous travaillons actuellement aux orientations budgétaires de la Communauté d'agglomération : les mêmes causes produisent les mêmes effets. La fiscalité des entreprises, économique et donc dynamique, est la ressource principale de la Communauté d'agglomération. Grâce à cette ressource, la Communauté d'agglomération est financièrement plus épargnée que les communes. J'en parlerai samedi à l'ouverture de notre Conseil communautaire.

Malgré le contexte, nous avons la preuve de la solidité financière de la Ville et de la dynamique de nos recettes. Cette dernière a souvent été mise en avant ici pour rappeler que les bases d'imposition sont plus importantes, compte tenu de la population. C'est une des raisons pour lesquelles notre dynamique des recettes a permis de faire face à ces dépenses prévues ou imprévues.

Aujourd'hui, nous devons nous adapter en modifiant des comportements, et, pour les collectivités, en questionnant un certain nombre de dispositifs d'intervention ou de modes de gestion.

Pour élaborer ces orientations budgétaires et projeter la trajectoire financière de notre ville à l'horizon 2026-2027, nous avons abordé avec mes collègues responsables de ces sujets cet exercice avec sincérité. C'est normal, me direz-vous. Certains diront : « prudence », d'autres diront : « prudence excessive ». On n'est jamais trop prudent quand on a si peu de lisibilité.

L'inflation s'installe durablement. Le contexte inflationniste est évidemment venu modifier nos prévisions initiales. Nous nous sommes fixés plusieurs objectifs :

- Anticiper une évolution mesurée des recettes.

En comparaison des exercices précédents, nos recettes vont augmenter dans une moindre mesure. Nous avons décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe et les tarifs de la restauration scolaire. Nous l'avons déjà évoqué ce jour. Ce maintien des tarifs a été considéré comme un élément positif du rapport présenté précédemment. Ces mesures visent à préserver le pouvoir d'achat des ménages mis à mal par l'inflation. Nous allons dégager des marges de manœuvre sur le budget de fonctionnement qui constitue, comme toujours, un levier.

- Mettre en œuvre le plan de sobriété énergétique.

Il est désormais lancé. Mme DURRUTY détaillera les mesures de ce plan. Précédemment, Mme Hardouin a évoqué certaines actions relatives à la sobriété énergétique.

- La politique des ressources humaines

Les agents municipaux ont bénéficié d'un soutien à leur pouvoir d'achat par la nécessaire revalorisation du point d'indice le 1^{er} juillet 2022. Le point d'indice n'avait pas évolué depuis 10 ans. Cette revalorisation pèse sur nos budgets, en 2022 pour une partie de l'année et en 2023 pour l'entièreté de l'année. D'autres revalorisations suivront certainement en 2023 et en 2024. En outre, un soutien accru de la politique salariale de la Ville et de l'action sociale est envisagé. Nous en avons tenu compte.

- Le maintien du niveau d'investissement.

Je souhaite insister particulièrement sur ce point. Nous tiendrons nos engagements. Notre ville a besoin des équipements qui figurent dans notre plan pluriannuel d'investissement dont le développement irrigue tous les quartiers de la ville.

Ainsi, nous présentons une trajectoire financière soutenable, au sens anglais du terme, pour que ces budgets à venir fassent preuve de flexibilité. En réalité, nous sommes précisément dans un exercice de flexibilité. Nous voulons croire – même si nous ne sommes certains de rien – que les origines géopolitiques exogènes de la situation dans laquelle se trouve notre pays comme les pays européens peuvent évoluer. Nous pouvons croire que les prix de l'énergie deviendront plus soutenables. Néanmoins, nous ne le savons pas. Le contexte peut évoluer dans six mois, dans huit mois, voire dans plusieurs années.

Nous sommes dans un exercice réaliste de flexibilité. Les budgets doivent être à la fois volontaristes – ils le sont – et réalistes – ils le sont aussi.

Mme DURRUTY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, voilà un an, au moment de présenter et débattre sur les orientations budgétaires 2022, nous espérions collectivement la fin de la période totalement inédite que nous venions de vivre, celle de la pandémie mondiale.

Or les événements qui se sont ensuite accélérés à nouveau justifiaient notre prudence et notre responsabilité. Nous étions à ce moment-là bien loin d'imaginer ce qui allait se produire, à savoir – vous le savez tous – le déclenchement du conflit par la fédération de Russie contre l'État indépendant d'Ukraine. Par-delà, bien sûr, l'angoisse et le trouble que tout Européen, et que chacun de nous a ressenti face à cet événement, et surtout, en revivant des heures bien sombres de notre histoire, nos démocraties ont su se mobiliser. Nous avons su, ici, à Bayonne, nous mobiliser, pour apporter aide et solidarité au peuple ukrainien. Habitants et collectivités, à l'image de nombreuses institutions en France, sont venus immédiatement au soutien, pour répondre aux premiers besoins du peuple ukrainien.

Au-delà de son caractère tragique, cette guerre — cela a aussi été évoqué par Monsieur le Maire – a profondément bouleversé ce qui semblait être des perspectives de reprise économique, notamment, entraînant de très fortes hausses de prix des matières premières et des tensions en termes de rebonds d'approvisionnement.

Après cette crise sanitaire de 2020 et 2021, 2022 marquera le démarrage d'une crise économique et énergétique – nous l'avons évoqué à de nombreuses reprises depuis le début de cette séance – mettant à contribution les budgets des ménages et des collectivités. C'est un véritable tsunami, avec la flambée des prix de l'énergie et l'inflation galopante qui viennent percuter de plein fouet l'élaboration des perspectives budgétaires de toutes nos collectivités, M. BERGÉ.

Un seul chiffre, mes chers collègues, qui parlera à tout le monde : les tarifs du nouveau marché de l'électricité pour la ville de Bayonne – cela a été dit tout à l'heure – passeront de 1,6 à 4 millions d'euros. La dépense sera multipliée par 2,5, entraînant une augmentation de 2,4 millions d'euros complémentaires.

En ce qui concerne Bayonne, Monsieur le Maire, et notre calendrier budgétaire – vous l'avez évoqué tout à l'heure –, malgré notre incertitude et le manque de connaissances d'un certain nombre de variables, nous avons décidé de respecter le calendrier budgétaire que vous aviez souhaité que nous mettions en place depuis maintenant deux ans, de façon à optimiser le

pilotage des trajectoires budgétaires que nous proposons à l'ensemble de nos concitoyens mais aussi à chacun de nous.

À cette occasion, je souhaite très vivement remercier l'ensemble de la direction générale pilotée par M. TOLLIS et notre nouveau directeur adjoint, M. ANDRIEU, parce que vous l'avez tous reconnu, dans les commissions notamment, la qualité du travail qui est présenté est tout à fait remarquable. Et c'est vrai que, cette année tout particulièrement, depuis juillet, nous avons revu très régulièrement les copies puisque, bien évidemment, le contexte changeant régulièrement, il nous a été nécessaire de revoir au moins trois fois celles-ci et nous savons qu'à l'avenir – vous l'avez dit, Monsieur le Maire – nous devons faire preuve, non pas seulement d'adaptabilité, mais aussi d'une véritable flexibilité.

Pour revenir au contexte de notre ville, heureusement, je dis bien heureusement, nous avons anticipé ce choc énergétique en prenant un certain nombre de mesures depuis quelques années. Mme HARDOUIN en a parlé tout à l'heure, Mme BISAUTA aussi dans ses propos. Je veux citer bien évidemment les économies d'énergie ciblées : notamment le changement des leds, sachant que l'éclairage public pèse pour 30 % dans nos dépenses d'électricité. C'est donc très important. Mme BISAUTA avait, il faut le dire, largement anticipé, avec chacun d'entre nous, grâce au projet de chaufferie bois, Egurretik. Clairement, cet outil qui est un véritable service public au sens noble du terme, nous a permis d'avoir un effet d'absorption sur nos factures de fluides. Lorsque nous avons vu la comparaison avec les villes voisines, c'est grâce à notre réseau de chaleur que nous avons finalement une meilleure absorption des augmentations de coûts en 2022. Il est vrai qu'il nous faudra développer ces services pour les prochaines années et être encore plus inventifs.

Nous nous sommes, depuis plusieurs mois, attachés à la mise en place d'un plan de sobriété énergétique, notamment au moment de Noël, où nous avons considéré ensemble qu'il nous fallait appréhender les fêtes bien sûr comme elles le méritent, mais aussi avec modération concernant les illuminations et le chauffage. Cela se sent, y compris dans notre assemblée, mais aussi dans les bureaux. Certains l'ont remarqué. Bien évidemment, la réduction de chauffage est aussi un des points forts sur lequel nous agissons au quotidien puisque nos concitoyens attendent de nous que nous soyons exemplaires sur les efforts que nous leur demandons.

De notre côté, nous allons consacrer 40 % du programme d'entretien et d'amélioration de notre patrimoine en enjeux de sobriété et d'efficacité énergétique. C'est un engagement que nous avons pris, que nous tenons et continuerons à tenir.

Concernant les grands projets du plan pluriannuel d'investissement (PPI), toutes les nouvelles opérations que nous développons actuellement sont bien sûr labellisées E+C pour garantir la performance énergétique de ces nouvelles réalisations. Je pense à l'AB Campus, à l'école du Prissé ou encore au musée Bonnat-Helleu qui va bénéficier d'un système vertueux de géothermie qui sera déployé sur le parking Boufflers. Concernant nos écoles, puisqu'il y a un véritable enjeu de performance énergétique dans celles-ci, nous serons à l'affût et opportunistes, puisque le président de la République, dans son adresse aux maires lors du

Congrès des maires de France, a indiqué que l'État allait lancer un véritable plan de rénovation énergétique. Nous irons bien sûr chercher tous les financements nécessaires et suffisants pour nous permettre de rénover et améliorer la performance énergétique de nos écoles. Monsieur le Maire, vous avez décidé que nous resterions sur le calendrier budgétaire qui était le nôtre, mais ce que nous avons aussi souhaité c'est continuer à présenter une prospective pour les orientations budgétaires des cinq prochaines années, c'est-à-dire au-delà du mandat, puisque cela nous amène à 2027.

C'est vrai que nous aurions pu, comme certains, considérer qu'il était impossible de faire des prévisions, donc nous contenter de revenir à deux ou trois années de projection, mais nous avons souhaité garder cette perspective de 2027 pour montrer que nous savions parfaitement là où nous allons et que nous étions pilotes de notre trajectoire financière.

Je crois que nous sommes, Monsieur le Maire, une des seules villes – en tout cas dans les villes voisines – à procéder de la sorte. En agissant ainsi, c'est bien l'intégralité de nos données financières, en termes de fonctionnement mais aussi d'investissement que nous présentons le plus clairement possible à vous, chacune de nos oppositions ou minorités, mais aussi à chacun de nos concitoyens.

Pour revenir à notre situation financière, elle est – comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire – effectivement saine. Au-delà du constat de la chambre régionale des comptes, et en dépit du choc d'inflation, nous nous attachons depuis plusieurs années – tout particulièrement depuis le début de ce mandat – à faire en sorte que notre situation financière reste solide. Nos recettes restent dynamiques et notre autofinancement brut devrait se situer pour 2022 à 11 millions d'euros. Bien sûr, nous serions au-delà si l'impact de l'inflation n'était pas venu grignoter des marges de manœuvre que nous aurions dû avoir en temps plus normaux.

Bien évidemment, notre courbe d'endettement et notre ratio de désendettement – cela a été présenté en Commission des finances – sont conformes aux orientations budgétaires 2022. Nos mobilisations d'emprunts servent le niveau d'investissement que nous avons souhaité et sont aussi conformes à notre plan pluriannuel.

Mme DURRUTY : Je poursuis. Quelques données complémentaires pour cet exercice 2022 sous forme de précomptes administratifs vous ont largement été exposées. Quelques chiffres : 70 millions d'euros de dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2022 ; un taux de réalisation qui devrait dépasser 98 % des inscriptions budgétaires ; et en section d'investissement, je vais oser dire un record historique, Monsieur le Maire, avec 32,2 millions d'euros d'investissements contre 23,2 millions d'euros (soit 11 millions d'euros de plus que l'an passé) ; et – cela fera plaisir à chacun d'entre vous – un objectif tenu en termes de taux de réalisation des investissements puisque nous avons prévu 75 %. C'est l'objectif que nous nous étions fixé et cet objectif sera atteint.

Dans ce contexte fait d'incertitudes, tant au niveau mondial que national, nous avons dû élaborer nos orientations budgétaires 2023. Un exercice d'autant plus difficile, il faut le reconnaître, que les compensations prévues par l'État, notamment sur la partie des dépenses énergétiques, sont, force est de le constater, Monsieur le Maire, peu lisibles ou en tout cas

très fluctuantes. Des annonces parfois contradictoires quant aux modalités de mise en œuvre de ces compensations qui nous sont données – je ne vais pas dire chaque jour mais presque chaque semaine. Nous naviguons, sur ce point des compensations énergétiques, un peu à vue mais c'est là où il va nous falloir faire preuve d'une véritable flexibilité budgétaire. Notre prospective financière a été construite sur la base d'hypothèses d'évolutions prudentielles de nos ressources et d'une poursuite de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. En une seule phrase : je crois que nous pourrions résumer tout cela en disant que nous souhaitons garder le cap malgré la tourmente en maîtrisant les dépenses et en maintenant notre effort d'investissement.

L'objectif principal de notre stratégie financière reste toujours et encore de maintenir un autofinancement permettant de poursuivre nos investissements au niveau où nous avons souhaité les positionner et contribuer à leur financement à hauteur de ce que nous attendions.

Il s'agira donc plus que jamais de maîtriser l'évolution de ces dépenses en proposant une gestion rigoureuse et de maintenir nos ratios de désendettement en deçà des seuils fixés par la loi de programmation des finances publiques, même si les ratios de toutes les collectivités vont augmenter et ne seront plus au niveau de ce qu'ils étaient les années passées.

Notre collectivité se caractérise par un haut niveau d'investissement, ce sont bien évidemment nos choix politiques pour donner à notre ville tous les équipements nécessaires au quotidien de nos habitants. C'est aussi notre volonté d'utiliser la commande publique au service de l'économie et de l'emploi – tout particulièrement l'emploi local. N'oublions jamais que notre collectivité joue un rôle essentiel en matière de commande publique et joue un rôle clé dans l'économie locale.

Pour la période 2023-2027, ce sont d'ailleurs plus de 100 millions d'euros – très précisément 101,3 millions d'euros d'investissement – qui devraient être réalisés. Notre plan pluriannuel d'investissement a été présenté, vous le savez, à plusieurs reprises et se structure autour de 4 programmes : la culture et le patrimoine, la politique sportive, l'aménagement et la gestion de l'espace public et enfin l'éducation, la jeunesse et la petite enfance.

Pour être un peu plus précise et ne citer que quelques exemples, en matière de culture et patrimoine, nous poursuivons la construction et extension du musée Bonnat-Helleu, la rénovation de la médiathèque, du pôle de musique amplifiée de la casemate de Mousserolles.

En matière de sport, il s'agit pour nous de finaliser la réfection du fronton Jean-Dauger, du centre de formation de l'AB Campus et de l'AB Stadium. En matière d'éducation, le chantier le plus important concernera la métamorphose de l'école du Prissé avec des crédits inscrits à hauteur de 6,2 millions d'euros. Enfin concernant les aménagements et la gestion de l'espace public, nous poursuivons la mise en œuvre de notre Plan Vélo, avec encore chaque année de nouvelles pistes cyclables. Nous engagerons le réaménagement du site de la poterne comme prévu, ainsi que la finalisation de la réfection de la place Pasteur. Nous engagerons également des travaux sur la plaine d'Ansot et avancerons sur la sécurisation des quais qui, suite aux fortes crues de l'an passé, ont besoin d'être traités. Sans oublier une multitude d'autres travaux qui sont là pour venir améliorer le quotidien de tous les habitants et ce, dans chaque quartier.

Notre ville poursuivra sa politique de réhabilitation et de rénovation du centre ancien, au travers des opérations PNRCAD et OPAH RU.

Le financement de nos 101,3 millions d'euros reposera sur plusieurs critères. Tout d'abord, un autofinancement net cumulé de 11 millions d'euros, un niveau important de subventionnement de 14,2 millions d'euros, un niveau élevé de ressources propres pour 28,2 millions d'euros, et une mobilisation de notre fonds de roulement constitué grâce à nos bons résultats précédents. Le financement de ces 101,3 millions d'euros d'investissement se fera avec seulement un tiers de financements, donc 70 % d'autofinancements. De fait, notre capacité de désendettement devrait être de 9 années en 2027, soit très en dessous du seuil d'alerte de 12 années, et notre endettement, lui, se porterait à 67 millions d'euros, c'est-à-dire légèrement inférieur au niveau de 2023, alors que, je le répète, nous auront investi 100 millions d'euros. L'en-cours de notre dette se situera à un niveau totalement acceptable et identique à ce qu'il était dans notre trajectoire précédente.

Concernant l'évolution de la section fonctionnement, puisque celle-ci vient jouer dans notre résultat et notre autofinancement, il n'y aura pas de modification de la fiscalité en 2023. Alors, c'est vrai, il y aura des augmentations de base – Monsieur le Maire, vous l'avez dit tout à l'heure – mais qui ne sont pas du fait de la collectivité, qui s'imposeront à chaque contribuable bayonnais puisqu'elles sont portées dans la loi de finances. Mais, nombre de collectivités, au-delà de l'augmentation des bases prévues dans cette loi de finances, proposeront en 2023 des augmentations de taux, nous le savons d'ores et déjà. À Bayonne, ce ne sera pas le cas.

Du fait de la progression des bases, nos produits issus de la fiscalité directe devraient passer de 37,7 millions d'euros en 2022 à 44,8 millions d'euros en 2027, donc une dynamique de 2,8 % par an, essentiellement due – je l'ai dit et je le redis – à la progression des bases. Notre dynamique démographique et les constructions nouvelles sur le territoire communal devraient engendrer une augmentation des bases somme toute classique puisqu'elle devrait être de 1 % par an sur la période.

Je dois également rappeler que 2023 sera l'année de la surtaxe sur les résidences secondaires à 60 %. C'est une décision déjà votée. Au titre de la fiscalité indirecte, nous avons des droits de mutation que nous avons anticipés, à 4,4 millions d'euros sur la période 2023-2027, donc en-deçà des produits que nous enregistrons pour 2022 puisque nous devrions atteindre 5 millions d'euros. Pour la taxe de séjour, c'est 670 000 euros par an qui devraient pouvoir nous permettre de financer les opérations liées au tourisme et environ 500 000 euros compte tenu de la montée en puissance du nouveau règlement de la Communauté d'agglomération Pays basque relatif aux dispositions du meublé. Le montant de la taxe de séjour devrait donc effectivement baisser.

La taxe sur l'électricité devrait être stable, aux alentours de 950 000 euros et la taxe locale sur la publicité extérieure, elle aussi devrait rester stable à 600 000 euros par an.

Donc au total, un produit de fiscalité directe qui devrait rester relativement stable entre 2022 et 2025 pour ensuite légèrement décroître.

Concernant la dotation globale de fonctionnement de 8 millions d'euros en 2022, son évolution résultera principalement de la réforme de la DGF en cours et notamment de la nouvelle définition du paramètre de calcul, à savoir le potentiel financier. Bayonne deviendra donc désormais contributrice à la péréquation DGF qui se traduira à la fois par un écrêtement de la part principale de notre DGF et aussi par une perte progressive de la part de péréquation. En revanche, nous devrions continuer à bénéficier de la dynamique de la part de dotation de solidarité urbaine de la DGF. Quant à la compensation de la Communauté d'agglomération Pays basque, l'attribution de compensation reste figée à 14,9 millions d'euros.

Concernant l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, malgré l'inflation, nous avons prévu de maîtriser ces dépenses malgré tout, avec une augmentation des dépenses de personnel parce qu'il faut, au-delà de l'augmentation des points d'indices, accompagner la rémunération de nos agents et revoir notamment – l'engagement a été pris auprès d'eux – le régime indemnitaire des plus basses catégories et revoir certaines situations liées, par exemple, aux suggestions. Tous ces engagements ont été pris dans le cadre des négociations sur le temps de travail que nous avons menées avec eux l'an passé.

Concernant la masse salariale, elle devrait évoluer d'environ 2,7 % par an sur la période.

Concernant nos crédits d'intervention cette année, notre cadrage a été positionné pour toutes les charges à caractère général à -5 % et devrait se stabiliser sur toute la période. Un gel qui permettra de contenir l'évolution globale de nos dépenses de fonctionnement et de maintenir l'autofinancement brut à un niveau suffisant.

Je rends hommage, à ce stade, à toutes les directions et à tous mes collègues puisque nous sommes en train d'effectuer trente réunions budgétaires en débattant et en échangeant sur chacun des budgets de façon à obtenir les objectifs qui ont été fixés à -5 %. Nous sommes en bonne voie, Monsieur le Maire sachez-le, après un tiers des réunions qui se sont tenues depuis maintenant dix jours.

L'enveloppe budgétaire relative aux subventions du secteur associatif et de nos satellites devra être stable nonobstant la démarche de critérisation qui est menée et qui devra continuer à l'être et considérant que nous avons initié depuis l'an passé un dialogue de gestion nous permettant d'analyser les besoins réels et de réorienter si nécessaire, les dispositifs d'intervention, ce dialogue de gestion ayant bien sûr lieu avec chacune des associations concernées.

Concernant ce qui relève des dépenses énergétiques, la mise en place du plan de sobriété devrait nous faire diminuer nos consommations. Nous avons un objectif de diminution pour 2023 sur l'éclairage public sachant que les deux dispositifs de compensation sont en cours de discussion au niveau du Parlement et c'est vrai que nous ne savons pas ce qui nous sera proposé, à savoir un filet de sécurité ou un amortisseur de nos dépenses d'électricité. Une chose est sûre, Monsieur le Maire, c'est qu'en 2022 la ville de Bayonne ne sera pas éligible aux dispositions proposées. Et qu'en 2023 nous devrions pouvoir compenser une partie de la

hausse des 2,4 millions d'euros par les mesures qui nous seront proposées. Mais je dis bien « nous devrions » puisque tout ceci reste à préciser.

Au-delà de l'année 2024, nous n'avons intégré aucun dispositif de compensation puisque, sur ces années-là, nous ne savons pas du tout ce que l'État pourra proposer. De fait les projections que je viens d'évoquer permettent de maintenir un autofinancement entre 9,1 et 7,4 millions d'euros sachant que notre autofinancement net se stabilisera à compter de 2025.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce que, aujourd'hui, nous sommes en mesure de dire sur ces orientations budgétaires, au moment où toutes nos collectivités, qu'elles soient petites ou grandes, doivent faire face à une équation inédite, une équation à de très nombreuses inconnues et avec, en plus, des variables qui changent. Autant dire que, dans ce contexte, notre volonté est d'abord de piloter dans la plus grande transparence et avec la plus grande lisibilité possible par rapport aux choix qui sont faits. Notre volonté est également de concilier les contraintes du moment tout en poursuivant nos aménagements et nos investissements puisqu'ils correspondent à nos engagements pris auprès des Bayonnaises et des Bayonnais. En une phrase : combiner au mieux sobriété et investissements. Merci à tous pour votre attention.

M. ETCHEGARAY : Merci, Madame DURRUTY. M. ETCHETO a demandé la parole et M. BERGÉ aussi. Dans l'ordre qu'il vous plaira.

M. ETCHETO : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Avant tout autre chose, bilan tendu. Nous aussi, nous tenons à remercier les services pour la qualité du travail réalisé, comme tous les ans. C'est vrai qu'il y a des périodes où le défi devient plus relevé qu'à d'autres moments.

Ces dernières années, la situation générale mouvante a multiplié les nécessités budgétaires. Les services ont répondu présents avec efficacité, avec aussi une très belle et très louable continuité entre la direction de M. FOULON et celle, désormais, de M. ANDRIEU. Nous les en remercions et nous les en félicitons tous.

Nous saluerons cette fois-ci l'effort fait au niveau de la commande politique pour une élaboration et une présentation plus rationnelle, plus prospective et plus transparente de l'exercice budgétaire qui avait été amorcé l'année dernière, cela a été rappelé. C'était une de nos critiques au cours des années passées. Nous apprécions qu'elle ait été entendue, avec des orientations budgétaires plus précoces, la production de plans pluriannuels d'investissement plus complets, l'usage des autorisations de programmes, tous ces outils qui permettent un pilotage budgétaire plus serein, plus lisible et plus pertinent. Je crois même que ce sont les outils qui permettent d'éclairer davantage la majorité sur la nécessité d'une plus grande prudence budgétaire, qui ne lui sautait pas forcément aux yeux il y a quelques années. Je pense de toute façon que vous avez bien fait de vous en tenir à cette méthode inaugurée l'an dernier, d'orientations budgétaires précoces, puisque de toute manière, les problèmes d'incertitudes nous les aurions rencontrés dans un mois ou deux de la même façon. Le propre des orientations budgétaires est de donner un cap qui doit nécessairement être réajusté. Nous avons tous les outils budgétaires (budgets, DM, etc.) pour pouvoir revoir les choses au fur et

à mesure. Alors vous l'avez dit, ces orientations budgétaires sont placées sous le signe de l'incertitude et de la contrainte. Nous sommes évidemment bien d'accord sur ce point. Mais ces incertitudes et ces contraintes ne sont pas seulement le fait de l'environnement extérieur.

Elles sont aussi le fait des choix politiques de la majorité municipale, notamment en matière d'investissements qui pèsent lourdement sur le budget. Nous avons eu l'occasion de le répéter à maintes reprises depuis plusieurs années. Nous y reviendrons.

Bien entendu, on ne saurait échapper à la prise en compte du contexte dans lequel s'inscrivent ces orientations. Un contexte qui s'est très sensiblement dégradé, nul ne peut l'ignorer. C'est tout de même tout sauf une surprise. Certes l'invasion de l'Ukraine par la Russie n'était pas forcément prévisible mais la détérioration de l'ambiance économique mondiale se profilait déjà.

Je me rappelle en avoir parlé l'an dernier, à peu près à la même époque, avec les déséquilibres créés par la crise sanitaire et les turbulences de la reprise asiatique. En réalité, la courbe inflationniste était déjà amorcée. Toutefois, nous n'avons pas encore tout devant les yeux parce que les soubresauts de la conjoncture internationale et ses impacts ont sans doute dissuadé le Gouvernement de revoir le financement de ses politiques publiques aussitôt qu'il ne l'avait envisagé. Sur ce point, ce qu'il faut craindre, c'est que les mauvaises nouvelles sont certainement encore devant nous. Je ne vais pas m'étendre outre mesure sur les éléments de contexte que vous avez rappelés mais j'insisterai quand même sur quelques aspects importants : avant tout sur la grande incertitude qui demeure et qui doit inviter, évidemment à la plus grande prudence, quitte à envisager la révision de certains projets. Vous devinez où je veux en venir.

Ces incertitudes sont de deux ordres : d'abord celle qui relève de la situation économique générale. On est entré en période d'inflation, une inflation installée au moins pour deux ans, selon les prévisions les moins pessimistes. On le sait : une fois que le cycle de l'inflation est installé, il est souvent bien difficile de l'enrayer. On connaît les précédents dans les années 70 et 80. L'hypothèse noire d'une période de stagflation ne peut pas être écartée à ce jour. Elle revient de plus en plus sous la plume des différents analystes.

Deuxième type d'incertitude, je viens d'y faire allusion : la politique gouvernementale (manifestement, l'exécutif a fait le choix de différer justement ses choix les plus douloureux à l'année prochaine pour tout une série de raisons) ; le contexte général inflationniste ; le fait de ne pas vouloir annoncer de mauvaises nouvelles ; peut-être les élections sénatoriales de septembre prochain. Mais ce n'est sans doute qu'un répit car l'idéologie dominante qui inspire cet exécutif incline à réduire les dépenses publiques. Et quand je dis les réduire, c'est parfois les réduire vertement. C'est d'ailleurs là le sens des injonctions implicites ou explicites que l'on a vu venir ces derniers temps de la part aussi bien du FMI que de la Banque centrale européenne qui trouve que la France devrait faire plus vite et plus fort sur ce point. Il faut bien dire que la parole publique gouvernementale ne contredit pas cet appel dans le fond. Elle le nuance simplement dans le calendrier. Mais la direction qui est indiquée est bien celle-là. Plus qu'une incertitude, à terme, je crains que ce soit une inquiétude qu'il faille nourrir sur ce plan là.

Autre conséquence de ce contexte : c'est désormais un budget inflationniste que vous êtes contraints d'élaborer, avec une inflation des dépenses, des charges en tous genres, à commencer par les dépenses d'énergie, les coûts de la construction, mais pas seulement. Les charges augmentent, les dépenses de personnel bien entendu, l'alourdissement du service de la dette également avec des taux d'intérêt qui eux aussi ont repris une trajectoire haussière.

De l'autre côté, il y a aussi une inflation des recettes et notamment des recettes des prélèvements fiscaux. Et, il faut quand même le dire, la véritable mauvaise nouvelle, à la fin – puisque l'inflation joue en cascades – est pour l'ensemble de nos concitoyens. Au bout du compte, celui ou celle qui paie la note de cette inflation, c'est le citoyen, retraité, contribuable ou locataire, puisque par un mécanisme assez pernicieux l'État lui fait payer, sans trop le clamer, le bouclier inflation des collectivités en revalorisant automatiquement les bases locatives de la fiscalité locale : 3,4 % cette année. Ce n'est que le début. Ce sera près de 7 % en 2023. Peut-être, pour les prévisions les plus optimistes, dans les 20 % sur les 5 ans à venir, et sans doute davantage. La note est quand même lourde. C'est un rythme cinglant qui sera en tout cas très supérieur aux augmentations de salaires et des retraites obtenues sur la même période et pour lesquels beaucoup rêveraient d'obtenir la même automaticité sur l'inflation.

Tout ce mécanisme vient inmanquablement impacter le budget de la Ville avec une grande part d'incertitude qu'il faut donc toujours garder à l'esprit. Les projections pluriannuelles que vous faites ne sont pas irréalistes mais elles sont tout de même très optimistes. Sans vouloir être trop technique, on peut craindre que la capacité d'autofinancement du budget municipal dont on parlait ne se trouve atteinte davantage que vous ne l'estimez dans les années à venir.

Par voie de conséquence, le dispositif sur les calculs, les perspectives d'endettement et la capacité de désendettement en seraient aussi impactés. Nos marges de manœuvre budgétaires risquent de s'amenuiser au-delà de ce qui est prévu. Parce qu'aussi, est c'est bien le problème, la marge budgétaire de la Ville n'est pas seulement contrainte par l'environnement dont on ne peut évidemment pas vous faire le reproche, mais elle se trouve contrainte par les choix politiques dont vous êtes en revanche pleinement responsables, et notamment en matière d'investissement.

Je le rappelle : des projets d'investissements surdimensionnés qui pèsent sur tout le reste. C'est facile à comprendre. Lorsque l'on consacre plus de 50 millions d'euros à seulement deux projets : le musée Bonnat et la médiathèque, c'est autant d'argent dont on se prive pour le reste des actions publiques de la collectivité. Des projets qui, de l'aveu même des projections que vous nous présentez, ne pourront être financés que par la diminution significative du fond de roulement, des sessions importantes de patrimoine – je crois qu'elles sont prévues pour une douzaine de millions d'euros – l'endettement à travers la mobilisation de nouveaux emprunts pour un montant estimé, je crois, à près d'une trentaine de millions d'euros, soit au total environ 50 millions d'euros. Donc on vend, on emprunte et on solde nos liquidités pour ces deux seuls projets puisque l'on est à peu près sur une correspondance des chiffres.

On a une politique d'investissement surdimensionnée qui ne peut être financée qu'au détriment des autres politiques publiques de la Ville, au moins tout aussi nécessaires – on a eu l'occasion d'en évoquer quelques-unes au gré du Conseil. C'est d'ailleurs une question majeure : pour faire face à l'impact budgétaire de la dégradation économique générale, vous n'envisagez que le corsetage du budget de fonctionnement. À aucun moment, vous n'envisagez de réviser vos choix d'investissements, dont l'utilité est loin d'être la plus évidente.

C'est un désaccord majeur qui ne vous surprendra pas, mais, pour le coup, si je l'enrichis de ce que vous venez de dire, puisque vous parlez de flexibilité – c'est bien de parler de flexibilité mais lorsque dans la même prise de parole on s'y refuse en disant qu'il va falloir tenir absolument les projets d'investissement prévus – pardonnez-moi, mais c'est en véritable contradiction.

Monsieur le Maire vous disiez qu'on devait s'imposer de s'adapter. On vous dit : « Chiche ! » Mettez à contribution la politique d'investissement de la Ville, acceptez de réviser vos choix d'investissement qui étaient déjà dangereux et que l'évolution de la conjoncture générale rend aujourd'hui tout à fait déraisonnables.

Je vous remercie de votre attention. J'en profite pour préciser aux services qu'on ne prendra pas part aux votes suivants jusqu'à la délibération n° 32.

M. ETCHEGARAY : Merci M. ETCHETO. Vous avez demandé la parole, M. BERGÉ, vous l'avez.

M. BERGÉ : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être assez rapide puisque nous partageons pas mal d'éléments d'analyse portés par M. ETCHETO et son groupe. Nous sommes arrivés ici assez préoccupés en lisant les éléments d'orientation budgétaire, mais au regard de la façon dont se déroule la séance et des changements dans la présentation et les termes utilisés, nous sommes encore plus préoccupés qu'au départ.

C'est vous qui avez commencé à présenter les orientations budgétaires, ce qui n'est pas une habitude. L'élément qui est quand même assez marquant – c'est ce que j'ai remarqué tout à l'heure et j'ai fait une toute petite intervention dessus – c'est la question du forfait communal.

Ça fait plus de 25 ans que nous venons sur cette question du forfait communal en disant que nous n'avons pas à financer les écoles privées des autres communes, depuis 20 ans vous nous dites que vous avez raison et là, pour seulement 36 000 euros, vous remettez en question cette politique du forfait communal. Cela veut dire que nous sommes d'ores et déjà en train de faire les fonds de tiroirs.

La situation financière est donc préoccupante. Rapidement, sur le contexte international : le retour de l'inflation, un déficit public à 5 %, un endettement public à 111,2 % du PIB, une augmentation des taux d'intérêt qui étaient à niveau négatif, ce qui permettait d'emprunter pour très peu d'argent, avec une prévision d'une augmentation de ces taux d'intérêt à 3 % cette année, ce qui change tout quand on a besoin de s'endetter et d'avoir recours à des financements bancaires.

Autant dire que les feux sont au orange foncé et que l'équation à plusieurs inconnues pour contrôler l'inflation tout en évitant une dépression économique se complique jour après jour. Le terme de stagflation a été évoqué. C'est exactement les craintes auxquelles nous sommes aujourd'hui tous confrontés. Le Gouvernement en première ligne.

Pour terminer, je tiens à dire que nous vivons une période extrêmement particulière et inquiétante. Ceux qui croyaient dans la chimère de la mondialisation heureuse et qui ont bradé une souveraineté énergétique, industrielle aux autres superpuissances mondiales, réalisent, hélas un peu trop tard, que l'histoire n'était finalement pas terminée.

Dans ce contexte incertain, et dans le projet de loi de finances 2023, le Gouvernement – toujours dans ce souci de ne pas entraîner les collectivités et le pays dans une dépression économique – tâche au travers des mesures sur la DGF, en indexant les bases de la fiscalité directe sur l'inflation et en évoquant les mesures dites du « filet de sécurité », de limiter les dégâts. Mais, comme avez pu l'évoquer, tout n'est pas très clair sur ces mesures et les perspectives et perspectives ne peuvent être que douteuses, même si vous les envisagez dans votre document d'orientations budgétaires, notamment sur les exercices suivants, avec cette « ristourne » de 2 millions d'euros que vous envisagez sur les coûts énergétiques. Je reviendrai là-dessus.

L'exécution budgétaire 2022, sans surprise, est marquée par une forte augmentation des dépenses de fonctionnement (+8 %) en lien avec les augmentations des coûts de l'énergie et les légitimes mesures liées au point d'indice et au pouvoir d'achat. Vous évoquez la situation pour toutes les collectivités. Pour la collectivité régionale, cette année, ce sera +170 millions d'euros. Donc on sait tous à quoi on est confronté par rapport à ces augmentations.

Dans ce contexte, mécaniquement, l'autofinancement ne peut que se dégrader et tomber à 4,6 millions d'euros, rendant ainsi de plus en plus sensible le financement de la politique des investissements de la commune. À noter au niveau de la section d'investissement, un taux de 75 % de réalisation marquant la fin des années de cavalerie budgétaire où les taux de réalisation faméliques permettaient de présenter des ratios acceptables. Il n'y a pas d'autre choix, quand les projets sont enfin lancés et plus uniquement annoncés.

Vous vous réjouissez aujourd'hui d'un taux de réalisation de 75 %. Nous aussi. Cela fait des années que nous le réclamions. Cela veut bien dire que les taux de réalisation inférieurs qui étaient descendus jusqu'à 56 % une année n'étaient pas des taux de réalisation normaux. Résultats de tout cela ? Des orientations budgétaires empreintes d'inquiétude et de « flexibilité » – je reprends votre terme. Les objectifs sont cependant clairement fixés : financement des investissements qui paraissent de plus en plus surdimensionnés, remboursement de la nullité de la dette et pour cela gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, une baisse de 5 %, et également des associations qui auront elles aussi des difficultés à affronter l'inflation.

Vous annoncez également un objectif d'endettement inférieur à 75 millions d'euros sachant qu'il y a quelques années vous annonciez ne pas souhaiter dépasser 65 millions d'euros. Donc on a déjà pris 10 millions d'euros sur l'endettement.

Un ratio de désendettement qui ne dépasse pas 9 ans et qui semble être désormais un vœu pieux au regard de l'évolution des dépenses de fonctionnement et du reste à réaliser du programme d'investissement.

En termes de dépenses de fonctionnement sur 2023-2027, nous partons sur une augmentation de 2,7 % de la masse salariale, une augmentation de 3 à 5,2 millions d'euros en 2023 des dépenses énergétiques potentiellement compensées à hauteur de 2 millions d'euros par le dispositif « filet de sécurité », une augmentation importante des frais financiers en lien avec l'évolution des intérêts. Pour répondre à cela, au niveau de la fiscalité directe, vous comptez sur une indexation des bases sur l'inflation jusqu'en 2027 (6,9 % en 2023, on verra ce qui nous attend pour les années à venir). Et vous comptez surtout sur votre politique immobilière agressive qui a été également évoquée par Mme DURRUTY qui louait les nouvelles constructions sur Bayonne dans son propos introductif.

Il faudrait peut-être que vous vous mettiez d'accord avec Monsieur le Maire sur le fait d'avoir ou non une politique agressive en matière d'immobilier, puisque tout à l'heure, Monsieur le Maire, vous répondiez à M. ESTEBAN que ce n'était pas le cas, tandis que Mme DURRUTY dans son propos introductif nous a dit que grâce à cette politique immobilière et à l'évolution des bases, cela amènerait des recettes supplémentaires avec une fiscalité directe qui passerait de 37,7 à 44,6 millions d'euros en 2026 du fait de l'augmentation des bases physiques, c'est-à-dire de l'augmentation de la population en lien avec le solde démographique extrêmement positif.

Mme DURRUTY : 1 % sur 37,7 ça ne fait pas quarante-trois et quelques pourcents.

M. BERGÉ : Excusez-moi mais je ne vous ai pas interrompue. J'ai dit 37,7 à 44,6 millions d'euros car ce sont les chiffres qui sont dans le rapport que vous avez produit. Mais sur ce point, j'y reviendrai, c'est un peu comme au tac-o-tac, il y a le grattage et le tirage. Les bases physiques augmentent. Nous n'avons pas encore parlé de la fiscalité indirecte avec les droits de mutation.

Au niveau de la fiscalité indirecte, vous nous annoncez une moyenne de 4,4 millions d'euros de droits de mutation entre 2023 et 2027 sachant que ceux-ci ont dépassé 5 millions d'euros cette année. En 2018, cette recette dépassait pour la première fois les 3 millions d'euros et vous évoquiez dans votre propre texte d'orientation budgétaire un montant record et un marché immobilier très dynamique sur Bayonne. Que peut-on dire aujourd'hui ? J'ai repris l'historique :

2017 : 2,3 millions d'euros de droits de mutation
2018 : 3,3 millions d'euros
2019 : 3,6 millions d'euros
2020 : 3,6 millions d'euros

2021 : 4,2 millions d'euros

2022 : 5 millions d'euros

2023-2026 : 4,4 millions d'euros de droits de mutation annoncés.

Soit 45 millions d'euros en moins de 10 ans et on nous dit qu'on ne construit pas à Bayonne, qu'on ne fait pas de gentrification, qu'on n'est pas en train de vendre la ville de Bayonne !

C'est sur la base de ces chiffres qu'en réalité vous allez sauver temporairement votre capacité d'autofinancement qui, malgré tout, est prévu de descendre au niveau historiquement bas (à 1,6 puis 1,4 million en 2025 et 2026). Faites le compte. Si les droits de mutation n'étaient pas passés de 2,6 millions d'euros à 5 millions d'euros, il n'y aurait plus d'autofinancement au niveau de la ville de Bayonne. La politique immobilière de la Ville est une politique qui est pensée pour financer des investissements surdimensionnés et qui ne seront pas au service de la population. Tout cela pour faire face, comme je le disais, à un programme d'investissement de plus de 100 millions d'euros jusqu'à 2027 qui, au regard de la baisse de la capacité d'autofinancement, devient de plus en plus insoutenable. Alors comment faire face ? Nous allons continuer avec le Monopoly et la chasse aux subventions – nous vous savons très actifs à ce niveau-là –, les cessions du patrimoine bayonnais (12,4 millions d'euros prévus) et un recours supplémentaire à l'emprunt estimé à 28,1 millions d'euros dans un contexte où les coûts financiers ne cessent d'augmenter.

En propos introductif, nous évoquions l'équation à plusieurs inconnues des perspectives budgétaires, cette dégradation des ratios n'annonce rien de bon et le caractère trop linéaire de vos prévisions de maintien à un ratio de désendettement à neuf ans pendant quatre ans paraît questionnable et peu réaliste.

M. ETCHEGARAY : D'accord. Madame DURRUTY.

Mme DURRUTY : Je ne répondrai pas point par point à l'ensemble des sujets évoqués parce que nous sommes ce soir dans l'exercice annuel des débats d'orientation budgétaire, avec, si l'on reprend vos interventions des années passées, une constante dans les grands angles que vous avez toujours peu ou prou évoqués, et avec, comme l'aurait dit Mme CAPDEVIELLE, un certain nombre de figures imposées et finalement assez peu de figures libres. Ce contexte, M. BERGÉ, lorsque vous avez annoncé hier lors d'un comité de pilotage que la région baissait ses subventions de 5 %, dans le cadre d'une convention qui la lie à la chambre de commerce et à l'Agglomération, pour le développement exogène et la recherche d'entreprises, tous les arguments que vous avez annoncés ne sont ni plus ni moins que ceux que nous avons annoncés ce soir dans la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, incluant effectivement une baisse de 5 %. J'ai dit – mais je crois qu'à ce moment-là votre réseau a coupé puisque vous étiez en visioconférence – que vous n'étiez ni plus ni moins que dans la stricte similitude d'argumentation que celle qui était la nôtre ce soir avec une baisse de charges de fonctionnement de 5 % et une baisse de subventions puisque les dépenses et le choc énergétique touchent chacune de nos collectivités.

Une fois de plus, nous sommes, et vous êtes surtout chacun dans le jeu de ces exercices des orientations budgétaires qui ne sont ni plus ni moins que la traduction du projet politique que nous avons les uns ou les autres présentés aux Bayonnaises et Bayonnais. Sauf qu'ils ont choisi de nous élire et de nous faire confiance, plébiscitant l'ensemble du programme que nous avons présenté. Tout ce que nous évoquons, à chacun des débats sur les orientations budgétaires n'est ni plus ni moins que ce que nous avons proposé dans le cadre de notre programme.

Alors bien sûr, il y a certains décalages, certains ajustements parce que les besoins évoluent et qu'il nous faut à un moment donné faire bouger certains curseurs pour modifier nos priorités.

Je m'inscris en faux, M. ETCHETO, pour dire que nous n'avons aucune flexibilité sur nos investissements. Nous adaptons au mieux nos enveloppes notamment en consacrant désormais 40 % de notre enveloppe d'environ 7,5 millions d'euros par an sur les travaux d'amélioration et d'entretien de notre patrimoine.

Quand j'ai dit tout à l'heure que c'était le jeu de l'exercice des orientations budgétaires, c'est aussi logique que nous n'ayons pas les mêmes clés de lecture, chacun étant dans son rôle.

Concernant certains qualificatifs un peu abusifs tels que « dangereux » « déraisonnable » ou « inadapté », je crois que ce que nous proposons surtout à la population est un exercice extrêmement lisible, sincère, et qui prend en compte la réalité des données telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Concernant nos dépenses de fonctionnement, vous avez tous étonnamment omis de souligner les efforts que nous avons faits en termes de solidarité en 2022 et que nous serons obligés de faire, Monsieur le Maire dans le cadre du budget 2023 – ça, c'est une chose quasiment acquise – pour venir soutenir les plus faibles, notamment au travers de la subvention au CCAS puisque vous aviez, pour un certain nombre, fustigé le fait que notre subvention avait été, soi-disant, baissée – mais le périmètre n'était plus le même. Pour 2022, c'est presque 500 000 euros de plus que nous avons dédié à la solidarité. Ceci figure dans notre budget de fonctionnement. Je tenais à le souligner. L'an prochain, le budget du CCAS ne sera pas affecté par le cadre à -5 % puisqu'il faut faire face à toujours plus de besoins en termes de solidarité.

Concernant la contribution fiscale, je ne veux surtout pas donner l'impression de donner trop de leçons sur ce sujet. M. ETCHETO, vous le savez, tous les contribuables ne seront pas concernés puisque la seule fiscalité concernée, à partir de 2023, sera le foncier bâti. Ce sont donc les contribuables bayonnais propriétaires d'un ou plusieurs biens qui seront par conséquent concernés. La taxe foncière bâtie concerne seulement 36 % des Bayonnais. Ce taux est beaucoup plus bas qu'ailleurs. Quand la taxe d'habitation était encore en vigueur, vous fustigiez toujours notre taux exagérément haut alors qu'il demeure inférieur de 4 points à celui des villes de notre strate. Nous aurions pu envisager de façon extrêmement forte, déjà lors des années précédentes mais aussi en 2023, d'augmenter nos taux de foncier. Nous ne l'avons pas prévu et nous ne le ferons pas.

L'autre point qui me semble important en termes de lecture, c'est aussi de considérer qu'il faut à un moment donné financer nos investissements. Ceux-ci correspondent, je l'ai dit, à notre programme et concernent pour beaucoup des projets déjà lancés. Imaginer que certains projets qui sont largement engagés pourraient être stoppés n'est pas envisageable. Quoi qu'il en soit, nous souhaitons aller au bout de ce projet politique qui est le nôtre. Il est donc normal que pour financer ce projet d'investissement de 143 millions d'euros sur la totalité du mandat 2020-2026 (dont 101 millions d'euros sur la période 2023-2027) nous ayons recours à l'emprunt. En revanche, n'avoir recours qu'à 30 % d'emprunt et être en capacité d'autofinancer 70 % de nos investissements sont des points à saluer. Imaginer qu'une structure ou identité privée ou publique en difficulté financière serait capable de s'autofinancer à hauteur de 70 % est totalement illusoire.

Je me permets une petite incise puisque cet après-midi je siégeais avec d'autres collègues des villes voisines au Conseil de surveillance de l'hôpital. Je vous invite à regarder les trajectoires financières des établissements publics médicaux et médico-sociaux pour l'exercice 2022. La situation est bien plus grave et tendue que ce que nous imaginons. Les capacités d'investissement pour les années à venir seront excessivement réduites. Pour la Nouvelle Aquitaine, les projections seraient d'environ 150 millions d'euros de déficit, peut-être même au-delà, pour les établissements hospitaliers de Nouvelle Aquitaine. Je tairai les chiffres de Bayonne dont j'ai connaissance. Mais franchement, cette situation est beaucoup plus grave, alors s'il vous plaît, restons mesurés dans nos propos en comparant ce qui est comparable.

Cet autofinancement à 70 % est une force considérable. Nous sommes dans un pilotage financier le plus responsable possible. Les 8 millions d'euros d'emprunt contractés en début d'année ont été faits avant que les taux ne commencent à monter ce qui a permis de garantir des conditions d'accès à l'emprunt tout à fait correctes. Comme cela a été dit en commission, nous avons aussi réussi à lancer une consultation avec 3 millions d'euros en cette fin d'année puisqu'il était nécessaire de contracter un emprunt supplémentaire pour financer nos 32 millions d'euros d'investissement sur l'année. Cela fait là aussi un taux d'emprunt de 30 %. Si la situation financière de la ville de Bayonne était si mauvaise que vous avez tendance à le laisser entendre, comment expliquer le fait que sept établissements bancaires aient répondu à notre appel d'offres avec des conditions honorables voire étonnantes. Nous sommes par conséquent ravis de pouvoir continuer à piloter notre dette comme nous l'avons toujours fait.

Je terminerai en disant que nous n'avons pas les mêmes clés de lecture c'est certain, parce que lorsque vous fustigez le montant de nos investissements, je vous répondrai que l'actif de la ville de Bayonne s'élève à 550 millions d'euros. Considérant que, sur un mandat, nous allons avoir investi 142 millions d'euros – même s'il n'est pas juste de considérer que les deux s'additionnent - et que vous parlez, M. ETCHETO de 12 millions d'euros effectivement prévus pour ces orientations budgétaires, nous sommes tout simplement dans la moyenne qui a été celle de toutes les années passées. Il est logique que nous nous séparions de certains actifs immobiliers parce que nous n'en avons plus l'utilité aujourd'hui. D'autres besoins en revanche sont manifestes. Or, vous oubliez systématiquement de mettre en parallèle le fait que nous cédon certains actifs mais que nous en achetons d'autres, notamment pour loger au mieux

nos services et peut-être demain diminuer nos charges locatives qui restent encore importantes. En bons gestionnaires – et bons pères de famille ! –, il est logique que nous procédions à certaines acquisitions et que nous en cédions d'autres.

En conclusion, je tiens à dire que ce pilotage est maîtrisé. Contrairement à ce qu'a évoqué M. BERGÉ, tous nos ratios sont maîtrisés. La dégradation de nos courbes est commune à toutes les collectivités dans la mesure où le poids de l'inflation sur nos charges va générer automatiquement une baisse de notre autofinancement. C'est mathématique. Le ratio moyen de toutes les villes, en termes de désendettement, va monter. Si vous comparez notre courbe de désendettement des orientations budgétaires 2022 et que vous y ajoutez l'impact de l'inflation dans notre budget de fonctionnement, vous verrez que ces deux courbes sont strictement similaires. C'est dans ce sens que nous avons travaillé et que nous nous sommes tous challengés pour pouvoir tenir, y compris pour 2023, la lettre de cadrage et les objectifs qui étaient les nôtres. Nous sommes tout à fait responsables, mais nous ne faisons pas les mêmes choix. C'est la raison pour laquelle nous sommes dans la majorité et que vous êtes dans les oppositions.

M. ETCHEGARAY : C'est pour vous relancer M. ETCHETO !

M. ETCHETO : Je le prends comme ça, Monsieur le Maire ! Je crois que c'est André LAIGNIEL qui avait eu une formule analogue à la vôtre, je crois, ce qui pour le coup me paraît un petit peu éculé. Vous qui parliez de jeux de rôle tout à l'heure, vous n'avez pas manqué le vôtre, qui est sacrément caricatural. Je me suis trouvé très gentil et raisonnable en faisant l'intervention que j'ai faite. Vous enchaînez avec des diversions. Je ne sais pas pourquoi on parle des hôpitaux. On ne peut pas comparer ce qui est incomparable. Que la situation des hôpitaux en France soit grave, on est bien d'accord, mais je ne pense pas qu'il faille pour autant la comparer à la situation des collectivités locales. Je ne comparerais même pas le fonctionnement d'une région et d'une ville puisque les communautés d'agglomération sont plutôt des communautés de projet tandis que les villes sont des communautés du quotidien.

Je ne trouve pas cela très pertinent, mais sur ce point, je pense que M. BERGÉ répondra. Quant au patrimoine bâti de la Ville s'élevant à 550 millions d'euros. Oui, bien sûr ! Mais vous ne comptez tout de même pas vendre le théâtre ? Il faut être raisonnable dans les comparaisons. Ce patrimoine, je pense même qu'il est inestimable. Cela étant, vous avez vendu d'autres biens importants et emblématiques, alors pourquoi pas.

Vous nous reprochez notre cohérence quand nous déclarons à peu près les mêmes choses sur la critique budgétaire depuis quelques années. Ce qui a été dit également c'est que vous n'avez cessé de différer cette politique d'investissement. Je rappelle que le musée Bonnat-Helleu devait ouvrir en 2019. Forcément, on parle depuis bientôt 10 ans d'un chantier qui en réalité a à peine commencé. Depuis 10 ans, vous nous dites ça va ouvrir l'année prochaine ou dans deux ans. Maintenant, ça n'émeut plus personne. On verra quand ça ouvrira. Je rappelle que ce projet devait coûter 15 millions d'euros au début et nous en sommes à 40 millions d'euros.

Or, pour l'instant, on est juste dans le contrat. Il n'y a pas eu les dépassements et les mésaventures qu'on a pu connaître avec d'autres chantiers. Nous ne sommes pas à l'abri de toutes les surprises. Je rappelle aussi que ce chantier qui va commencer risque aussi d'être impacté...

M. ETCHEGARAY : Le chantier a déjà commencé puisque nous commençons déjà à payer des factures.

M. ETCHETO : Qui va commencer ou qui vient de commencer, peu importe ! Et ces factures, on n'a pas fini de les payer parce que, dans le monde de la construction, peut-être même encore plus que dans les autres, aujourd'hui, on a aussi des soucis des hausses de coûts de la construction. Donc méfions-nous... Peut-être que nous n'avons pas tout à fait fini de les payer ces factures. Voilà pour le rappel.

Deuxième point : « Les Bayonnais ont choisi de nous élire. » Je ne voudrais pas être discourtois en rappelant le contexte de ces élections. Il ne me semble pas qu'en février 2020 cela ait été un raz-de-marée dans les urnes au premier tour. Il y a eu un Covid-19. Je ne suis pas certain que le musée Bonnat ait emporté la décision au deuxième tour. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé durant ces deux ou trois mois de campagne un peu particuliers. Le CCAS a sans doute bien servi. Et d'ailleurs, vous parliez du CCAS, mais j'avais pointé il y a deux ou trois ans une baisse du budget du CCAS fléchi sur certaines années et nous avons constaté sur la base des chiffres que vous aviez produits, que ce budget suivait curieusement la courbe du budget électoral depuis une dizaine d'années. Je serais vous, je serais un petit peu plus modeste sur la question.

Quant à vos engagements devant les Bayonnais – dont le musée Bonnat fait partie – vous dites : « On les tiendra. » Vous n'avez pas toujours été aussi scrupuleux sur vos engagements. Vous avez ensuite parlé de fiscalité. Je rappelle qu'en 2014, vos engagements sur la fiscalité à l'un et l'autre, c'était de les baisser. Mme DURRUTY vous annonciez 8 % je crois de baisse des taux. Ceux-là, on ne les a jamais vus. On a eu une augmentation du taux l'an dernier. Cela aurait peut-être été plus mais, divine surprise, la revalorisation des bases décrétées par l'État a permis de donner de l'oxygène. En effet, au moment des orientations budgétaires de 2021 pour 2022, s'est profilée une augmentation supérieure à cela. Puis, la revalorisation des bases étant venue, il n'était plus nécessaire d'augmenter ce que l'État augmentait pour nous. Donc concernant les engagements pris devant les Bayonnais, je vous engage à être systématiques dessus. Si vous voulez en parler pour le musée Bonnat, parlez-en aussi pour la fiscalité.

M. BERGÉ : Je ne reviendrai pas sur la situation de la région que j'ai évoquée moi-même – les fameux 170 millions d'euros supplémentaires en coûts de fonctionnement. Mais gouverner c'est choisir et la région adapte sa politique et fait aussi des choix en termes de politique d'investissement. Nous avons la capacité de prioriser, ce qui n'est pas obligatoirement le cas de tout le monde. Les Bayonnais ont voté pour un projet datant de 2014. Or, les projets qui sont en train de se réaliser ce sont eux que vous avez fait traîner, traîner, traîner maintenant des ratios avec des taux d'exécution de 56 %, je vous le rappelle. Je crois que je n'ai jamais vu cela dans une collectivité. Désormais, les projets ont démarré et maintenant on est obligés

de les payer chaque année. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que la ville de Bayonne profite d'une dynamique fiscale très importante.

M. ETCHEGARAY : Cela vous embête, ça ! La Ville a des ressources fiscales. Je vais y revenir tout à l'heure car vous faites des erreurs d'appréciation énormes.

M. BERGÉ : Bien, débattons ! Vous allez me contredire alors : la revalorisation fiscale n'a pas eu un impact favorable ? L'augmentation de la taxe d'habitation l'année dernière non plus ? On en profite d'ailleurs encore cette année puisque les taux ont augmenté. Et l'augmentation des bases physique n'a pas eu non plus d'impact fiscal favorable ? Même chose pour l'évolution des droits de mutation. Inutile que je vous refasse le détail, je pense que vous connaissez très bien les chiffres par rapport à cela.

M. ETCHEGARAY : Poursuivez.

M. BERGÉ : Ce n'est pas une dynamique fiscale. Avec un tel niveau de dynamique fiscale, vous nous annoncez un niveau d'autofinancement à l'horizon 2025-2026 à 1,4 ou 1,6 million d'euros.

Il y a quand même un petit paradoxe entre une dynamique démographique, une dynamique fiscale et un niveau d'autofinancement qui ne cesse de se dégrader.

On ne construit pas à Bayonne et le type de population est resté le même ? Vous annoncez tout à l'heure +35 % de logements sociaux. Alors pourquoi la Ville n'est plus que contributrice de la péréquation de la DGF ? Est-ce que cela ne veut pas dire que la sociologie de la Ville n'a pas évolué ? Nous étions pourtant bénéficiaires de cette péréquation jusqu'à présent. J'ai bien vérifié les critères qui sont liés à la capacité fiscale de la population et de la Ville. La sociologie de la Ville est en train de changer et cela fait partie de votre programme électoral. D'autres que vous l'assument davantage, même dans les couloirs de cette maison.

M. ETCHEGARAY : Je pense qu'on est irréconciliables. Nous sommes flexibles. Vous êtes inflexibles. On a parlé de flexibilité dans la mesure où l'on ne peut pas prévoir l'avenir et vous nous dites qu'il faudrait être raisonnable, que l'avenir est catastrophique, qu'on ne s'en sortira pas et qu'on va de toute façon tous mourir.

Et nous, nous sommes optimistes. Pas des optimistes béats mais nous sommes optimistes.

Tout en se disant qu'il faut une dose de réalisme nous sommes flexibles.

Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, accordez-moi au moins ce crédit. Vous dites que la flexibilité n'est pas une bonne méthode. Mais qu'est-ce que vous voulez ? Nous avons l'intention de continuer à vivre. Nous considérons que nous avons des raisons de pouvoir continuer à vivre dans des conditions normales tout en étant aussi rationnels que vous l'êtes mais en considérant qu'il faut rendre des services à la population. Nous avons des projets.

C'est normal en politique d'en avoir. Je ne ferais pas de politique si je n'avais pas de projets pour me contenter d'une gestion en bon père de famille. En ce moment, nous sommes dans une gestion en bon père de famille parce que nous sommes obligés de le faire. Mais nous gardons le cap tout en se disant que s'il faut modifier un certain nombre de choses on le fera.

Nous avons le droit d'être optimistes sur le fait que la géopolitique va évoluer. Vous parlez d'un certain nombre d'éléments qui viennent et je suis d'accord parce que je lis à peu près les mêmes choses que vous, mais cela n'aboutit pas à une conclusion alarmiste et mortifère. Nous n'allons plus pouvoir rien faire.

Nous sommes flexibles, ça veut dire que l'on croit à une évolution positive des choses. On en fait le pari. Mais on se dit que si on ne pouvait pas y arriver, évidemment on réviserait nos choix. Personne ne vous a dit que nous ne réviserions pas nos choix. À l'heure où on se parle, nous ne révisons pas nos choix. Ici et maintenant.

Je suis en désaccord avec vous aussi parce que vous manquez d'informations, M. BERGÉ. Vous cherchez à nous étourdir avec ces chiffres – pas moi, bien sûr – qui donnent le vertige et en disant qu'on ne fait que construire – ce qui fait écho à la remarque de tout à l'heure quant au fait qu'on ne ferait que bétonner. Dites-moi, est-ce que vous savez ce que représente la cession dans l'ancien dans les chiffres que nous vous avons donné ? Et ce que représente la cession dans le neuf ?

Cela représente moins de 10 % dans le neuf. Tout le reste concerne les ventes de propriétés bâties qui sont anciennes. Alors arrêtons avec des chiffres qui sont faux. Oui cela vous « emmerde » car je suis en train d'appuyer là où ça fait mal. Et à un moment donné, vous êtes contraints de constater que tout ce que vous venez de dire ne tient pas la route.

M. BERGÉ : Qu'est-ce que vous appelez « ancien » ?

M. ETCHEGARAY : Est-ce que nous sommes responsables de l'augmentation des prix de cession ? Encore que les droits de mutations à titre onéreux (puisqu'il s'agit de DMTO) profitent au Département quasiment trois fois plus qu'ils ne profitent aux communes. Notre responsable du Trésor le confirme.

Il se trouve que nous sommes dans un pays où l'on demande à certaines collectivités de mener des politiques publiques mais sans pour autant avoir les ressources en face. Autrement dit, ce que vous êtes en train de dire, c'est beaucoup plus vrai pour d'autres collectivités que la nôtre et les communes en général.

Je ne dis pas que vous avez des méconnaissances en matière de fiscalité mais à mon avis vous avez conscience de ce que vous dites mais vous avez conscience que c'est faux. Vous donnez des chiffres en veux-tu en voilà et en même temps vous regrettez qu'il puisse y avoir quand même ces ressources. Autrement dit, c'est un argent qui n'est pas propre qu'on ne devrait pas utiliser.

Est-ce que vous vous posez ces questions à la Région, M. BERGÉ ?

M. BERGÉ : Nous n'avons pas de droits de mutation à la Région.

M. ETCHEGARAY : Nous n'allons pas réformer la fiscalité. Elle est ce qu'elle est. Je regrette d'ailleurs qu'elle soit si défavorable aux collectivités. Mais aujourd'hui, considérez que nous sommes dans une commune qui est dotée effectivement d'une certaine dynamique. Que voulez-vous que je vous dise ? Ce n'est pas moi qui ai demandé au *Journal du dimanche* de vérifier quelles étaient les villes les plus agréables à vivre : Bayonne, La Rochelle, Bordeaux.

Vous croyez que j'ai payé le *Journal du dimanche*, moi ? Non. Je ne savais même pas qu'ils étaient en train de travailler ce sujet. Est-ce que vous croyez que cela m'arrange ? Non, ça ne m'arrange pas non plus de l'entendre. Ne passez pas à côté de ce sujet comme si c'était un sujet mineur. Je suis hanté par la question du logement. Hanté, figurez-vous, en pensant à ces jeunes générations qui ne peuvent pas se loger.

Il y a déjà certaines parties du territoire qui sont rayées de la carte pour certaines générations. Je ne parle pas de Biarritz qui l'est depuis bien longtemps, ni de Guétary, Bidart ou Saint-Jean-de-Luz – autant de communes qui ont d'ailleurs entre 40 et 50 % de résidences secondaires. Nous en avons 4 % et nous allons continuer comme ça.

Oui, nous recevons des nouvelles populations qui ont un certain nombre de besoins en matière d'équipements sportifs et culturels. Faudrait-il pour autant renoncer à certaines ressources fiscales et regretter qu'elles présentent une certaine dynamique ? C'est un fait, nous recevons des nouvelles populations qui ont un certain nombre de besoins en matières sportive et culturelle. Les équipements dont il s'agit, ce sont des équipements de cette nature. Bibliothèque, médiathèque... Nous n'arrivons pas à convaincre toutes les collectivités. Je rencontre certaines difficultés actuellement avec la Région pour convaincre de la pertinence de ces projets. Entre ce qui était promis et ce qui arrive, il y a 1,5 million d'euros de différence.

Évidemment que cela m'embête. Est-ce que pour autant je renonce à ces projets ? Non. Dans tous les cas de figure, cela se fera. Quoi qu'il arrive. Enfin, pas tout à fait. Je reviens à la flexibilité nécessaire si nous devons avoir de mauvaises nouvelles. Je ne suis pas plus rêveur que vous, M. ETCHETO, et je vois bien que les chiffres s'amoncellent devant nous. Mais j'observe aussi les cycles que nos économies européennes vivent depuis la Deuxième Guerre mondiale. Il s'agit de cycles qui par définition ne permettent pas de savoir précisément quand on va en sortir. On révisera peut-être nos positions s'il s'avère que dans le courant de l'année 2023, les choses ne s'améliorent pas. Je ne sais pas faire de prédiction par contre je sais faire de la flexibilité. Entre flexible et inflexible, je préfère être flexible.

Est-ce que vous avez changé d'avis, M. BERGÉ ?

M. BERGÉ : Non toujours pas. Je vais encore vous « emmerder », comme vous l'avez dit tout à l'heure. Vous êtes coquin, tout de même. Je sais que vous êtes un ancien brillant avocat, mais dites-moi, c'est quoi l'ancien en immobilier ? C'est construit il y a plus de cinq ans. Vous êtes un peu coquin parce que qualifier d'ancien la dynamique des mutations immobilières, c'est trop facile. On fait un effet de manche et l'on me dit « Vous ne connaissez pas la fiscalité ! » C'est l'ancien neuf qui se vend à Bayonne. Qui était adjoint à l'urbanisme avant d'être maire de Bayonne et qui a mis en place cette politique de construction ? Un certain Jean-René ETCHEGARAY.

Vous avez construit une politique de dynamique fiscale, qui était totalement assumée par Jean GRENET, à l'époque. Seulement, aujourd'hui, vous avez beaucoup de mal à assumer que vous avez participé à la gentrification de la ville de Bayonne et que vous avez besoin de cette dynamique fiscale. Vous n'avez d'ailleurs pas répondu à la question : Pourquoi devient-on contributeur à la péréquation DGF ? Pourquoi si ce n'est pas la sociologie de la Ville qui a évolué ?

M. ETCHEGARAY : Ce n'est pas qu'une question de sociologie. Le périmètre d'analyse des critères a évolué. Moi aussi j'ai voulu comprendre cette situation. Vous pensez bien que cela ne nous a pas réjouis. Il y a des critères mais aussi des périmètres. Or, nous sommes désormais dans un périmètre plus large. C'est dommage, la création de la Communauté d'agglomération Pays basque n'a pas été forcément une bonne affaire pour la ville de Bayonne – je ne parle pas pour les autres communes. C'est quand même assez drôle ce que je vous dis alors que j'ai été un des fervents défenseurs de la Communauté d'agglomération. Mais ramenez cela au regard des éléments de comparaison et de la population respective de tous ces secteurs, vous constatez que notre statut a changé. C'est vrai, la dotation a évolué. Mais, vous savez, les dotations ont évolué pour tout le monde. En tant que président de la Communauté d'agglomération du Pays basque, je connais la situation de toutes les communes. Combien de communes qui avaient des dotations de l'État ne touchent aujourd'hui plus rien ? Vous avez des projets qui ne peuvent plus avancer parce que, tout simplement, il n'y a plus les dotations qui existaient ne serait-ce qu'il y a sept ou huit ans.

Le paysage des finances publiques a considérablement évolué. On assiste à un désengagement de l'État qui était annoncé. Il n'y a donc rien d'exceptionnel. Et cela ne date pas de la présidence Macron, cela a commencé bien avant et cela se poursuivra, on le sait bien. Aujourd'hui on se pose la question de savoir comment les collectivités territoriales, y compris de la Région – et vous le savez comme moi, M. BERGÉ et vous êtes d'accord là-dessus –, vont pouvoir continuer à vivre avec un système fiscal qui est complètement inadapté à ce que sont aujourd'hui les compétences qu'elles exercent. Heureusement qu'on est flexible parce que comme ça, on peut voir arriver les choses et se préparer à la tempête lorsqu'elle est annoncée. Puisque la tendance est plutôt à l'avis de tempête, on fait le dos rond, tout en tenant le cap.

M. ETCHETO : Vous n'avez pas l'air d'avoir bien compris. Lorsque vous avez parlé de flexibilité, je vous ai dit : « Chiche ! Soyez flexible sur la section d'investissement. »

M. ETCHEGARAY : Vous l'avez dit, c'est vrai. On va voter, non pas sur le budget 2023 mais sur le fait que vous attestez que le débat a eu lieu. Vous pouvez le dire, je laisse la parole.

M. BERGÉ : Il y a eu débat, il a même été animé.

M. ETCHEGARAY : Il y a eu débat et nous avons par conséquent satisfait aux obligations de la loi.

Mme HERRERA-LANDA : Tout va bien, on n'est pas tous d'accord.

M. ETCHEGARAY : Cela ressemble au slogan de votre groupe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28. Exercice 2022 – Budget principal – Décision modificative n° 3

Mme DURRUTY : Dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget principal, il est proposé une décision modificative n° 3 qui permet de réaliser les derniers ajustements budgétaires de l'exercice 2022 et s'équilibre en dépenses et en recettes à 468 000 euros. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57 et en application des articles L.2 313-2 et 3 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 2 pour le budget principal, telle que présentée par chapitre dans le document annexé à la note explicative de synthèse. Et vous noterez que nous avons davantage recours aussi à des décisions modificatives au fil de l'exécution budgétaire.

M. ETCHEGARAY : Le groupe de M. ETCHETO a déclaré ne pas participer au vote. M. ESTEBAN et M. BERGÉ non plus. La délibération est adoptée par la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE,
M. BERGE, M. ESTEBAN

29. Autorisations budgétaires d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2023

Mme DURRUTY : En application de l'article L.1612-1 alinéa 3 du CGCT, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, par anticipation au vote du budget primitif 2023, les dépenses d'investissement détaillées dans la note explicative de synthèse, et qui s'élèvent à 847 000 euros pour le budget principal correspondant aux prévisions de besoins sur le mois de janvier 2023, en l'attente du vote du budget primitif programmé début février 2023.

M. ETCHEGARAY : Non-participation au vote des oppositions. La délibération est adoptée par la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE,
M. BERGE, M. ESTEBAN

30. Actualisation des autorisations de programmes

Mme DURRUTY : En application de l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales et conformément au règlement budgétaire et financier de la Ville adopté le 9 décembre 2020, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise à jour des crédits de paiement des six autorisations de programme existantes, telles que présentées en note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Non-participation au vote des oppositions. La délibération est adoptée par la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE, M. ESTEBAN

31. Exercice 2022 – Budget annexe des parcs de stationnement – Décision modificative n° 3

M. CORRÉGÉ : Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2022 du budget annexe des Parcs de stationnement, il est proposé une Décision modificative N° 3 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 0 en section de fonctionnement et à – 65 000 euros en section d'investissement permettant de réaliser les derniers ajustements de crédits, principalement en matière de dépenses de fluides suite à la forte évolution de leur prix depuis le début de l'exercice.

Mme HERRERA-LANDA : Nous ne participerons pas au vote. Cependant, en liaison avec les parcs de stationnement, j'aurais deux remarques. La première est que je n'ai toujours pas eu de réponse à la question posée sur les dispositifs de publicité lumineuse qui ont été installés dans les parkings municipaux. En dépit d'une question en Conseil municipal et de deux relances écrites par mail.

M. ETCHEGARAY : Je vois très bien de ce dont vous parlez. Je pensais que c'était réglé.

Mme HERRERA-LANDA : Je n'ai toujours pas de réponse. Cela date maintenant d'il y a deux mois. Il faut être tenace, mais je le suis.

La deuxième question porte sur les problématiques du stationnement au Grand et Petit Bayonne. Je pense que vous avez un certain nombre de courriers qui remontent. Nous sommes aussi sollicités car il y a une compréhension difficile par les habitants de ce qui est mis en place. Est-ce que cela relève d'un problème de pédagogie ? Une concertation avait été annoncée comme ayant eu lieu. Les gens ne comprennent pas ce qui est fait par rapport au sentiment qu'ils avaient. N'ayant pas eu connaissance du contenu de la concertation, je ne peux pas répondre aux questions qui me sont posées. Mais il y a un réel sujet pour les habitants du centre-ville (petit et grand Bayonne). Je ne demande pas de réponse. On en avait parlé. Les personnes sont en grandes difficultés. Je sais que vous recevez des courriers auxquels des réponses ne sont pas forcément adressées.

M. ETCHEGARAY : Pourtant, concernant les courriers reçus, je fais une réunion avec M. CORRÉGÉ, notre directeur général des services techniques, au moins une fois par semaine.

Mme HERRERA-LANDA : Alors je vais vous envoyer un courrier. Peut-être j'aurai davantage de chance que l'on me réponde !

M. CORRÉGÉ : Je profite de ce qu'il y a bien eu la séance publique pour rappeler le basculement effectif de trois parkings (Porte d'Espagne, Baignade et Lautrec) avec l'ouverture d'abonnements résidents. Cela concerne les habitants du Petit et du Grand Bayonne qui peuvent bien sûr se rapprocher du hall Cassin pour obtenir tous les renseignements concernant le stationnement et l'acquisition d'abonnements résidents.

M. ETCHEGARAY : Merci. Non-participation au vote des oppositions. La délibération est adoptée par la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE, M. ESTEBAN

Mme HERRERA LANDA : Et sur la question des dispositifs de publicité lumineux ?

M. ETCHEGARAY : J'ai fait noter qu'on vous réponde. On ne va pas commencer à dire que rien n'avance dans cette mairie. Je peux vous dire tout ce qui avance. La liste est longue. Vous pouvez répéter mille fois les mêmes choses mais ça ne changera rien.

Mme HERRERA-LANDA : Il n'y a aucun souci. Tout le monde veut économiser son énergie. Si envoyer des mails est inutile, je me déplacerai physiquement. Il convient de trouver le meilleur moyen de communication pour avoir des réponses aux questions posées.

M. ETCHEGARAY : Nous allons essayer d'éviter un *sitting* devant le service. Je vous remercie.

32. Exercice 2022 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et temporada – Décision modificative n° 2

M. UGALDE : La décision modificative n° 2 du budget annexe consiste à ajuster les prévisions relatives à l'édition 2022 des fêtes traditionnelles qui se traduisent par une réduction de 400 000 euros de la subvention d'équilibre. S'agissant de la temporada, la maîtrise des dépenses associée à l'augmentation des recettes s'accompagne d'un résultat de + 23 000 euros. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 et en application des articles L.2 313-2 et 3 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 2 pour le budget annexe des fêtes et temporada, telle que présentée par chapitre dans le document annexé à la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Merci. Non-participation au vote des oppositions. La délibération est adoptée par la majorité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE, M. ESTEBAN

33. Mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement au profit de la Communauté d'agglomération

Mme DURRUTY : Afin de mieux prendre en compte les charges relevant de chaque échelon territorial, la loi de finances pour 2022 rend obligatoire le partage des produits de la part communale de la taxe d'aménagement entre les communes et leurs intercommunalités de rattachement. Selon les éléments contenus en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le reversement à la Communauté d'agglomération Pays basque de 100 % des produits de la taxe d'aménagement communale levée sur les seules constructions à venir des nouvelles zones d'activités économiques et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante à intervenir dans ce cadre.

M. ETCHEGARAY : On parlait tout à l'heure des anomalies en matière fiscale et des rapports entre les différentes collectivités. Imaginez que c'est la Communauté d'agglomération qui assure tout le financement des zones nouvelles d'aménagement. C'est la raison pour laquelle nous votons dans ce sens, alors même que le Sénat vient d'adopter une disposition dans le cadre de la loi de finances au terme de laquelle cela serait facultatif. Si les communes veulent garder cette taxe, elles la garderaient. Vous pensez bien qu'il n'y a pas de raison de ne pas garder une ressource fiscale. Donc on marche sur la tête. Cela dit, on vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34. Abattement à la taxe foncière dans les quartiers prioritaires – Avenant n° 3 à la convention avec Habitat Sud Atlantic (HSA)

Mme DURRUTY : HSA a pu bénéficier depuis 2016 d'un abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les logements sociaux, à la faveur d'une convention signée avec la Ville dans le cadre du Contrat de Ville, prévoyant la mise en place d'actions améliorant la qualité de services aux habitants. Le bilan des actions menées ayant été jugé positif, deux avenants successifs ont été conclus pour prolonger jusqu'en 2022 ladite convention. Les Contrats de Ville ayant été prolongés jusqu'au 31 décembre 2023 par la loi de finances pour 2022, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'allongement d'une année du dispositif d'abattement à la taxe foncière dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, couvrant ainsi la période du Contrat de Ville, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer, sur la base des éléments développés dans la note explicative de synthèse.

M. ETCHEGARAY : Je mets aux voix cette délibération qui n'est pas une politique de gentrification. Bien au contraire. Je sens qu'on est tous d'accord. Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35.Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 11 octobre 2022

M. PARILLA ETCHART : La Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'agglomération Pays basque s'est réunie le 11 octobre 2022 pour se prononcer sur la restitution des charges transférées de la Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI) ainsi que sur l'évaluation des transferts de charges relatifs au financement des animations locales. À la suite de cette réunion, la Commission a établi et adopté un rapport, qu'il convient d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération, et à signer tout document s'y rapportant.

M. ETCHEGARAY : Le CLECT qui est tout à fait neutre pour nous. Ni vote contre, ni abstention. Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

36.Budget annexe des fêtes et temporada – Approbation des montants pour les provisions comptables

M. PARILLA ETCHART : A l'appui des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal pour le budget annexe des fêtes et temporada d'approuver la provision pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 35 196,77 euros tel que détaillé en annexe de la délibération.

M. ETCHEGARAY : Non-participation au vote des oppositions et minorités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE,
M. BERGE, M. ESTEBAN

37.Remises gracieuses de créances

M. ETCHEGARAY : Remises gracieuses... Je sais qu'il y aura l'unanimité car il y a le mot « grâce ».

M. PARILLA ETCHART : Il est demandé au Conseil municipal de répondre favorablement à des demandes de remises gracieuses de créances pour des factures impayées relatives aux services périscolaires, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 1 774,81 euros et le montant des remises gracieuses à 1 331,11 euros.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni vote contre. Je vous remercie. Vote adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

38.Exercice 2022 – Créances éteintes pour le budget principal

M. PARILLA ETCHART : Ces créances éteintes sont différentes des remises gracieuses car elles restent valides juridiquement, en la forme et au fond. L'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure et définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action malheureusement en recouvrement. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les créances éteintes pour l'exercice 2022, présentées dans la note explicative de synthèse pour un montant total de 8 697,71 euros.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre. C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

39.Exercice 2022 – Soutien au monde associatif – Subventions aux associations et organismes

M. UGALDE : C'est une décision sur laquelle je prends la lecture en relais de mon ami M. LAIGUILLON, partageant beaucoup de ses engagements sur ces questions en ma qualité d'adjoint à la culture, par ailleurs. Des attributions de subventions complémentaires sont proposées au bénéfice de neuf associations ou structures telles qu'identifiées en note explicative de synthèse pour un montant total de 407 466 euros.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni vote contre. Vote adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.Demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances de mise à disposition d'équipements municipaux

M. UGALDE : Selon les éléments détaillés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances de mise à disposition d'équipements municipaux.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni vote contre. Vote adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

41. Avances sur subventions et contributions par anticipation au vote du budget primitif 2023 aux associations, au CCAS et aux organismes de regroupement

M. UGALDE : Je n'ai pas besoin de vous dire que dans le contexte sur lequel nous avons beaucoup débattu tout à l'heure, nous avons quelques urgences vis-à-vis desquelles nous devons, selon moi, faire face le plus vite possible. Pour l'année 2023, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une avance sur subventions et sur contributions pour les bénéficiaires mentionnés en annexe à la note explicative de synthèse. Les avances représentent un montant total de 1 132 000 euros réparti de la façon suivante : 757 000 euros d'avances sur subventions et 375 000 euros d'avances sur contributions. À ces montants, s'ajoutera une avance de 1 000 000 euros au bénéfice du CCAS.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni vote contre. Vote adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FONCIER

42. Modification de la convention de mise à disposition de locaux au profit de l'établissement public de coopération culturelle du Sud-Aquitain (Scène nationale du Sud-Aquitain)

M. UGALDE : Il est nécessaire de faire évoluer la convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Sud-Aquitain sur plusieurs aspects dont le détail est précisé en note explicative de synthèse. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les termes des modifications à apporter et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

C'est l'occasion pour moi de rappeler que je tiens à ce que ces mises à disposition soient valorisées dans la contribution de la ville de Bayonne à ces établissements. Lorsque l'on a un examen un peu sec des chiffres, de temps en temps, on passe à côté du fait que la ville de Bayonne reste, tout simplement, la plus grosse contributrice au fonctionnement de ces établissements.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni vote contre. Vote adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

43. Mise à disposition du complexe sportif de la Baronne au profit de l'association RAIL BAYONNAIS – Renouvellement de la convention

Mme DUHART : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, afin de mettre à jour les conditions d'occupation du complexe sportif de la Baronne au profit de l'association Rail Bayonnais, il est apparu opportun d'établir une nouvelle convention de mise à disposition de cet ensemble immobilier situé chemin du Fort. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de ladite convention, selon les conditions définies en note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Merci. Pas d'abstention ni vote contre. Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

44. Locaux 12 allées Marines – Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition avec l'association Peña taurine côte basque – Mutualisation des locaux avec l'association Erro Bat

M. UGALDE : Afin de répondre aux besoins de locaux nécessaires aux activités de l'association Erro Bat, il est proposé de s'orienter vers une mutualisation des locaux mis à la disposition de la Peña Taurine Côte Basque au 12 allées Marines, selon les conditions définies en note explicative de synthèse. Il est, dans ce cadre, demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition de ces locaux à intervenir avec la Peña Taurine Côte basque et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer. Je veux ici saluer l'état d'esprit dans lequel cette convention a été préparée par les uns et les autres, les résidents et ceux qui bénéficient de ce local. Ce qui fait qu'aujourd'hui, lorsque l'on passe à côté de ce local, il est allumé tous les soirs, il fonctionne. Il est donc à la hauteur de ce que devrait être tout local mis à disposition par la Ville à la vie associative.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni vote contre. Vote adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

45. Cercle taurin – Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux sur un terrain de la Ville

M. UGALDE : Le cercle Taurin souhaite engager des travaux destinés à améliorer l'accès à l'espace dit « Tonnelle des Arènes » mis à sa disposition par la Ville. Il est dans ce cadre demandé au Conseil municipal d'autoriser cette association à déposer une déclaration préalable sur la propriété communale cadastrée section BN n° 280.

M. ETCHEGARAY : Mme HERRERA-LANDA ne participe pas au vote. Abstentions de M. ABADIE, M. ESTEBAN et Mme HARDOUIN. Vote adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Abstention : 3, Mme HARDOUIN-TORRE, M. ABADIE, M. ESTEBAN,

Non-participation au vote : 1, Mme HERRERA LANDA

46. Mise en place d'une servitude de passage piéton ouvert au public sur des parcelles appartenant au Comité Ouvrier du Logement (COL) à l'angle des rues Daniel Argote et du Général Bourbaki

M. LACASSAGNE : Dans le cadre du projet de construction par le Comité Ouvrier du Logement (COL) d'un ensemble immobilier à l'angle des rues Daniel-Argote et du Général Bourbaki, il est proposé d'instaurer une servitude réelle et perpétuelle de passage piéton ouvert au public qui traversera le terrain conservé par cet opérateur afin d'assurer la desserte au jardin municipal – que j'appellerai square, si vous le permettez – qui jouxtera le programme. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la servitude, selon les conditions définies en note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte afférent ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni de vote contre. Vote adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES

47. Enfouissement du réseau de télécommunications, avenue Duvergier de Hauranne – Convention avec la société Orange

M. ARCOUET : Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue Duvergier de Hauranne, la Ville souhaite poser l'infrastructure nécessaire à l'enfouissement du réseau de télécommunications d'Orange, au droit des n° 86 à 90 de cette voie. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention à intervenir avec la société Orange, annexée à la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni de vote contre. Vote adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHÉS PUBLICS

48. Assurances – Lot n° 4 risques statutaires du personnel – Avenant n° 3 de revalorisation

Mme DUHART : Le titulaire du contrat d'assurance destiné à garantir les risques statutaires du personnel municipal a une nouvelle fois fait part cette année à la Ville d'un déséquilibre du contrat, générant un déficit au regard du rapport sinistres / cotisations techniques qui le contraint à appliquer une nouvelle majoration à effet au 1^{er} janvier 2023. Au vu des éléments contenus dans la note explicative de synthèse, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la revalorisation du contrat d'assurance portant sur les risques statutaires du personnel et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir, et toute autre pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. ETCHEGARAY : Parfait. Sur ce rapport, pas d'abstention ni vote contre. Vote adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

49. Prestations de gardiennage et sécurité du centre d'accueil des migrants PAUSA – signature du marché public

Mme LARRÉ : La Ville souhaite se doter de prestations de gardiennage de nuit afin de sécuriser le centre d'accueil des migrants Pausa, situé quai de Lesseps. À cette fin, un dossier de consultation a été constitué selon les détails figurant en note explicative de synthèse. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre à intervenir pour une durée d'un an reconductible deux fois avec la société SIS Sécurité pour un montant estimatif de 195 106,80 euros HT.

Mme DURRUTY : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. ABADIE : La délibération, telle qu'elle est rédigée peut laisser penser qu'il s'agit d'un premier appel à une entreprise de gardiennage pour le centre PAUSA, alors qu'il me semble que c'est un renouvellement. Depuis 2018 ou 2019, je ne sais plus exactement. Mais c'est un détail.

Par ailleurs, j'imagine que le coût d'un peu plus de 200 000 euros TTC est compensé par le million d'euros versé par l'Agglomération Pays basque. Est-ce que, par conséquent, il ne faut pas mettre le chèque en valeur ?

Mme HARDOUIN : Initialement, c'était un contrat agglomération. Et maintenant, c'est nous qui sommes gestionnaires, c'est tout. Cela explique la raison de ce contrat.

M. ABADIE : Il bascule ?

Mme HARDOUIN : Non. Mais il y a toujours eu une société de gardiennage le soir.

M. ABADIE : L'Agglomération compense ces 200 000 euros, j'imagine ?

Mme DURRUTY : Pour mémoire, le budget total de Pausa s'établira à 1 000 015 euros pour 2022. Il est compensé intégralement par la Communauté d'agglomération à l'euro près. Il s'agit effectivement d'un transfert de charges. Peut-être que Monsieur le Maire peut préciser le nombre de personnes qui sont accueillies par le centre depuis l'ouverture.

M. ETCHEGARAY : Mme DURRUTY a raison, c'est un transfert de charges. On a repris la main puisque nous l'avions, nous l'avons transféré et nous la reprenons. Mais le financement est intégralement assuré – c'est d'ailleurs normal – par la Communauté d'agglomération. Les chiffres méritent d'être rappelés : C'est près de 30 000 personnes qui, depuis l'installation sur la rive droite – vous vous souvenez du temps où il s'était déplacé de la place des Basques sur les quais de Lesseps, puis du bâtiment de la Banque alimentaire vers le bâtiment de la Légion étrangère –, avec une augmentation assez sensible depuis 2021. La proportion de femmes est de 15 %, celle des enfants de 5 %. Les origines sont inchangées : Afrique de l'ouest et Afrique francophone et subsaharienne (particulièrement le Mali).

Je ne sais plus si je vous l'avais dit en Conseil municipal, puisque c'est l'Agglomération qui gère cela, nous avons engagé une action contre l'État sur la base d'une jurisprudence. La décision serait imminente concernant la demande de remboursement que nous avons fait contre l'État, considérant qu'on est intervenu dans le cadre d'un devoir humanitaire que le Conseil constitutionnel a reconnu. Je n'en sais pas plus. Il va d'ailleurs falloir que j'essaie moi-même de retrouver où nous en sommes de cet épisode.

M. ABADIE : Avez-vous des informations sur l'affluence au cours des derniers mois ?

M. ETCHEGARAY : C'est très variable. Je suis cela tous les matins. Nous sommes entre 65 et 80 actuellement. Parfois l'effectif descend à 30. Mmes LARRÉ et LAUQUÉ suivent cela de très près.

Mme LARRÉ : Il y a des passages très réguliers mais les personnes ne restent pas. La semaine dernière, cela était dû aux grèves de train. Les personnes hébergées sont reparties quand le prix des bus a baissé. Hier, c'était 75 personnes. Cela fluctue beaucoup car les personnes repartent rapidement.

M. ETCHEGARAY : Effectuer de courts séjours est bien la fonction souhaitée dès le départ, puisqu'il ne s'agissait surtout pas de créer un centre de rétention avec tous les inconvénients que cela a pu présenter. Vous avez à l'esprit en France les villes qui ont connu ces situations. Je ne pense pas seulement à Calais, mais aussi à Grande-Synthe ou Besançon. La règle est de ne pas excéder trois jours sauf dans certains cas justifiés (raison de santé, notamment). Un nombre très faible de migrants reste ici. On ne peut pas dire qu'il n'y en a pas, mais ceux qui restent sont réinsérés, y compris dans la vie professionnelle, après avoir bien sûr régularisé leur situation (puisque la plupart viennent ici en situation irrégulière).

Cela fait du centre Pausa un lieu d'exception, y compris sur le plan juridique, tant que les gouvernements et l'Europe n'auront pas eu le courage de déterminer une politique migratoire ambitieuse. Nous sommes tous d'accord là-dessus. En attendant, nous gérons les passages. Pas d'abstention ni vote contre. Vote adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

50.Travaux d'entretien, d'aménagement et de construction du patrimoine immobilier (2023 à 2024) – Création d'un groupement de commandes avec le CCAS, lancement de la procédure de consultation des entreprises et signature des accords-cadres

M. SALANNE : Selon les éléments figurant en note explicative de synthèse, il y a lieu de réviser et relancer sept des onze lots des accords-cadres à bons de commande concernant les travaux d'entretien, d'aménagement et de construction du patrimoine immobilier. Il est dans ce cadre demandé au Conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes avec le CCAS, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation et à signer les accords-cadres à intervenir.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni vote contre. Vote adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

51.Maintenance préventive, corrective, dépannage et assistance technique des systèmes de sécurité incendie (SSI) sur différents sites de la Ville de Bayonne référencés – Signature de l'accord-cadre

M. SALANNE : La Ville a choisi de confier à un prestataire la vérification des 20 centrales incendie présentes dans ses différents bâtiments et des 3 systèmes d'extinction automatique à gaz inerte. Suite à une consultation lancée sous forme d'un appel d'offres ouvert européen et sur la base des critères de jugement des offres énoncés par le règlement de la consultation et indiqués en note explicative de synthèse, la Commission d'appel d'offres réunie le 17 novembre 2022 a classé en première position l'offre de la société AMS. Cette offre s'élève à 134 098,01 euros HT.

Il est demandé au Conseil municipal, sur la base du dossier de consultation, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre à intervenir pour une durée de 4 ans et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit accord-cadre.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni vote contre. Vote adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

52. Prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, le traitement d'air et de fourniture de chaleur – Avenant n° 8 au marché conclu avec la société Dalkia

M. SALANNE : La société Dalkia est titulaire du marché pour la gestion technique et la maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire et de fourniture de chaleur pour les bâtiments communaux. Selon les précisions apportées par la note explicative de synthèse, il y a lieu d'intégrer par avenant à ce marché les différentes installations techniques de l'AB CAMPUS en cours de livraison. Au terme de cet avenant, le montant global cumulé du marché passera de 3 927 481,38 euros HT à 4 003 633,90 euros HT. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la société Dalkia l'avenant n° 8 correspondant.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni vote contre. Vote adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

53. Modification du tableau des effectifs

Mme DURRUTY : Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, telle que détaillée en note explicative de synthèse, qui comprend la création de 11 postes et la suppression de 36 postes (transformations).

M. ETCHEGARAY : Sur ce rapport, vous ne participez pas au vote. C'est clair. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH,
M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE,
M. BERGE, M. ESTEBAN

54. Autorisation de recours à un intervenant auprès des séniors dans le cadre du programme d'activités génération séniors (cours d'espagnol)

Mme LARRÉ : Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recourir à un vacataire rémunéré sur la base d'un forfait de 75 euros nets par cours d'1 heure 30 pour dispenser des cours d'espagnol la saison 2022-2023, dans le cadre du programme d'activités Générations séniors.

M. ETCHEGARAY : Pas d'abstention ni vote contre. Vote adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SPORTS

55. Construction d'un centre de formation et de performance au complexe Jean-Dauger – Avenant au marché de conception-réalisation

M. ARCOUET : Afin de construire le centre de formation et de performance AB CAMPUS au Complexe Jean-Dauger, la Ville de Bayonne a confié au groupement représenté par SELARL AROTCHAREN / ETCHART CONSTRUCTION un marché de conception-réalisation. Ce marché, conclu le 6 mai 2021, a donné lieu à la signature de deux avenants, le premier pour redécouper les phases d'exécution des travaux et le second afin de fixer le nouveau montant des travaux après finalisation des études de conception PRO. Selon les précisions apportées en note explicative de synthèse, il convient désormais d'arrêter le nouveau montant de travaux suite aux demandes modificatives intervenues durant la phase chantier et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 au marché correspondant.

Mme HERRERA-LANDA : Une proposition et deux questions. La première serait de modifier le nom de ce centre. Celui-ci s'appelle le centre de formation et de performance. Au regard du tableau des engagements qui apparaissent, il s'agit bien d'un centre de performance et de formation. Peut-être que la notion de formation en premier intervenait pour aller chercher des financements publics qui sont davantage mobilisables sur ce volet.

Ma première question est la suivante : Qu'en est-il de la livraison de la 3^e phase des travaux pour le rugby amateur, les féminines de l'ASB, le campus et la direction des sports ? Elle était annoncée initialement fin 2022, soit dans quelques jours. Est-ce que la livraison se fera à la date prévue ?

Ma deuxième question, peut-être plus importante, concerne l'entreprise AB-RP ayant un statut de SASP et qui utilise des installations du centre de performance, propriété de la mairie, depuis le mois d'août. Peut-être même juillet.

Or, en dépit de nos demandes récurrentes, depuis plus d'une année en Commission des sports et en Conseil municipal, aucune convention d'occupation ou montant d'une redevance associée n'a été portée à notre connaissance. Pas davantage qu'un avenant à la convention en cours d'occupation du domaine public relative au parc des sports (depuis le 10 septembre 2020).

C'était le même Conseil municipal que celui que j'ai évoqué tout à l'heure pour le fond de concours. Cette nouvelle convention est d'autant plus importante qu'elle doit intégrer les modalités d'usages mutualisés des espaces sportifs entre joueurs professionnels et joueurs amateurs et joueuses amatrices. Cette mutualisation avait été mise en avant pour justifier le

recours à des financements publics. Il nous avait été vaguement indiqué en commission que les documents nous seraient communiqués et feraient l'objet d'une décision du maire cet été. Or une lecture attentive des décisions du maire et de ce même Conseil municipal ne nous a pas permis de repérer cet acte. Nous ne pouvons imaginer que vous prendriez le risque d'une occupation ou mise à disposition hors cadre. Quel est le support légal et financier à cette mise à disposition ?

M. ETCHEGARAY : Je vais aller rapidement vue l'heure. Sur le premier point concernant la date de réception des travaux, les services m'indiquent qu'ils sont déjà, de fait, réceptionnés et que cela ouvrira début janvier. Les travaux sont terminés. Sur la question de l'établissement de la convention d'occupation, c'est votre question à l'instant ?

Mme HERRERA-LANDA : Oui. Ou si vous préférez : est-ce que l'on peut occuper des locaux hors convention ?

M. ETCHEGARAY : Je ne suis pas très bon élève, alors j'essaie de suivre. La mise à disposition de l'AB-RP est effective depuis cet été. La réception formelle a eu lieu le 30 août 2022. Les services municipaux élaborent actuellement le projet de convention qui liera la SASP à la ville de Bayonne. À ce stade il n'est pas encore possible de détailler en séance les dispositions de cette convention mais celle-ci sera présentée lors d'une toute prochaine Commission des sports, à laquelle vous assisterez, Mme HERRERA-LANDA. Il peut néanmoins être précisé que l'orientation donnée à cette convention transfère à la SASP la prise en charge des frais d'exploitation et d'entretien des espaces qu'ils exploiteront, tout en rappelant que le bâtiment bénéficiera évidemment d'une garantie décennale. Aucun droit réel ne sera par ailleurs accordé à la SASP, l'équipement restant par ailleurs entièrement municipal pour garantir sa mutualisation. Sur ce point, nous étions d'accord depuis le départ. Pour qu'il puisse y avoir mutualisation, il ne faut pas perdre la maîtrise sur ce bien qui ne sera donc pas inclus dans le bail. Voilà. Nous n'allons pas passer la nuit là-dessus, madame.

Mme HERRERA-LANDA : La question reste simplement : est-ce qu'on peut utiliser un local municipal sans convention ? Répondez à ma question.

M. ETCHEGARAY : Nous avons noté votre question. Nous vous répondrons par écrit. Vous êtes conseillère municipale ou notaire ? Vos questions sont d'ordre notarial. Je ne suis pas autant que vous dans le détail, mais je vous le dis : on vous répondra.

Mme HERRERA-LANDA : Cela fait plus d'un an que nous vous posons une question à laquelle vous ne répondez pas. Je ne suis pas notaire, j'ai été élue par des habitants pour vérifier qu'il y a une égalité de traitements.

M. ETCHEGARAY : L'égalité de traitement, on en a autant souci que vous, Mme HERRERA-LANDA.

Mme HERRERA-LANDA : Monsieur le Maire, ne me coupez pas la parole, s'il vous plaît. Je ne voudrais pas en arriver aux extrémités de ce que vous avez dit tout à l'heure à M. BERGÉ.

Ce que je veux dire c'est qu'aujourd'hui on peut considérer qu'il y a une structure professionnelle qui est une entreprise qui occupe des locaux municipaux sans qu'il n'y ait de convention ou sans avenant à une convention existante.

M. ETCHEGARAY : Je vous ai répondu que la convention était en cours avec la SASP. Vous voulez que vous redise à nouveau tout cela ? Si c'est en cours, ce n'est pas fait et pas signé.

Qu'il y ait quelques fois une anticipation dans l'occupation d'un local avant la formalisation par un document écrit ou bail, excusez-moi, mais ce n'est pas la première fois que cela arrive. Mais j'entends que cela peut surprendre un esprit rationnel comme le vôtre. Je mets ce point aux voix. M. ETCHETO ne prend pas part au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Abstention : 1, M. ESTEBAN

Non-participation au vote : 6, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD

TOURISME

56. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Office de tourisme 2023-2026

Mme MEYZENC : En application de la loi « NOTRe » du 7 août 2017, la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'un office de tourisme communautaire » a été transférée en 2016 à la Communauté d'agglomération. Toutefois, compte tenu de l'importance de l'activité touristique dans l'animation et l'économie de la commune, il a été maintenu pour la ville de Bayonne, à sa demande, un office de tourisme dit « de rayonnement communal ». L'Office de tourisme de Bayonne a donc vocation à exercer, en sus des missions obligatoires relevant de la compétence communautaire, des activités particulières, détaillées en note explicative de synthèse, qui ne relèvent pas de la compétence « promotion du tourisme ». En contrepartie de la réalisation de ces activités, la Ville apporte chaque année un concours financier à l'Office de tourisme. C'est dans ce cadre qu'il y a lieu de signer une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'office de tourisme pour la période 2023-2026.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention correspondante annexée à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Mme BROCARD : Il est un peu tard et c'est dommage, parce que finalement le tourisme est une politique importante. Au moment où il nous est demandé de valider le financement de l'Office de tourisme (OT) nous pensons en effet qu'il est important de poser la question de l'intérêt de cette politique pour la Ville de développer plus encore le tourisme et de continuer à autant lier le dynamisme et l'attractivité de la Ville au développement de son attractivité touristique. Plus encore que le précédent, ce nouveau mandat est marqué par l'accélération et le développement de cette politique touristique.

Jusqu'où amenez-vous la Ville et ses habitants dans le développement de notre attractivité, dans cette course folle à la reconnaissance territoriale ? Vous accompagnez cette politique touristique par un marketing territorial *no limit* ou plutôt par une marchandisation de la Ville. « Bayonne meilleure ville moyenne de France », « Bayonne où la qualité de vie est la meilleure », « Bayonne où la fête est plus folle » X 2, « Bayonne où le jambon est meilleur » et sa fête encore X2, « Bayonne – ville étape du Tour de France », coup de projecteur assuré, « *Bayonne the place to be* » et quoi d'autre encore ? Tout devient marchandise : nos places publiques, nos cafés, nos immeubles, nos événements, notre équipe de rugby. Tout, même notre culture locale copieusement folklorisée. Bayonne change, Bayonne se transforme, et pas toujours au bénéfice de ses habitants victimes de notre succès.

Les touristes et les visiteurs fleurissent entraînant des déséquilibres au niveau local : circulation, stationnement, nuisances sonores. Les commerces de proximité cèdent peu à peu la place à d'autres : bars aux clients différents, boutiques de souvenirs, commerces franchisés.

Le Petit Bayonne n'a plus de boulangerie, ce n'est pas anodin. Et puis il y a la prolifération d'hébergements touristiques qui rend difficile l'accès au logement pour les populations locales avec une hausse des prix de l'immobilier. Oui, on en parle encore beaucoup, mais le lien est direct. J'en profite pour rappeler que Bayonne, ville dotée d'une importante population étudiante est, elle, très peu touchée par le dispositif dissuasif de changement d'usages voté par l'Agglomération. C'est fort dommage. Tout cela accentue le phénomène de gentrification, le départ des classes populaires du centre-ville au profit d'une classe sociale plus aisée.

Il y a aussi les Bayonnais qui se sentent opprimés par les touristes et les visiteurs ou simplement, maintenant, par « les autres », les non-Bayonnais. C'est aussi cela que l'on est en train de favoriser : le rejet des autres et la montée de l'intolérance. C'est ici, à Bayonne, et nous le regrettons. Nous commençons même à regretter notre ville populaire, moins clinquante mais plus ouverte et accueillante. Nous pensons qu'il faut peut-être pouvoir s'arrêter maintenant. Et si nous arrêtons de paraître au *JDD*, au *New York Times*, ou plus encore... nous ne vous en voudrions pas. Notre territoire et ses habitants valent bien mieux que cela. Merci.

M. ESTEBAN : Je remercie ma collègue d'avoir lancé cette réflexion. J'ai noté justement dans ce rapport que l'OT est organisé autour de cinq pôles parmi lesquels « la structuration de l'offre pour un tourisme choisi », autrement dit un « tourisme soutenable ». Je voudrais avoir quelques précisions et savoir si c'est vraiment l'inverse du tourisme insoutenable que nous vivons parfois l'été.

M. BERGÉ : Je tiens à dire que je n'avais pas du tout prévu d'intervenir sur cet angle abordé par ma collègue, mais il est quand même intéressant. C'est une vraie question à se poser par rapport à notre territoire et la vision globale du tourisme que nous avons. J'irais sur des éléments un tout petit peu plus concrets – non pas du tout dans l'intention d'alléger le poids de ce qui a été dit par ma collègue – ou disons des éléments plus précis sur la relation avec la Communauté d'agglomération. Cela a été rappelé, le 21 juin 2016, le Conseil municipal de

Bayonne a pris la décision suite à un accord avec la Communauté d'agglomération Pays basque du maintien d'un OT spécifique dit de rayonnement communal, comme la législation le permet. Ce n'est pas la seule commune qui l'a fait d'ailleurs. Il faut aussi le rappeler. À ce titre, l'OT reçoit un concours financier de la commune dans le cadre des activités de rayonnement communal qu'il exerce au bénéfice de la ville de Bayonne et un concours financier de l'Agglomération pour les activités qu'il exerce dans le périmètre de la compétence transférée. Au-delà des aspects purement financiers, il s'agit bien évidemment d'assurer la meilleure promotion possible d'un tourisme que nous souhaiterions durable et soutenable pour Bayonne et le Pays basque.

Le lien entre les deux est très important. Nous n'avons rien à dire sur la convention présentée aujourd'hui, plus formelle que stratégique mais nous sommes plus que dubitatifs sur la qualité de la coopération entre les politiques portées par l'OT de Bayonne et celui du Pays basque. En travaillant, nous nous sommes rendu compte notamment qu'il y a une absence totale de liens numériques entre les sites web. Pas de renvois entre l'OT du Pays basque et celui de Bayonne. On note aussi une absence d'interopérabilité des systèmes de réservation. On ne peut pas acheter des places commercialisées par l'OT du Pays basque depuis le site internet de l'OT de Bayonne, ni même depuis le site physique. La question de l'interopérabilité numérique mais aussi de l'interopérabilité des réservations est bien en jeu aujourd'hui. On ne va pas demander aux gens de prendre leurs voitures pour aller d'un office à l'autre. Et pourtant c'est ce qu'il se passe aujourd'hui. Et, cerise sur le gâteau basque – pardon pour le jeu de mots ! – le site de l'OT de Bayonne n'a pas de version en langue basque. Cela relève de la faute en matière de politique linguistique mais aussi de politique touristique de proximité et de coopération transfrontalière en direction de nos partenaires d'Euskadi et Navarre où, vous le savez l'Euskara est langue officielle et dont la population représente près de 3 millions d'habitants susceptibles de venir flâner sur Bayonne. C'est quand même particulièrement étonnant. Nous vous invitons donc à modifier rapidement la situation. En outre, nous adresserons dès demain une lettre au président et au vice-président de l'Agglomération en charge du tourisme et de la politique linguistique avec nos éléments d'intervention pour que des préconisations et rectifications soient faites rapidement. Nous vous remercions.

M. ETCHEGARAY : Merci. Je passe la parole à M. ALQUIÉ qui a déjà branché le micro.

M. ALQUIÉ : Concernant l'agressivité marketing que nous pourrions avoir sur notre territoire, je pense qu'il faut simplement assumer l'attractivité touristique de notre ville aujourd'hui. On n'a pas demandé au *New York Times* de venir. Ils sont tournés vers nous spontanément. Nous devons aujourd'hui l'assumer et des actions sont à mener pour pouvoir améliorer la fréquentation touristique de notre ville. En termes de promotion, nous faisons une promotion ciblée qui a deux objectifs : générer les flux dans le temps et dans l'espace. On va amener les gens sur notre territoire à des périodes de l'année où nous en avons besoin et à l'inverse on va les emmener sur d'autres territoires que le centre-ville ou les Halles, vers d'autres quartiers comme Saint-Esprit. Les actions ciblées de promotions que nous menons ont pour vocation à améliorer la fréquentation touristique de notre ville.

Sur la partie soutenable, il importe aujourd'hui de travailler à une autre version d'une stratégie touristique. On travaille notamment sur un projet avec la Région sur le tourisme sans voiture. C'est l'avenir de notre tourisme de demain. Cela ne se porte pas seul. Cela se porte avec d'autres structures. On doit également accompagner les socioprofessionnels dans cette démarche. Ce n'est pas nous qui allons le faire seuls, ce n'est pas la mairie. C'est l'ensemble des acteurs du tourisme qui vont porter cette démarche. C'est à nous, Office de tourisme, de travailler là-dessus.

Concernant le dernier point évoqué par M. BERGÉ sur le manque de collaboration entre les deux offices, c'est faux. Nous avons un schéma de mutualisation qui est imposé par le législateur et qui compte un certain nombre de points sur lequel on travaille. Par exemple :

Nous ne participons plus à des salons (à l'étranger ou en France) de façon séparée. Nous y allons ensemble. Jeudi prochain, une journée d'étude organisée par l'OTPB et l'OT Bayonne sur Bayonne pour faire visiter à l'OTPB l'ensemble de l'offre touristique de Bayonne. Une vingtaine de points sont ainsi travaillés ensemble, main dans la main, dont la partie linguistique, dont la partie formation et sur le volet réservation. Aujourd'hui nous avons deux outils de réservation. Nous avons la capacité de faire les deux mais pour l'instant chaque office est équipé d'un outil différent.

Nous avons un vrai schéma de mutualisation qui est très clair et actualisé chaque année. Il doit être accessible en ligne ou en tout cas, je pourrai vous l'envoyer, M. BERGÉ.

M. BERGÉ : C'est rassurant. Je vous fais part simplement de ce que j'ai constaté en allant naviguer sur les sites web. C'est rassurant de voir que vous êtes en train d'y travailler.

M. ALQUIÉ : On n'est pas « en train » d'y travailler. Cela fait des années. Vous donnez l'impression qu'on travaille en solo. Non. On travaille main dans la main.

M. BERGÉ : Je suis désolé, j'ai le site sous les yeux sur ma tablette...

M. ALQUIÉ : Oui, sur la stratégie digitale, il faut savoir que l'OTPB a créé deux sites. L'un est OT Pays basque et l'autre dont la destination est Saint-Jean-de-Luz. Quant à nous, nous avons aujourd'hui un site « Bayonne ». Ce n'est pas le site de l'Office de tourisme, c'est le site de la destination. Forcément, cela induit une porte d'entrée sur la destination.

M. ALLEMAN : Sur l'interopérabilité, effectivement, et les différents systèmes, il est clair que ça n'existe pas et M. BERGÉ l'a souligné. Cela pose effectivement un problème d'interopérabilité avec les différents sites de la Ville, avec la billetterie puisqu'évidemment chacun, au cours des années, a utilisé son système. Nous devons maintenant mutualiser l'ensemble avec des systèmes qui se parlent les uns avec les autres, c'est le travail que l'on fait avec la data et tout le travail d'anticipation que l'on fait aussi sur le futur musée Bonnat-Helleu.

Pour pouvoir orchestrer tout cela, nous avons créé et lancé pas plus tard que cet après-midi un schéma qui va nous permettre justement de mutualiser et d'étudier tous les coûts de mutualisation possibles pour que, justement, on puisse, pour favoriser l'attractivité touristique, sur un même système d'exploitation, commander son billet au musée Bonnat-Helleu, réserver sa place de parking ou son vélo pour pouvoir se déplacer et réserver aussi en ligne un hôtel pour un séjour de 48 ou 72 heures. C'est vrai qu'on est encore dans des systèmes qui ne se parlent pas. Mais le schéma a été lancé cet après-midi pour pouvoir justement préparer les objectifs à venir d'attractivité touristique, culturelle et patrimoniale – pour Mme CASTEL – de la Ville et avoir un accès tout à fait pratique et simple pour l'utilisateur.

M. ETCHEGARAY : Merci. Nous allons passer au vote. Le président de l'OT et certains membres du Conseil municipal sont invités à ne pas prendre part au vote pour éviter tout risque de conflit d'intérêts. Nous sommes plus que prudents sur ce genre de chose. Et il faut l'être. Les membres des Conseils d'administration ne prennent pas part au vote. Les services notent. Merci. La délibération est adoptée.

Je note que tout le monde s'abstient dans les minorités et oppositions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Abstention : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat),
Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE, M. ESTEBAN

Non-participation au vote : 6, Mme DURRUTY, M. UGALDE, M. CORRÉGÉ, Mme CASTEL,
M. ALQUIÉ, M. ALLEMAN (en leur qualité de conseillers municipaux intéressés)

COMMERCE

57. Dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2023 – Avis du Conseil municipal

M. ETCHEGARAY : Je connais déjà le sens du vote de tout le monde, ici. Quel que soit le côté où l'on se situe. Alors, s'il vous plaît, soyons concis. Si vous voulez parler pendant une heure, vous le pouvez aussi...

Mme DURRUTY : En fait, je cherche un volontaire pour présenter ce rapport, surtout à l'Agglomération, samedi ! À l'appui des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse et compte tenu de l'effet positif attendu pour le commerce bayonnais, il est demandé au Conseil municipal de donner un avis favorable à l'ensemble des demandes de dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail telles que proposées dans le tableau annexé à la note explicative de synthèse.

Deux éléments d'information : cette année, pour la première fois, nous n'avons accordé que cinq dérogations pour l'ensemble des demandes toutes catégories confondues. Les fameux dimanches du maire, Monsieur le Maire, qui ont toujours été autorisés. Seule la catégorie « commerces de détails » qui correspond à nos commerçants du centre-ville – à la demande de l'office de commerce – se voit dotée de 9 dérogations puisque dans le calendrier de l'année prochaine les 24 et 31 décembre sont des dimanches. Je rajoute simplement que la plupart

des villes qui ne demandent pas d'autorisation à l'Agglomération sont exemptées de cette démarche puisqu'elles sont considérées comme étant en zones touristiques et qu'à ce titre elles n'ont pas besoin de ces autorisations. Je vais oser dire qu'il y a beaucoup d'hypocrisie, notamment dans certains positionnements – je ne parle pas de cette assemblée mais à l'Agglomération – puisque les seules villes exposées se trouvent confrontées à un vote dont certains élus se trouvent dans des villes dans lesquelles les commerces peuvent ouvrir à volonté.

Je rappelle que, malgré tout, les commerces alimentaires de Bayonne peuvent ouvrir tous les dimanches de l'année, jusqu'à 13 h 00. Cette délibération ne concerne pas l'ouverture des grandes surfaces commerciales alimentaires comme certains ont aussi tendance à le suggérer. Je n'irai pas plus loin dans mon argumentation puisque, de toute façon, je sais que je n'arriverai pas à convaincre tout le monde. Mais il ne s'agit pas d'une délibération sur le travail du dimanche et le positionnement idéologique des uns et des autres sur ce sujet. J'en ai fini.

M. ETCHEGARAY : Il y a quelques mots de trop, déjà. Cela va entraîner des remarques ! Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Votes contre : 12, Mme HARDOUIN-TORRE, Mme BISAUTA, Mme VOISIN, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE, M. ESTEBAN

M. ETCHEGARAY : Nous pouvons traiter ensemble les derniers rapports qui n'appellent pas de vote, si vous acceptez de ne pas les évoquer. Seul le rapport 59 donne lieu à vote. L'opposition et les minorités ne prennent pas part au vote. La majorité vote pour.

COOPÉRATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

58.Établissement public de coopération culturelle du Sud-Aquitain – Rapport pour l'année 2021 des représentants de la Ville

M. UGALDE : Le rapport de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) du Sud-Aquitain, présenté en note explicative de synthèse, fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire cumulé de 275 000 euros et un résultat d'investissement excédentaire cumulé de 79 000 euros, au titre de l'année 2021. Il détaille également le rapport d'activité de la saison-culturelle 2020-2021 porté par cette structure. Il est ainsi demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport de l'année 2020 de l'EPCC du Sud-Aquitain qui n'appelle pas de vote.

DONT ACTE

59.SO.CO.MIX – Rapport pour l'exercice 2021 du représentant de la Ville au Conseil d'administration

M. ALQUIÉ : En application de l'article L.1 524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le rapport présenté en note explicative de synthèse et soumis au titre de l'exercice 2021 par le représentant de la Ville au Conseil d'administration de la SO. CO. MIX Hôtel du Palais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Non-participation au vote : 10, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE, M. ESTEBAN

60.Société d'équipement des Pays de l'Adour – Rapport pour l'année 2021 du représentant de la Ville

M. ARCOUET : En application de l'article L.1 524-5 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le rapport du représentant de la Ville au sein de la Société d'équipement des pays de l'Adour (SEPA) pour l'exercice 2021 tel que présenté en note explicative de synthèse et qui fait état d'un résultat net de – 242 000 euros.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

61.Syndicat mixte du musée basque et de l'histoire de Bayonne – Rapport d'activité 2021

M. UGALDE : Le rapport présenté par le Syndicat mixte du musée basque et de l'histoire de Bayonne s'articule autour de la présentation de la programmation culturelle, détaille la fréquentation au cours de l'année concernée et présente les éléments financiers essentiels pour 2021. Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport de l'année 2021 du Syndicat mixte du musée basque de l'histoire de Bayonne qui n'appelle pas de vote.

DONT ACTE

M. ETCHEGARAY : Je vous remercie et vous propose de passer au pot qui est donné au salon d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Président,
Jean-René ETCHEGARAY,
Maire de Bayonne

Le secrétaire,
Joseba ERREMUNDEGUY,
Conseiller municipal